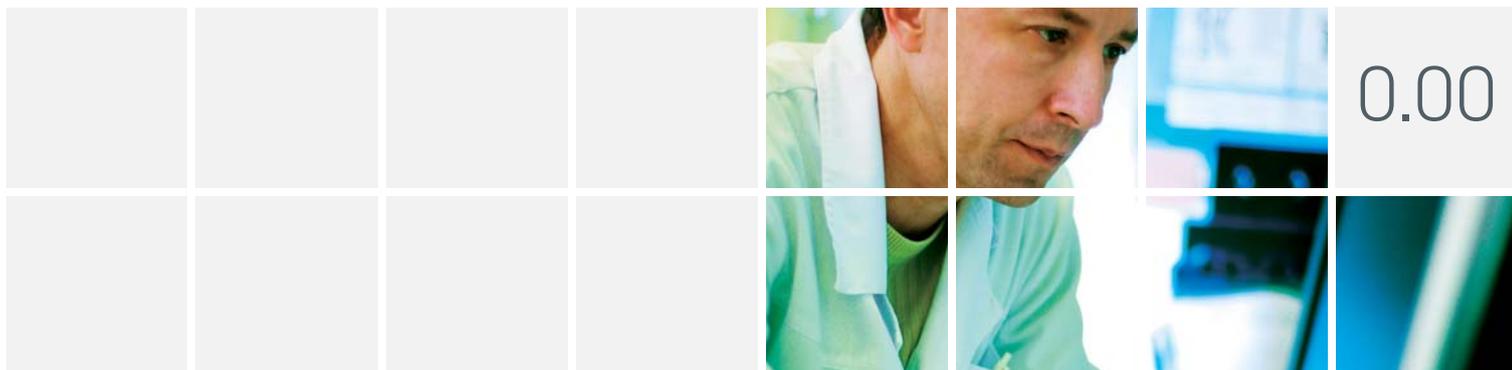


Rapport Annuel 2013



LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.



Société Anonyme  
au capital de 4 050 000 €

Siège social : 92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

622 045 383 RCS Nanterre

Organes de gestion et de contrôle	0.01	4
Chiffres clés	0.02	5
<b>Chapitre 1</b>		
Message du Président	1.01	6
Profil du groupe Crit	1.02	8
<b>Chapitre 2</b>		
<b>L'activité du groupe</b>		
· Le travail temporaire, notre cœur de métier	2.01	10
· L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	2.02	19
· Les autres services, des activités connexes	2.03	23
<b>Chapitre 3</b>		
L'organisation du groupe : une société-mère au service de ses filiales	3.01	25
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	3.02	26
Politique d'investissement et facteurs de risques	3.03	30
Evolution et perspectives	3.04	34
Groupe Crit et la Bourse	3.05	36
<b>Chapitre 4</b>		
Rapport Financier	4.01	37
Rapport de Gestion	4.02	97
Rapport du Président du Conseil d'Administration	4.03	144
Informations juridiques et financières	4.04	158
Table thématique	4.05	188

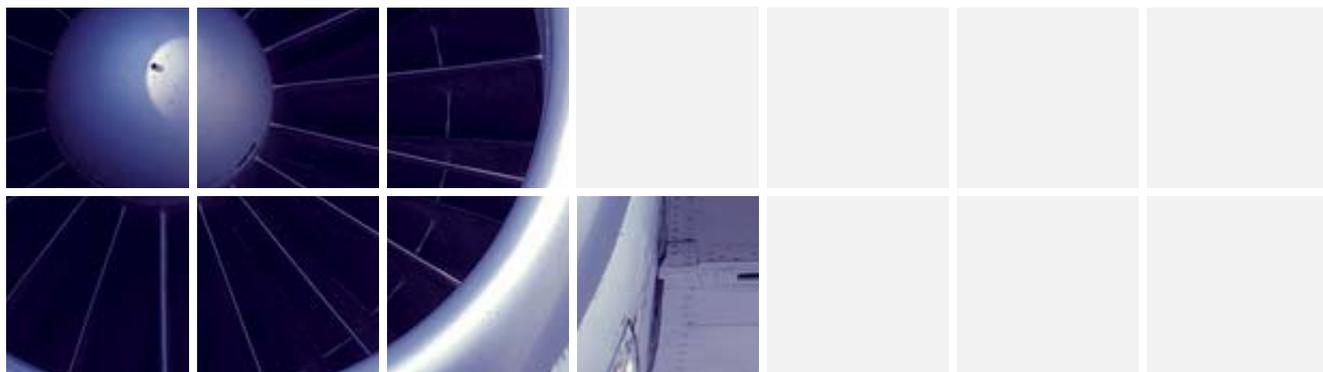
Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 02 juin 2014, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004, le présent Document de Référence incorpore par référence les informations suivantes :

1. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 et figurant aux pages 37 à 77 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mai 2013 sous le n° D. 13-0578.
2. Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant aux pages 38 à 75 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mai 2012 sous le n° D. 12-0557.

0.01



## Organes de gestion et de contrôle

### Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

### Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire & Recrutement
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Renaud Lejeune	Directeur Financier
André Engler	Directeur Ressources Humaines

### Commissaires aux comptes titulaires

#### • PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT

Représenté par Gérard Morin,  
membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires aux  
Comptes de Versailles  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGO du  
14 novembre 1997  
Renouvelé par l'AGM  
du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2016.

#### • AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

Représenté par Alain Auvray,  
membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Paris  
5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

Nommé par l'AGM  
du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre  
2013.

Le renouvellement de mandat du  
Cabinet Auditeurs et Conseils  
d'Entreprise est proposé à l'AG du  
20 juin 2014.

### Commissaires aux comptes suppléants

• Monsieur Yves Nicolas  
Membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Versailles  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGM  
du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2016.

• Monsieur Emmanuel Charrier  
Membre de la Compagnie  
Régionale des Commissaires  
aux Comptes de Paris

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

Nommé par l'AGM  
du 23 juin 2008

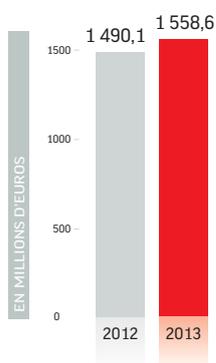
Date d'expiration du mandat :  
AGO approuvant les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre  
2013.

Le renouvellement de mandat de  
Emmanuel Charrier est proposé à  
l'AG du 20 juin 2014.

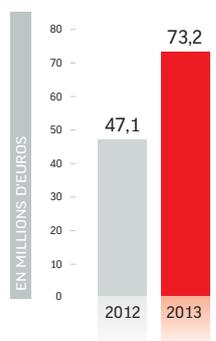


Chiffres clés

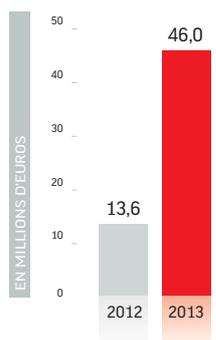
Chiffre d'affaires



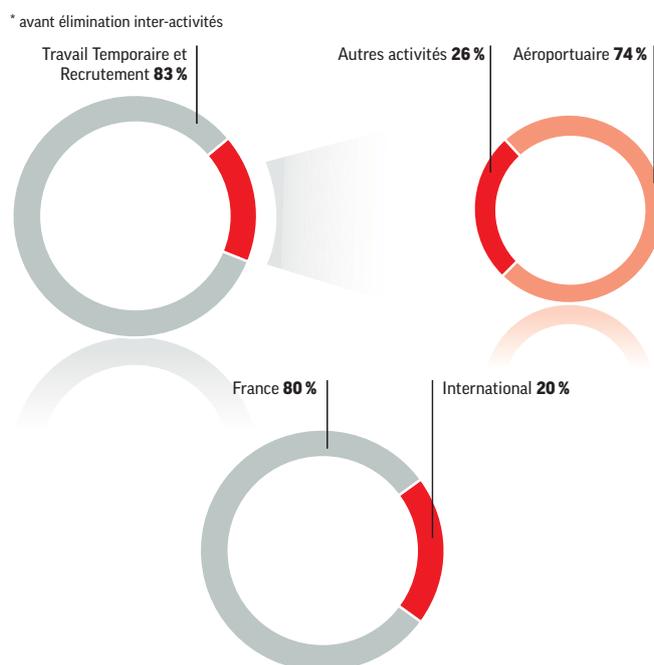
Résultat opérationnel courant



Résultat net



Répartition du chiffre d'affaires 2013 par activité\*



En milliers d'euros	2012	2013
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 490 062</b>	<b>1 558 569</b>
dont : Pôle travail temporaire	1 238 429	1 299 802
Pôle assistance aéroportuaire	197 279	204 890
Pôle autres activités	72 144	73 009
Eliminations inter activités	(17 790)	(19 132)
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	47 123	73 222
Résultat opérationnel	40 658	69 602
Résultat net	13 600	46 002
Résultat net part du groupe	9 905	40 314
Capitaux propres part du groupe	210 023	238 450
Endettement financier net <sup>(2)</sup>	9 524	27 920
Résultat par action (en euros)	0,89	3,63
Effectifs permanents	4 969	5 327
Nombre d'agences	473	480

<sup>(1)</sup> Le Groupe a choisi de présenter dans ses comptes consolidés à compter du 31 décembre 2012 un résultat opérationnel courant (résultat opérationnel avant éléments non récurrents notamment l'incidence des regroupements d'entreprises et de dépréciation du goodwill)

<sup>(2)</sup> Telle que définie en note 4.7.2.2 des comptes consolidés.



## Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

2013 a été pour notre groupe une année exceptionnelle marquée par des résultats record. Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de près de 1,6 milliard d'euros. Nos activités internationales ont affiché une croissance de plus de 30 %. Notre résultat opérationnel a crû de 71 %. Nous avons triplé notre résultat net et nous avons une nouvelle fois renforcé notre structure financière.

Cette excellente performance a été portée par tous nos pôles d'activité.

Dans notre cœur de métier, le travail temporaire, nous affichons une croissance remarquable de 33 % à l'international. Aux Etats-Unis, premier marché mondial du staffing où nous avons pris position en 2011, notre stratégie de développement offensive confirme toute sa pertinence. En 2011, nous réalisons 35 millions d'euros de chiffre d'affaires sur ce continent. En 2013, nous dépassons 170 millions d'euros de chiffre d'affaires. Notre croissance ressort ainsi à 52 % dont près de 19 % à périmètre constant par rapport à l'exercice précédent. Au second semestre 2013, nous avons réalisé deux nouvelles opérations de croissance externe : The Agency Staffing et Mep Staffing. Ces deux sociétés nous permettent d'étendre davantage nos positions géographiques, sectorielles et nos champs de spécialisation sur des métiers hautement qualifiés. En Espagne, nous avons également réalisé un bon exercice avec un chiffre d'affaires en croissance de 10 % sur l'année.

En France, nous avons continué à surperformer notre marché de référence et gagné de nouvelles parts de marché malgré le contexte conjoncturel difficile de 2013. L'amélioration continue de notre activité ponctuée par un dernier trimestre en hausse de 9 % a permis de réaliser un niveau d'activité semblable à l'exercice précédent malgré un marché en baisse de 6 % sur l'année. Cette performance, obtenue sans remettre en cause notre politique tarifaire, a été le fruit de notre forte stratégie commerciale sur le secteur des services où nous avons enregistré une croissance de près de 14 % sur l'année.

Notre pôle Multiservices également en croissance sur l'exercice a été porté par nos activités aéroportuaires en hausse de près de 4 % sur l'année.

En France, nous avons consolidé notre position de n°1 sur le marché de l'assistance aéroportuaire. Malgré un trafic aérien toujours fragile, notre chiffre d'affaires est demeuré stable. Cette bonne résistance s'est illustrée par la signature de plusieurs nouveaux contrats d'assistance pluriannuels sur les terminaux de Roissy Charles-de-Gaulle et d'Orly.

A l'international, nous avons réalisé un excellent exercice avec un chiffre d'affaires en hausse de 19 %. Cette performance a bénéficié de notre montée en puissance au Royaume-Uni sur le London City Airport et du dynamisme de toutes nos concessions africaines.

La performance ainsi réalisée par notre groupe s'est accompagnée de résultats record et d'une appréciation significative de notre rentabilité. Notre résultat opérationnel courant s'est élevé à plus de 73 millions d'euros affichant une croissance de plus de 55 % sur l'exercice.

L'amélioration de l'activité en France conjuguée au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et la forte contribution de nos activités internationales ont contribué à ce résultat historique. La rentabilité de nos activités travail temporaire & recrutement progresse à la fois en France et à l'international. Le résultat opérationnel courant du pôle est en hausse de plus de 62 % et la marge opérationnelle courante s'est fortement appréciée pour représenter 5,1 % du chiffre d'affaires contre 3,3 % en 2012. En France, la marge opérationnelle courante s'est inscrite à 4,8 % du chiffre d'affaires. A l'international, nous avons plus que doublé notre résultat opérationnel courant.

Grâce à ces excellentes performances, nous avons plus que triplé notre résultat net sur l'exercice qui s'élève à 46 millions d'euros atteignant ainsi son plus haut historique.

En 2013, nous avons encore renforcé notre structure financière. A fin décembre 2013, nos capitaux propres atteignent près de 240 millions d'euros ; notre capacité d'autofinancement s'élève à 62 millions d'euros et notre endettement net ressort à moins de 12 % de nos capitaux propres.

**DES RÉSULTATS  
RECORD EN 2013**

**HAUSSE DE 71%  
DU RÉSULTAT  
OPÉRATIONNEL**

**TRIPLEMENT  
DU RÉSULTAT NET**

1.01



Notre groupe jouit d'une solide santé financière qui lui permet d'assurer pleinement son développement et de poursuivre la trajectoire de performance qui est la sienne depuis son introduction en Bourse en 1999. Depuis cette date clé de notre histoire, nous avons multiplié par six notre chiffre d'affaires et multiplié par cinq notre résultat opérationnel. Cette réussite est le fruit du travail de nos équipes. Elle repose aussi sur notre capacité à accompagner les mutations de nos marchés en nous fixant de nouvelles ambitions. Depuis quatre ans, nos priorités vont à l'internationalisation de notre groupe. Nous ne sommes qu'au début de l'aventure mais cette stratégie offensive porte déjà ses fruits avec un chiffre d'affaires triplé en quatre ans. En 2013, nous avons franchi le cap des 20 % de chiffre d'affaires hors de nos frontières. En 2015, nous dépasserons les 25 %. Nous sommes aujourd'hui présents sur 3 continents : en Europe, en Afrique et aux Etats Unis. Notre réseau de travail temporaire, qui compte près de 500 agences, a délégué en 2013 plus de 200 000 intérimaires et réalisé un million de missions auprès de 28 000 clients.

Dans l'aéroportuaire, 130 compagnies aériennes nous ont choisis pour assurer l'assistance de 340 000 vols en 2013.

Nous sommes fondamentalement confiants pour l'exercice à venir au regard de l'excellent premier trimestre 2014 réalisé par notre groupe.

**UN BON  
1<sup>ER</sup> TRIMESTRE  
2014**  
**CHIFFRE D'AFFAIRES  
EN HAUSSE DE 8%**  
**CROISSANCE  
DE 21%**  
**À L'INTERNATIONAL**

rendez-vous avec une croissance de plus de 23 % de nos activités sur le trimestre. L'Espagne confirme la nette reprise de son activité avec une hausse de plus de 38 %.

En France, le marché du travail temporaire en croissance de 1 % sur le premier trimestre s'inscrit en nette amélioration par rapport au début d'année 2013. Notre groupe a, une nouvelle fois, surperformé son marché référence en réalisant une croissance de 5,4 % de ses activités travail temporaire en France. A l'international, nos performances sont aussi au

Aux Etats-Unis, malgré une croissance organique impactée comme attendu par de très difficiles conditions climatiques qui ont gelé à 0,1 % le PIB américain au 1<sup>er</sup> trimestre, le chiffre d'affaires de notre activité trimestrielle affiche une progression de plus de 23 %. Ce début d'année s'est ouvert par notre 7<sup>ème</sup> opération de croissance sur le continent nord-américain avec l'acquisition de 2AM Group, spécialisé dans l'outsourcing des services de contrôle qualité et d'ingénierie pour les industries automobile, aéronautique, aérospatiale et navale. Cette acquisition stratégique nous permet ainsi de poursuivre notre expansion géographique sur quatre nouveaux états et d'étendre nos divisions spécialisées. Notre groupe est aujourd'hui présent sur 22 états nord-américains. Au regard de ce début d'année, nous sommes confiants sur notre capacité à afficher une croissance annuelle supérieure à 30 % sur le continent nord-américain et franchir ainsi le cap des 300 millions de dollars en 2014. Nous resterons bien sûr toujours attentifs aux opportunités d'acquisitions.

Notre pôle multiservices a également réalisé un bon début d'année avec un chiffre d'affaires en croissance de plus de 3 % au premier trimestre, porté par nos activités aéroportuaires internationales en hausse de près de 10 %. En France, l'exercice 2014 sera marqué par le renouvellement des licences aéroportuaires sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly. A l'international, nos perspectives restent très favorables en particulier en Afrique où la croissance du trafic aérien va imposer le recours à des opérateurs fiables et reconnus internationalement et également en République Dominicaine où notre groupe vient de s'implanter.

Ce début d'année réussi nous conforte sur notre capacité à réaliser en 2014 un nouvel exercice de croissance et de progression des résultats.

**Claude GUEDJ**  
Président Directeur Général



## Profil du Groupe Crit

# Un groupe de services aux entreprises

### REPÈRES HISTORIQUES

#### • 1962

##### NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

#### • 1972 - 1998

##### PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI. En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

#### • 1999 - 2000

##### INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

#### • 2001

##### N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne et en Espagne.

#### • 2002

##### 40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, Crit Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

#### • 2003 - 2005

##### CRIT ETEND SON OFFRE DE SERVICE AU RECRUTEMENT EN CDI ET CDD

Crit devient la 1<sup>ère</sup> entreprise française de travail temporaire certifiée QSE et étend son offre de services aux recrutements en CDI et CDD ; création d'une filiale de travail temporaire au Maroc et création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo.

#### • 2006 - 2008

##### IMPLANTION EN ESPAGNE ET AU GABON

Le groupe accélère son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire en Europe avec l'acquisition de deux réseaux en Espagne.

Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive d'assistance aéroportuaire au Gabon.

#### • 2008 - 2010

##### CROISSANCE SOUTENUE SUR TOUS LES POLES

Le groupe démontre sa capacité de résistance dans un contexte de crise et retrouve une croissance soutenue tant en France qu'à l'international.

Le pôle aéroportuaire étend ses positions en France sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly.

#### • 2011 - 2012

##### UNE NOUVELLE DIMENSION A L'INTERNATIONAL

Le groupe Crit franchit le cap de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et se déploie aux Etats-Unis, premier marché mondial du travail temporaire et du recrutement.

Le pôle aéroportuaire s'implante sur London City Airport.

#### • 2013

##### UNE ANNEE RECORD

Le Groupe Crit enregistre des résultats record avec une hausse de 71 % de son résultat opérationnel et un triplement de son résultat net. L'activité internationale affiche une progression de plus de 31 % sur l'année. Le groupe étend ses positions aux Etats-Unis avec deux nouvelles acquisitions et réalise une croissance de 52 % de son chiffre d'affaires sur ce continent.



# En bref

## Crit, un acteur global en ressources humaines et services aux entreprises

Premier acteur indépendant du travail temporaire et du recrutement en France, le groupe Crit apporte à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines professionnelles dont elles ont besoin.

### Travail Temporaire & Recrutement : L'un des leaders en Europe

Avec un réseau international de 480 agences d'emploi à fin 2013, le groupe est le partenaire ressources humaines de 28 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et accompagne plus de 200 000 salariés dans leur parcours professionnel.

### Assistance aéroportuaire : un prestataire majeur

Le groupe Crit bénéficie de la confiance de 130 compagnies aériennes internationales qu'il assiste à travers ses 24 filiales d'assistance aéroportuaire en France, en Irlande, en Angleterre, en Afrique et aux Caraïbes.

### Ingénierie et Maintenance : partenaire des projets des grandes industries

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseils en hautes technologies et de maintenance industrielle.

- 1 558,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013.
- 5 327 collaborateurs permanents.
- 13 pays d'implantation

<b>AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES 4 %*</b> Ingénierie & maintenance industrielle • Maser • ECM		78 %	<b>TRAVAIL TEMPORAIRE &amp; RECRUTEMENT 83 %*</b> <b>France 80 %</b> • Crit • AB Intérim • Les Compagnons • Les Volants <b>International 20 %</b> • PeopleLink, Elite Personnel, Trade Management, Visioint, The Agency Staffing, MEP Staffing, 2AM Group (Etats-Unis) • Crit Intérim (Suisse) • Crit España (Espagne) • Propartner (Allemagne) • Crit Maroc • Crit Tunisie	
<b>Autres services 22 %</b> • RHFormation • Peopulse (Dématérialisation RH) • Otessa (Accueil) • Crit Center (Industrie & Bâtiment)		22 %	<b>ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE 13 %*</b> <b>France 80 %</b> • Groupe Europe Handling (Roissy, Orly) <b>International 20 %</b> • Sky Handling Partner (Irlande) • Sky Handling Partner UK (Angleterre) • Congo Handling (Brazzaville, Pointe Noire, Ollombo - Congo) • Handling Partner Gabon (Libreville) • Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown) • Assist'Air (République Dominicaine)	

\* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités



L'activité du groupe en 2013

## Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe

**Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France et 21<sup>ème</sup> groupe mondial \*, présent dans plus de 100 villes à l'international, expert dans le domaine de la formation et du conseil et de la gestion dématérialisée des ressources humaines, développant une spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, la formation, le conseil et l'insertion, le Groupe Crit s'impose aujourd'hui comme un acteur global en ressources humaines grâce à son offre de services étendue.**

**Le groupe bénéficie également de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en France et à l'international et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.**

Le travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit. Ce pôle a représenté plus 83 % de l'activité du groupe en 2013 (avant éliminations inter-activités).

Le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 13 % de l'activité en 2013.

Les autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle et regroupent également des services en ressources humaines connexes au métier de base tels que la formation, la gestion dématérialisée des ressources humaines et des prestations d'accueil externalisé.

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, 7<sup>ème</sup> acteur européen et 21<sup>ème</sup> groupe mondial \*, fort de 480 agences à fin 2013 dont 354 en France sous l'enseigne Crit, le Groupe Crit dispose d'un important maillage sur l'hexagone et de positions clés à l'international qui lui permettent de répondre aux besoins en ressources humaines de 28 000 entreprises en France et à l'international.

### **Le marché du travail temporaire : plus de 11 millions de salariés dans le monde**

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en

quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 299,3 milliards d'euros en 2012 et a représenté près de 11,5 millions de salariés en équivalent temps plein (source CIEET), plaçant le secteur du travail temporaire comme l'un des plus importants employeurs privés dans le monde.

Après avoir été en 2009 l'un des premiers secteurs touchés par la crise économique mondiale avec un repli de 16 % de son chiffre d'affaires mondial, l'un des plus importants de son histoire, le travail temporaire a été l'un des premiers secteurs à bénéficier de la reprise et a retrouvé en 2010 le chemin de la croissance. Intimement lié à la conjoncture économique et variable d'ajustement des entreprises tant en période de crise que de reprise, le marché du travail temporaire a reflété en 2012 et 2013 à la fois les effets d'une conjoncture européenne difficile et le dynamisme observé dans les zones Asie-Pacifique et Amériques, et notamment aux Etats Unis, marché sur lequel le Groupe Crit a pris position en 2011. Au-delà du facteur conjoncturel, le secteur du travail temporaire évolue dans un contexte structurel très porteur compte tenu du besoin toujours plus grand de flexibilité des entreprises, des facteurs démographiques et des nombreux départs à la retraite, des pénuries de métiers et de dispositions législatives qui reconnaissent le rôle positif qu'il joue désormais sur le marché de l'emploi.

### **Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe**

Avec un volume d'activité de 17 milliards d'euros en 2013, le marché français, principal marché du Groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

\* Source : Staffing Industry Analyst

2.01

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonctions de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. Les importantes disparités tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Dans ce sens, la directive européenne sur le travail temporaire adoptée en 2008 applicable par les Etats membres depuis le 5 décembre 2011 et mise en place progressivement par les pays membres de l'UE établit un cadre protecteur dont les principales dispositions portent sur le principe de l'égalité de traitement (déjà appliqué en France depuis de nombreuses années) et sur les levées des restrictions injustifiées qui existent dans certains pays, comme c'est le cas en France.

#### Les Etats-Unis, 1<sup>er</sup> marché mondial du travail temporaire

Avec plus de 109 milliards de dollars en 2013 et plus de 3 millions d'intérimaires en équivalent temps plein soit près de 2 % de la population active (source ASA), les Etats-Unis sont le premier marché du travail temporaire dans le monde et représentent six fois

le marché français. En hausse plus de 4 % en 2013 (ASA), le marché du travail temporaire aux Etats-Unis devrait continuer à connaître une croissance soutenue avec des prévisions de progression annuelle de 4,6 % d'ici 2022 pour atteindre plus de 155 milliards de dollars (source U.S Staffing Industry Forecast). Au-delà de l'effet de taille, le marché du travail temporaire aux Etats-Unis diffère du marché français par sa forte fragmentation, 10 000 sociétés de staffing étant présentes sur tout le territoire, les trois premières entreprises du secteur représentant moins de 15 % de parts de marché contre près de 70 % en France. Cette configuration offre donc aux acteurs implantés aux Etats-Unis de grandes opportunités de développement.

#### Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire

- **Etats Unis**  
109 milliards \$ en 2012 (Source CIETT)
- **Europe**  
109 milliards d'euros en 2012 (Source CIETT)
- **France**  
18,1 milliards d'euros en 2012  
et 17 milliards d'euros en 2013 (Source Prism'emploi)
- **Reste du monde**  
104 milliards d'euros en 2012 (Source CIETT)

#### La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict.

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit "de mission" entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit "de mise à disposition" est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques

de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier a autorisé les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'Etat, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.

La loi Cherpion et son décret d'application du 11 avril 2012 permet dorénavant aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage et ainsi accompagner les entreprises dans leurs recrutements de jeunes apprentis et les jeunes dans la recherche d'entreprises d'accueil.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et l'accord de branche du 10 juillet 2013 ont ouvert la voie à l'instauration d'un CDI intérimaire et à la création du fonds FSPI. Ceci constitue une étape importante dans la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, renforçant l'attractivité des profils qualifiés en faveur du travail temporaire et permettant d'accroître et adapter les compétences aux besoins du marché.



## L'activité du groupe en 2013

### Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des ressources humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer "au juste moment, de la juste compétence".

Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de "pis aller", d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

### Les principaux acteurs du travail temporaire en France en 2013

Rang	Groupe	Contrôle ou actionnariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	19,5	4,7
• N°2	RANDSTAD	Origine Néerlandaise	16,6	2,8
• N°3	MANPOWER	Origine Américaine	20,2*	5,3*
• N°4	GROUPE CRIT	Origine Française	1,3	1,0

Source : communiqués financiers des sociétés

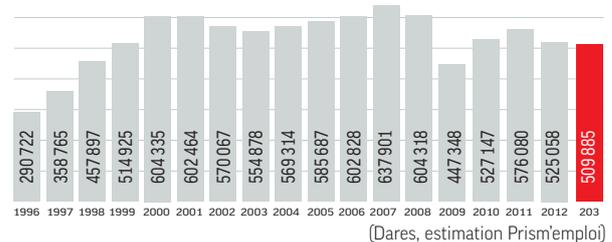
\* Md\$

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate année après année une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés.

Au cours des 15 dernières années, la part des ouvriers non qualifiés a ainsi baissé de près de 13 points tandis que la part des ouvriers qualifiés a augmenté de près de 10 points. Les catégories cadres et professions intermédiaires, qui comptaient pour 5,6 % des effectifs en 1999, ont représenté près de 10 % des effectifs en 2013. Il est à souligner la forte montée en puissance de l'intérim cadres qui a plus que doublé entre 1999 et 2013.

Ainsi depuis 2010, près de 40 000 cadres travaillent chaque année en intérim. Un niveau qui s'est maintenu en 2013 puisqu'il n'enregistre qu'une légère baisse (-1.8 %) sur la période.

### Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1996 (ETP)



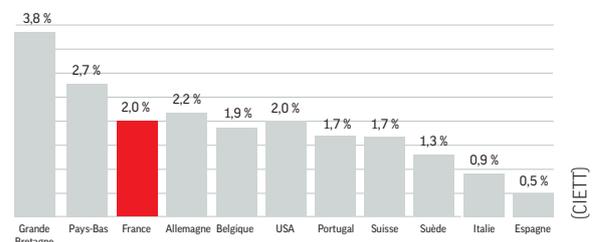
On note ainsi une élévation et une spécialisation continue du niveau moyen des qualifications des intérimaires. Désormais, l'intérim dit de « spécialité » qui concerne les postes qualifiés, est devenu prépondérant dans l'emploi intérimaire représentant près de 53 % des effectifs en 2013.

Le travail temporaire présente des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue en effet un moyen d'accès important à l'emploi puisqu'un intérimaire sur cinq est embauché à l'issue de sa mission.

Le travail temporaire est pour beaucoup un outil d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail. L'enquête OME/Opinion Way d'avril 2014 révèle qu'une grande majorité d'intérimaires (91 %) considèrent l'intérim comme un bon moyen pour acquérir une expérience professionnelle et construire sa carrière. Ils sont 86 % à le plébisciter pour apprendre différents métiers et 83 % pour se former. La dimension formatrice est en effet très importante puisqu'en 2013, ce sont 210 000 intérimaires qui ont bénéficié de formations opérationnelles pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 280 millions d'euros (source Prism'emploi).

C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi n'a cessé de se renforcer. Entre 1996 et 2013, le nombre de salariés en équivalent temps plein a crû de 75 % et le chiffre d'affaires du travail temporaire a doublé. Ces chiffres témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'emploi et dans l'économie.

### Part de l'emploi intérimaire dans la population active aux Etats Unis et en Europe (en 2012)

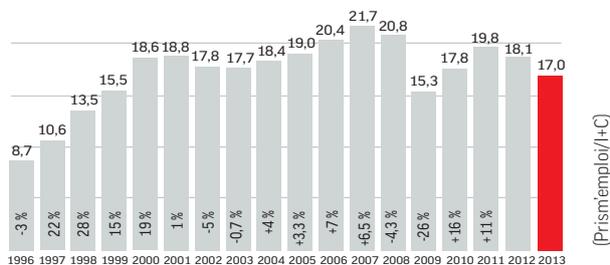




**2013, un marché en repli face à une conjoncture économique difficile**

• Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit.

**Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)**



Après la crise économique de 2009 qui a provoqué une chute sans précédent de l'emploi temporaire de près de 30 %, l'emploi est reparti à la hausse en 2010 et 2011, principalement porté par l'emploi temporaire (source Prisme).

En 2012, puis en 2013, l'économie française a pâti d'une quasi-stagnation de son PIB (0 % en 2012 et +0,4 % en 2013), d'un recul des investissements et d'un niveau de production atone. Dans ce contexte conjoncturel peu porteur, l'emploi temporaire s'est replié pour s'inscrire en baisse de 11,6 % en 2012 et de 8,8 % en 2013. L'année 2013 révèle cependant une évolution contrastée du nombre d'intérimaires en mission au fil des trimestres avec un premier trimestre en baisse de 13,5 % et un dernier trimestre qui tend à se stabiliser, affichant un repli limité de 1,9 % (source Prisme/Credoc). L'industrie a été le secteur le plus touché, l'emploi intérimaire affichant une baisse cumulée en 2012 et 2013 de 16,7 % dont 5,3 % sur l'année 2013 avec une diminution de 12 000 emplois équivalents temp plein. Cette fin d'année témoigne néanmoins d'une amélioration des tendances dans l'emploi temporaire industriel notamment dans le secteur automobile. Même si l'industrie demeure le premier secteur utilisateur de travail temporaire, sa part relative dans l'emploi intérimaire est ainsi passée de 51,6 % en 2000 à 42,6 % en 2013.

Dans les secteurs du BTP et du tertiaire dont les parts dans l'emploi intérimaire comptent respectivement pour 21,6 % et 35,3 % en 2013, l'emploi intérimaire a baissé plus modérément avec respectivement des replis de 1,4 % et de 0,9 %. Il est à noter toutefois dans le secteur des services, une progression soutenue de l'emploi temporaire dans les activités de transport, logistique et entreposage, activités portées notamment par des investissements internationaux dans ce secteur d'activité (source Dares).

Dans ce contexte sectoriel difficile, l'emploi temporaire a été davantage pénalisé dans les régions à dominante industrielle exposées à la crise. Les régions du nord et de l'est de la France

affichent ainsi les baisses les plus marquées sur l'hexagone allant de -4 % à -7 % sur l'année. L'ouest de la France et plus particulièrement la Bretagne et les Pays de la Loire ont été également marqués par les difficultés de la filière agroalimentaire régionale et ont enregistré des baisses de près de 4 %. Les régions du grand sud-est, du centre et centre ouest bénéficiant de spécialisations sectorielles plus favorables ont été parmi les moins touchées affichant une quasi-stabilité du volume d'emploi intérimaire sur l'année.

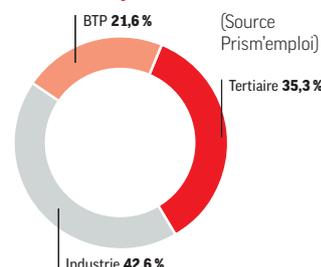
Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue la première variable d'ajustement des entreprises en période de crise. Face au retournement de conjoncture, celles-ci mettent donc en œuvre en premier lieu, des plans de réductions de leurs effectifs intérimaires.

Ce facteur conjoncturel qui pèse momentanément sur le travail temporaire ne remet cependant pas en cause les fondamentaux de ce secteur qui dispose de solides atouts et conserve des perspectives prometteuses. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance.

D'autre part, le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques (papy-boom), des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior, l'intérim dans la fonction publique, que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de gestion des ressources humaines sont autant de marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance. Ainsi avec près de 270 000 recrutements en CDI et CDD réalisés entre 2006 et 2013, les agences de travail temporaire sont devenues les premiers opérateurs privés dans le domaine du recrutement en France.

Le recrutement étant une activité directement liée à l'état de la conjoncture, les acteurs du recrutement ont été confrontés à un environnement particulièrement difficile en 2013 : une conjoncture économique délicate, une croissance anémique, des départs à la retraite moins importants que prévus, sont parmi les facteurs qui ont impacté les politiques de recrutement des entreprises et par conséquent l'activité recrutement des agences d'emploi. Ainsi, le nombre de recrutements réalisés par les agences d'emploi en 2013 a accusé un repli de 12 % des effectifs recrutés sur l'année (source Prisme/ I +C).

**Répartition de l'activité travail temporaire en 2013**





## L'activité du groupe en 2013

• Le groupe Crit évolue en France sur un marché fortement concentré : sur les 1 500 entreprises de travail temporaire regroupant un total de près de 6 900 agences trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec plus de 6 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4<sup>e</sup> rang et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français.

### Le pôle travail temporaire et recrutement du groupe Crit

#### Une offre globale de services en ressources humaines

Pionnier du travail temporaire, Crit est aujourd'hui un acteur global en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire en France (source société), disposant de positions clés à l'international avec des implantations dans plus de 100 villes aux Etats-Unis, en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie, Crit répond chaque année aux besoins de 28 000 entreprises clientes et accompagne près de 200 000 salariés dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution globale de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec plus de 1 800 collaborateurs permanents dédiés au pôle travail temporaire et recrutement du groupe, son propre centre de formation qui gère chaque année la formation de près de 10 000 salariés permanents et temporaires, et la spécialisation accrue de ses prestations dans le recrutement, le placement, le conseil, la gestion dématérialisée RH, l'insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux

entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, ...), le groupe a acquis une dimension d'acteur global en ressources humaines pour répondre aux attentes des entreprises privées et publiques.

#### La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 480 agences dont 354 en France à fin 2013, Crit dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Cette stabilité favorise en outre une relation "d'intimité" et de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

#### Une organisation entrepreneuriale

##### Organisation fonctionnelle d'une agence

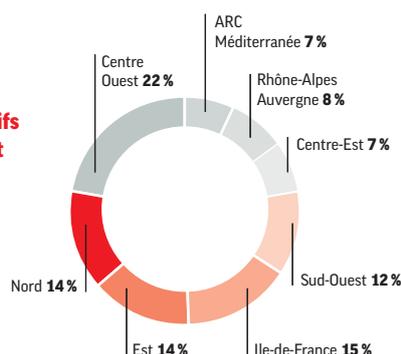


A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit sont gérées par des directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit sont des agences "entreprises" organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agence sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité.

Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover.

#### Répartition des effectifs intérimaires (ETP) Crit par région en 2013



2.01

## En France

### Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activités

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneurship, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire.

#### • Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

#### • Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

Le réseau Crit s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente 39 % de son activité en 2013. Le réseau est également très développé dans le BTP (23 % en 2013) et a renforcé sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 18 % en 2003 à 38 % en 2013.

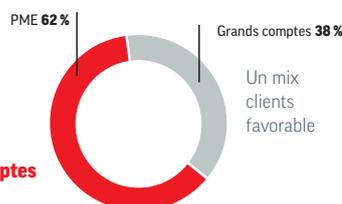
Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

#### • Un mix clientèle stratégique

Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI, son cœur de cible qui représente 62 % du chiffre d'affaires du pôle en 2013, le groupe occupe également des positions clés auprès des grands comptes.

La diversification de sa base de clientèle permet au groupe de limiter son exposition aux secteurs les plus touchés par la crise et de n'avoir aucune dépendance clients, le premier client de son pôle travail temporaire ne représentant que 2,2 % du chiffre d'affaires total. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

### Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit PME Grands Comptes (% du CA 2013)



## 480 agences d'emploi en France et à l'international en 2013



## A l'international

### Un déploiement rapide aux Etats-Unis

Crit a franchi une étape importante dans la stratégie de développement de son réseau à l'international en procédant à l'acquisition de la société PeopleLink en 2011. Par cette opération, Crit a pris position sur le premier marché mondial du travail temporaire qui a représenté en 2013 près de 109 milliards de dollars, en croissance de plus de 4 % et plus de 3 millions d'intérimaires équivalent temps plein (source ASA). Ce marché qui offre des niveaux de marges opérationnelles structurellement supérieurs à la moyenne des principaux marchés européens, se caractérise par une atomisation de la concurrence avec plus de 10 000 sociétés actives ouvrant à Crit des opportunités de développement importantes pour étendre son maillage sur ce pays.

En deux ans, le groupe a significativement élargi ses positions sur le premier marché mondial du staffing en multipliant par 4,5 son chiffre d'affaires aux Etats-Unis. Cette performance a été portée par six opérations de croissance externe menées par le groupe depuis 2011. Après les acquisitions d'Elite Personnel, de Trade Management et de Visient en 2012, le groupe a réalisé quatre nouvelles acquisitions au cours des 18 derniers mois : The Agency Staffing en juillet 2013, société implantée dans l'Illinois et le Wisconsin, la société Trade Resources en septembre 2013 implantée au Texas, la société Mep Staffing en décembre 2013 implantée au Texas et en Arizona et de 2AM Group en février 2014 implantée en Caroline du Sud, Floride, Californie, Alabama et dans le Tennessee. Ces opérations permettent au groupe d'étendre ses champs d'expertises sur des métiers hautement qualifiés de l'électricité, du contrôle qualité, de l'ingénierie et de renforcer son offre sur des secteurs porteurs comme la construction, l'énergie, les technologies, l'aéronautique, le naval. Le positionnement de ces sociétés permet également au groupe d'étendre sa présence sur six états où il n'était pas encore présent. A ce jour, le groupe dispose d'un réseau de 68 agences aux Etats Unis positionnées dans 22 états.

L'Espagne représente le 2<sup>ème</sup> marché en Europe du groupe et compte pour 20 % de son activité travail temporaire & recrutement à l'international. Après avoir finalisé en 2012 la réorganisation de ses agences espagnoles afin de faire face au contexte économique difficile, le groupe dispose à fin 2013 d'un réseau de 36 agences en ordre de marche pour profiter pleinement de la reprise du marché ibérique.

Le groupe dispose également de positions clés en Allemagne, en Suisse, au Maroc et en Tunisie portant le réseau international du groupe à 126 agences en 2013. Grâce à la diversification tant en termes de métiers que de zones géographiques, le groupe est prêt à franchir de nouvelles étapes dans son développement international.



## L'activité du groupe en 2013

### L'activité du pôle travail temporaire & recrutement en 2013 : Surperformance en France - Forte croissance à l'international

En 2013, le groupe a réaffirmé sa position de leader français du travail temporaire sur l'hexagone et a confirmé le bien-fondé de sa stratégie de croissance à l'international sur le premier marché mondial du travail temporaire.

Malgré un contexte économique toujours difficile en Europe marqué par une baisse du PIB de 0,4 % de la zone euro en 2013, le pôle travail temporaire & recrutement du groupe affiche un chiffre d'affaires de 1 299,8 millions d'euros en hausse de 5 %.

Cette évolution positive est le fruit d'une part, de l'excellente performance réalisée à l'international et d'autre part, de l'amélioration continue de l'activité en France s'illustrant par une stabilité du chiffre d'affaires sur l'hexagone. Ces évolutions démontrent la pertinence du modèle de développement du groupe à l'international et la capacité du groupe de surperformer son marché de référence en France.

#### TRES FORTE CROISSANCE A L'INTERNATIONAL

A l'international, le groupe mène depuis deux ans une stratégie de croissance offensive aux Etats-Unis, premier marché mondial du travail temporaire. Après avoir pris position sur ce pays en 2011 avec l'acquisition d'un acteur du top 100 des sociétés de staffing américaines et renforcé ses positions en 2012 avec trois opérations de croissance externe, le groupe a continué sa stratégie d'expansion en 2013 avec l'acquisition de trois fonds de commerce spécialisés dans le staffing : The Staffing Agency implantée dans l'Illinois et le Wisconsin, Trade Resources implantée au Texas et Mep Staffing implantée au Texas et en Arizona. Ces deux opérations permettent au groupe d'étendre ses champs de spécialisation sur des métiers hautement qualifiés et de renforcer son offre sur des secteurs porteurs comme la construction, l'énergie, les technologies. Ces deux sociétés qui représentent un chiffre d'affaires de 60 millions de dollars en année pleine ont été intégrées dans les comptes en août et décembre 2013. La stratégie menée par le groupe aux Etats-Unis porte ses fruits avec un chiffre d'affaires 2013 de plus de 227 millions de dollars en croissance de 56,7 % et de 18,8 % en croissance organique, témoignant de l'intégration réussie des 6 acquisitions réalisées sur ce pays depuis 2011.

En Espagne, 2<sup>ème</sup> marché du pôle travail temporaire et recrutement à l'international, la conjoncture économique plus favorable de 2013 conjuguée à l'optimisation de son réseau d'agences a permis au groupe de superperformer le marché ibérique en hausse de 2 %, le

groupe affichant un chiffre d'affaires en croissance de 10 % sur l'année. Les autres pays d'implantation (Allemagne, Suisse, Maroc, Tunisie) affichent une bonne activité globale en croissance de plus de 7 % sur l'année.

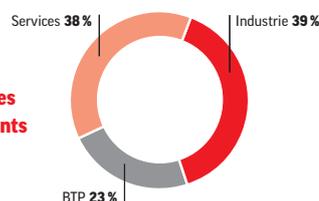
La stratégie de croissance menée par le groupe à l'international permet au pôle travail temporaire et recrutement de réaliser une performance remarquable à l'international avec une croissance de 33,3 % de son chiffre d'affaires qui s'élève à plus de 265 millions d'euros en 2013.

#### SURPERFORMANCE EN FRANCE MALGRE UN CONTEXTE TOUJOURS DIFFICILE

En France, où le groupe réalise près de 80 % de son activité travail temporaire et recrutement, l'activité s'est améliorée de façon continue au fil des mois avec un dernier trimestre en croissance de 9 %. Le groupe réalise ainsi un chiffre d'affaires annuel stable qui s'élève à 1,03 milliard d'euros sur un marché en baisse de 6 % sur l'année (source Prism'emploi). Cette performance face à des conditions de marché toujours difficiles s'est appuyée sur la capacité du groupe à prendre des parts de marché sans remise en cause de sa discipline tarifaire et par sa stratégie de conquête sur le secteur des services où le groupe affiche une croissance de près de 14 % en 2013. Cette stratégie lui a ainsi permis de renforcer son offre sur les secteurs du commerce, de la logistique, de la finance et de l'énergie. Grâce à cette dynamique, les services concentrent 38 % de l'activité travail temporaire & recrutement en 2013, représentant désormais un poids équivalent au secteur de l'industrie (39 % de l'activité). Ce secteur qui a continué à pâtir en 2013 du ralentissement économique et de la mauvaise tenue des industries notamment automobile, s'est inscrit en baisse de 8,6 % sur l'année. Dans le secteur du BTP qui représente 23 % de l'activité, le chiffre d'affaires en baisse de 3 % a reflété la morosité de ce marché en 2013.

La bonne performance du groupe est le fruit d'une base de clientèle très diversifiée qui compte plus de 22 500 entreprises clientes en France. Le groupe bénéficie en effet d'une forte pénétration auprès de PME, son cœur de cible, qui ont concentré 62 % du chiffre d'affaires du pôle en 2013, les grands comptes représentant 38 % du chiffre d'affaires.

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit par secteur clients (% du CA 2013)



2.01

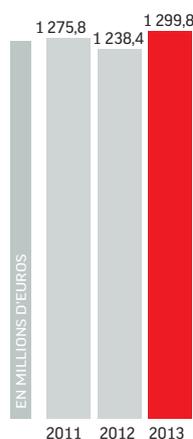
La diversité du portefeuille client du groupe limite ainsi son exposition aux secteurs les plus touchés par le ralentissement économique. Ainsi, le premier client a représenté 2,2 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2013 et les cinq premiers clients moins de 9 %, ce qui illustre la faible dépendance du groupe vis-à-vis de ses clients.

Pôle travail temporaire	En % du CA 2013 consolidé
• Premier client	2,2 % (contre 2,2 % en 2012)
• Cinq premiers clients	7,7 % (contre 8,8 % en 2012)
• Dix premiers clients	12,5 % (contre 13,1 % en 2012)

### Des résultats record

L'activité travail temporaire et recrutement du groupe a enregistré en 2013 des résultats record avec un résultat opérationnel courant\* de 66,4 millions d'euros, représentant une marge opérationnelle courante de 5.1 % contre 3.3 % en 2012. L'amélioration de l'activité en France conjuguée au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et la forte contribution de l'international ont participé à l'atteinte de ce résultat historique. En France, le résultat opérationnel courant s'élève à près de 50 millions d'euros avec une marge opérationnelle courante qui s'apprécie fortement à 4,8 % du chiffre d'affaires. A l'international, le résultat opérationnel courant est multiplié par plus de deux et s'établit à 16,6 millions d'euros avec une marge opérationnelle à 6.3 % contre 3.5 % en 2012. Cette très forte progression a été portée par les activités américaines mais aussi par les activités espagnoles du groupe qui retrouvent un niveau de rentabilité satisfaisant.

### Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire (en M€)



\* avant éléments non récurrents notamment incidences des regroupements d'entreprise et dépréciation des goodwill.

### Quelques références parmi les entreprises clientes du pôle

ACCOR	EIFFAGE	SAFRAN
ADIDAS	EURODISNEY	SAUR-COVED
AIR FRANCE	FAURECIA	SERVAIR
ALSTOM POWER	GDF-SUEZ	SIEMENS
ARVATO	HAVAS	SOCIETE GENERALE
AUCHAN	HSBC	SPIE
CARREFOUR	ID LOGISTICS	TOYOTA
CASINO	INTERMARCHÉ	TRIGO
CEA	KINGFISHER	VENTEPRIVEE.COM
COLAS	PSA	VEOLIA ENVIRONNEMENT
CREDIT AGRICOLE	RENAULT	VINCI

### Le développement des prestations en ressources humaines : recrutement, placement, accompagnement

La spécialisation et la diversification de ses prestations en ressources humaines est l'un des axes de développement privilégiés par le groupe. Le recrutement, le placement, l'accompagnement des demandeurs d'emplois, les prestations d'évaluation, bilans de compétences, l'accompagnement des travailleurs handicapés, le conseil aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, s'inscrivent dorénavant dans l'éventail des métiers du groupe. Les partenariats et contrats signés avec les acteurs publics et privés de l'emploi, son positionnement sur les consultations et les appels d'offres privés et publics témoignent de cette volonté.

L'expertise et la qualité des prestations reconnues par ses partenaires publics permettent ainsi à Crit de remporter des marchés pour servir leurs besoins en intérim, recrutement, reclassement, évaluation de compétences et d'accompagnement à l'emploi,... Pour exemples, Crit assure depuis plusieurs années les prestations d'ECCP pour Pôle emploi, assure des prestations de recrutement pour l'EFS (Etablissement Français du Sang), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), la Régie des Transports de Marseille (RTM), l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et de Produits de Santé (ANSM), les Chambres de Commerce et d'Industries, les Préfets de région, les Caisses d'Allocations Familiales, les OPH, les RSDI, les Carsat, etc...

Engagé depuis de nombreuses années pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, Crit poursuit le développement de ses actions visant l'accès ou le retour à l'emploi de celles et ceux qui rencontrent des difficultés, en collaboration avec ses partenaires de longue date tels que Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi de toutes catégories, le CNML et son réseau de Missions Locales qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, l'Agefiph pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap, les collectivités territoriales, locales, les structures associatives reconnues d'utilité publique, les écoles et organismes de formation. Pour favoriser l'insertion de jeunes, Crit est ainsi partenaire depuis 2010 de l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) avec lequel il a renouvelé et étendu son partenariat en 2013 au niveau national par une convention triennale pour l'ensemble des centres implantés dans l'hexagone ; Crit est également partenaire depuis plusieurs années de l'association « Etincelle » pour l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification par une approche entrepreneuriale ou encore partenaire de l'association « 100 Chances 100 Emplois » pour l'insertion des jeunes des quartiers dits "sensibles".

L'accompagnement de ses entreprises clientes engagées pour l'insertion professionnelle est bien sûr au cœur des actions de Crit. Ainsi, le groupe accompagne les entreprises ayant à répondre à la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics. Pour assurer le bon déroulement des politiques d'insertion menées par les entreprises au sein de leurs établissements, Crit propose une ingénierie d'accompagnement visant l'intégration des publics éligibles aux mesures d'insertion sur les postes d'emploi accessibles.

### Une politique active en faveur des travailleurs handicapés

Depuis plusieurs années, CRIT mène une politique active pour l'emploi des personnes handicapées. Le groupe dispose à cet effet d'un département "Emploi & Handicap" destiné à faciliter l'emploi des personnes reconnues handicapées au sein des entreprises. En 2013, Crit a confié près de 9 000 missions à des travailleurs reconnus handicapés au sein de près de 1 500 entreprises clientes. Le Groupe a poursuivi activement en 2013 ses prestations de services et de conseils auprès des entreprises afin de les sensibiliser et les accompagner dans leur politique d'emploi de travailleurs handicapés.

2.01



## L'activité du groupe en 2013

### • Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

#### La stratégie de développement du réseau Crit



**Le développement des agences Crit répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences.**

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle "grands comptes" en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges.

### - Une politique de croissance intensive en Europe et de développement à l'international

Les agences sont bien sûr au cœur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi. Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

Depuis le retournement de la conjoncture, le groupe a mis en sommeil sa politique d'ouvertures d'agences sur les pays touchés par le ralentissement conjoncturel et a concentré ses efforts sur la productivité de chacune de ses agences existantes.

En Europe, le groupe continuera une stratégie de croissance intensive permettant d'optimiser la performance et la productivité de ses réseaux. A l'appui de cette stratégie, le groupe conduit une politique de conquête commerciale en direction des PME PMI qui constituent des relais de croissance importants et en direction des grands comptes pour parfaire son mix-clients.

Aux Etats-Unis, le groupe qui avait franchi en septembre 2011 une étape importante dans sa stratégie de croissance avec l'acquisition d'un acteur du top 100 des entreprises américaines de staffing, poursuit son déploiement sur ce continent. Après avoir réalisé en 2012 trois opérations de croissance externe, le groupe a poursuivi en 2013 sa stratégie d'expansion sur le continent nord-américain en procédant à trois nouvelles opérations de croissance externe lui permettant d'élargir son champ d'expertise à des secteurs et des métiers porteurs et d'étendre son maillage géographique sur de nouveaux états. Le groupe entend continuer à étendre son maillage géographique et ses spécialisations métiers sur le continent américain par le développement de son réseau existant et la recherche de nouvelles opportunités de croissance externe avec pour objectif de s'implanter sur l'ensemble du territoire américain dans les cinq prochaines années.

Si son positionnement reste celui d'acteur généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera à accroître la spécialisation de son réseau, spécialisation accrue des métiers et des qualifications de profils, et poursuivra sa stratégie d'acteur global en ressources humaines grâce au développement de toutes ses prestations en ressources humaines (intérim, recrutement, accompagnement, outsourcing, placement, conseil).

2.02

## Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

**Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.**

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Au-delà de facteurs de ralentissements ponctuels du trafic aérien, l'aéroportuaire est un secteur qui offre des perspectives de croissance à long terme, portée par l'évolution naturelle de la demande passagers. Le pôle aéroportuaire restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe Crit pour les prochaines années.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 a dérèglementé ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

### Un positionnement de choix

- France  
Roissy CDG1, CDG2  
Orly Ouest, Orly Sud
- Europe  
Irlande (Dublin, Shannon)  
Angleterre (London City Airport)
- Afrique  
Congo, Gabon, Sierra Leone, Mali
- Caraïbes  
République Dominicaine

- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repoussage avions,
- Trafic : suivi des plans de vol, établissement des devis de masses et centrage, météo...
- Assistance au fret : transfert piste fret et poste, entreposage (fret en magasin) en Afrique.

### L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, embarquement, collecte des bagages, billetterie,

### Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et le "Global Market Forecast" d'Airbus portant sur les prévisions de croissance du trafic aérien entre 2013 et 2032 prévoit une croissance annuelle mondiale de 4,7 % pour les 20 prochaines années et qui doublera dans les 15 prochaines années. Les compagnies de l'Asie (+5,5 %), du Moyen Orient (+7,1 %), d'Afrique (+5,1 %), d'Amérique Latine (+6 %) et de la CEI (+5,8 %) connaîtront les plus forts taux de croissance par an pour les 20 prochaines années suivies par les compagnies européennes (+3,8 %) et américaines (+3 %).

Malgré un environnement difficile, le trafic aérien mondial a poursuivi sa progression en 2013 avec une hausse de 5,2% du nombre de passagers transportés par rapport à 2012 dépassant la barre des 3 milliards de passagers transportés dans le monde. Cette croissance devrait s'accélérer en 2014 avec une progression de l'ordre de 6%, soit plus de 3,3 milliards de passagers transportés. L'évolution par zone géographique montre de fortes hausses pour les compagnies aériennes du Moyen-Orient (+12,1%) suivies par les compagnies de l'Asie-Pacifique (+7.1%), d'Amérique Latine (+6.3%) et des hausses plus limitées en Europe (+3.8%) et en Amérique du Nord (+2.3%) (source IATA).

En France, les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly ont enregistré une nouvelle année record en termes de trafic passagers, franchissant le cap des 90,3 millions de passagers, en croissance de 1,7 % par rapport à 2012 (source ADP).

A contrario, le nombre de mouvement d'avions baisse de 2,8 % en 2013 dont une baisse de -3,9 % sur l'Aéroport Paris-CDG (source ADP).

#### Roissy CDG,

##### 1<sup>er</sup> aéroport français

- 2<sup>e</sup> aéroport européen :  
62 millions de passagers en 2013

##### • CDG2 :

- 1<sup>ère</sup> plateforme aéroportuaire de Roissy  
51 millions de passagers en 2013

##### • CDG1 :

- 8 millions de passagers en 2013

##### • CDG3 :

- 3 millions de passagers en 2013

#### Orly

- 28,3 millions de passagers en 2013

##### • Orly Ouest :

- 16,6 millions de passagers

##### • Orly Sud :

- 11,7 millions de passagers



## L'activité du groupe en 2013

### Groupe Crit, leader de l'assistance aéroportuaire en France

Avec plus de 62 millions de passagers en 2013, l'aéroport Roissy CDG est le 2<sup>ème</sup> plus grand aéroport en Europe et le 7<sup>ème</sup> au monde. Paris-Orly, 2<sup>ème</sup> plus important aéroport français et 11<sup>ème</sup> aéroport européen, a transporté plus de 28 millions de passagers. Ces deux aéroports représentent près de 60 % du trafic aérien en France.

Depuis 2009, le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère aussi bien sur Roissy CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de plus de 51 millions de passagers en 2013, sur CDG1 (8 millions de passagers en 2013), et sur Orly Ouest et Orly Sud qui ont totalisé un trafic passagers de plus de 28 millions en 2013.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires.

Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Après avoir été nommé prestataire aéroportuaire en 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling a remporté en 2009 l'appel d'offres lancé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et a été désigné par le Ministre chargé des transports, prestataire sur les quatre plus grandes plateformes aéroportuaires françaises : Roissy CDG2, Roissy CDG1, Orly Ouest et Orly Sud.

Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, Air Europa, British Airways, Emirates, EasyJet, Lufthansa, Tam...).

Le groupe Europe Handling a ainsi assisté en France près de 200 000 mouvements d'avions et 13,7 millions de passagers en 2013.

Avec plus de 30 % de parts de marché sur les deux plus grands aéroports nationaux, le groupe Europe Handling est n° 1 de l'assistance aéroportuaire en France.

### Le marché irlandais, 2<sup>e</sup> marché sur lequel opère le groupe Crit

- 1<sup>er</sup> aéroport irlandais
  - 20,2 millions de passagers en 2013
- Dublin, Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuaires opérant sur un même aéroport.

Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec 20,2 millions de passagers en 2013. Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon qui a enregistré un trafic passagers de 1,4 million en 2013. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies Charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais.

### Angleterre, une montée en puissance

Depuis octobre 2011, le groupe opère des prestations d'assistance aéroportuaire en escale en Angleterre. Sa filiale Sky Handling Partner UK a effet remporté l'appel d'offres de la compagnie aérienne Cityjet pour assurer l'assistance des opérations passage et trafic de l'ensemble des vols de la compagnie sur l'aéroport London City Airport.

En 2013, Sky Handling Partner UK a assisté plus de 50 000 vols sur cet aéroport.

Cette montée en puissance illustre la qualité des prestations aéroportuaires du groupe choisi pour opérer sur un aéroport à très forte activité "premium" compte tenu d'une clientèle principalement composée d'hommes d'affaires.

### Afrique : des concessions exclusives au Gabon, au Congo et en Sierra Leone, prise de position en République Dominicaine

Depuis plusieurs années, le groupe mène une stratégie de développement de ses activités d'assistance aéroportuaire sur le continent africain. En 2003, le groupe a ainsi obtenu une concession exclusive pour opérer sur les aéroports du Congo de Brazzaville et Pointe Noire, suivie en 2006 d'une concession exclusive sur l'aéroport international de Libreville au Gabon. Il assure depuis 2007 des prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali auprès du prestataire désigné sur les 13 aéroports du pays dont 6 sont internationaux. En 2010, le groupe a obtenu une concession exclusive de 25 ans en Sierra Leone portant sur les prestations d'assistance au sol et les opérations du terminal de fret de l'aéroport international de Freetown. En 2013, le groupe a ouvert une 3<sup>ème</sup> escale au Congo sur l'aéroport d'Ollombo. Le groupe a également pris position en République Dominicaine, pays qui a enregistré un trafic aérien de plus de 15 millions de passagers.

En 2013, le groupe a assuré sur le continent africain l'assistance aéroportuaire de plus de 2,7 millions de passagers et le traitement de plus de 35 000 tonnes de fret.

2.02

Au delà de sa contribution au développement économique des territoires où il opère, en favorisant notamment l'emploi local, le groupe a inscrit son développement dans une démarche sociétale, responsable et solidaire sur tous les pays où il est présent. En France, le Groupe Europe Handling est un acteur engagé depuis de nombreuses années pour l'insertion des demandeurs éloignés du marché de l'emploi. Depuis 1998, le groupe assure ainsi la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes en recherche d'Emploi à Roissy et Orly), association d'entreprises partenaires qui accompagne l'insertion et la formation de jeunes franciliens aux métiers de l'aéroportuaire. Depuis la création de JEREMY, plus de 4 400 jeunes ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable. En Irlande, Sky Handling Partner a reçu plusieurs distinctions pour l'excellence de sa politique en matière de gestion de ressources humaines, de formation, de bien-être du personnel... (" Excellence through people Award "), en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail (" Irish Transport Industry Safety Award ", " National Irish Safety Award "). Le groupe s'illustre également par ses actions de solidarité face à des évènements particuliers comme ce fut le cas au Congo et en Sierra Leone où il a apporté aides matérielles et psychologiques à ses collaborateurs et à leur famille victimes respectivement de la catastrophe Mpila et de l'épidémie de choléra.

### **Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement**

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation qui a ouvert à la concurrence l'ensemble des aéroports européens. Cette dérégulation des services spécialisés a permis une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuaire, marché sur lequel le groupe Crit joue désormais un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaire, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

### **Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit**

- Plus de 340 000 mouvements d'avions et plus de 130 compagnies assistés en 2013 dans le monde
- Certifications ISAGO, ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001
- 24 filiales d'assistance aéroportuaire à fin 2013
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- 2 implantations en Irlande (Dublin, Shannon)
- 1 implantation en Angleterre (Londres)
- 3 implantations au Congo (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo), 1 au Gabon (Libreville), 1 en Sierra Leone (Freetown), prestations d'assistance technique et opérationnelle sur les aéroports du Mali.
- 1 implantation en République Dominicaine (Punta Cana)
- Un effectif de 2 800 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 1 000 engins et véhicules aéroportuaire (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaire. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaire de sociétés extérieures.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation "terrain". L'IFMA forme plus de 15 000 stagiaires internes et externes chaque année.

Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats sur ses différents marchés.



## L'activité du groupe en 2013

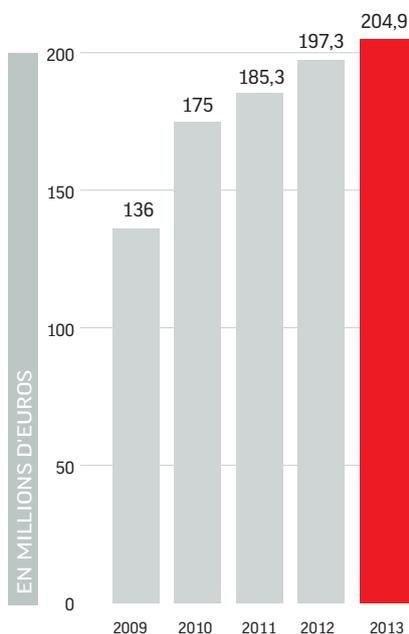
### Le pôle aéroportuaire, des potentiels de croissance

La France, l'Irlande, l'Angleterre, le Congo, le Gabon, la Sierra Leone, la République Dominicaine, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent des potentiels de croissance qui seront portés par l'augmentation du trafic aérien et des capacités d'accueil des plateformes aéroportuaires. Ainsi, l'ouverture totale du terminal S3 qui accueille notamment les A380 d'Air France, du satellite S4 d'une capacité additionnelle de 7,8 millions de passagers permettent d'ores et déjà à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle d'atteindre une capacité totale d'accueil de 80 millions de passagers. A Orly, dont le trafic international a doublé en dix ans, le projet d'extension des aérogares avec la construction d'un bâtiment de jonction entre Orly-Ouest et Orly Sud vise à porter la capacité d'accueil de cet aéroport à 32,5 millions de passagers en 2018.

D'ici 2017, Le nombre de passagers internationaux devrait augmenter de 25 %, passant de 1,2 milliard en 2012 à 1,5 milliard en 2017, soit 292 millions de passagers en plus. En Europe, le nombre de passagers internationaux enregistrera une croissance moyenne annuelle de 3,9 %. Quant à l'Afrique, elle affiche après le Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique l'une des plus fortes croissances moyennes avec +5,3 % de passagers transportés par an d'ici 2017 (source IATA).

Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

### Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire



### 2013 : leadership conforté en France, croissance à l'international

En 2013, le groupe a réaffirmé sa position de numéro 1 français de l'assistance aéroportuaire et a dépassé son objectif de croissance à l'international. En France, malgré un environnement difficile marqué par la baisse du trafic aérien sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly, la stabilité du chiffre d'affaires des activités aéroportuaires en France a constitué une bonne performance. Avec 61 compagnies aériennes assistées en 2013, le développement des activités aéroportuaires du groupe est adossé à un portefeuille solide et récurrent. Ce dernier a encore été renforcé au cours de l'année avec la signature de 7 nouveaux contrats d'assistance pluriannuels avec des compagnies aériennes opérant sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly.

A l'international, les activités aéroportuaires du groupe affichent un excellent exercice 2013 avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 41,8 millions d'euros, en hausse de plus de 19 %. Cette performance a été portée par les concessions en Afrique qui confirment leur dynamisme avec 53 compagnies assistées en 2013, représentant l'assistance totale de près de 2,8 millions de passagers et le traitement de plus de 35 000 tonnes de fret.

Au Congo, le Groupe a pris une participation de 25 % auprès du gestionnaire d'aéroport AERCO. Cette opération permet au groupe de sécuriser et de consolider son développement sur ce pays.

Au Royaume-Uni, le groupe a conforté en 2013 ses positions sur l'aéroport London City Airport et a enregistré une montée en puissance de ses activités sur cet aéroport. En Irlande, malgré un environnement toujours difficile, les activités aéroportuaires du groupe s'inscrivent en croissance sur l'année.

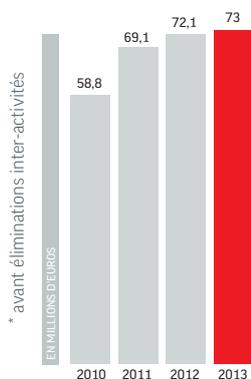
En 2014, l'exercice sera marqué par le renouvellement des licences d'assistance aéroportuaire sur les terminaux de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly. A l'international, les perspectives restent très favorables notamment en Afrique qui confirme sa dynamique de croissance sur les marchés où le groupe opère. Au Congo, un nouveau contrat avec la compagnie Turkish Airlines a été conclu. Sur ce pays, le groupe devrait profiter de la montée en puissance de la ligne Brazzaville/Roissy Charles de Gaulle et de l'ouverture de la ligne Pointe Noire/Roissy Charles de Gaulle par la compagnie Eclair. En Sierra Leone, le groupe a signé un nouveau contrat avec Air Côte d'Ivoire, s'est vu confier la gestion du nouveau lounge business de l'aéroport de Freetown et bénéficiera de l'ouverture du nouveau terminal cargo prévue fin avril 2014. Au Gabon, le groupe a conforté sa présence avec le renouvellement et l'extension de ses contrats d'assistance aéroportuaire avec sept compagnies aériennes. Enfin, le groupe a pris position en République Dominicaine, pays offrant des perspectives favorables portées par un trafic aérien de plus de 15 millions de passagers par an.

2.03

## Les autres services : des activités connexes au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

### Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services\*



En 2013, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 73 millions d'euros (avant éliminations inter-activités).

L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des "autres services", représentent plus de 78 % des revenus du pôle.

Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en hautes technologies, et MASER Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs, maintenance industrielle et formation continue.

De la recherche appliquée et l'ingénierie de développement à la maintenance industrielle, des domaines d'intervention et un positionnement pour le futur :

ECM participe aux grands projets industriels les plus avancés des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Caractérisée pour la fourniture d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage de haut niveau, ECM prend en charge le développement complet de structures, d'équipements, d'aménagements intérieurs ou de systèmes. Son offre de service couvre les phases avancées des programmes (Recherche appliquée à l'intégration de nouvelles technologies ou de nouveaux matériaux), les phases de définition des produits et leur industrialisation jusqu'à leur maintien en vie série.

ECM exerce également en tant que maître d'œuvre délégué. Elle accompagne l'organisation des marchés de compensation pour les projets internationaux, participe au transfert de technologie, à la définition et aux contrôles des processus qualité, elle encadre la réalisation d'activités d'ingénierie ou de production Offshore

• **Recherche et Technologie** : La filiale ECM du groupe possède une grande expérience de la mécanique et des matériaux structuraux

appliqués à l'aéronautique et à l'automobile. Acteur des ruptures technologiques, elle mène pour son compte et celui de ses clients de nombreux projets de recherche destinés à l'allègement des véhicules ou à la performance des équipements embarqués. ECM travaille dans les phases exploratoires à la définition de concepts de structure en matériaux composites, à des analyses multiphysiques ou encore à la réalisation de démonstrateurs expérimentaux. ECM entend ainsi porter à maturité les technologies, matériaux ou méthodes de conception qui feront son avenir.

• **Ingénierie de développement / Conseil** : En relation avec les Majors de l'industrie, la filiale ECM participe aux grands programmes de développement des secteurs de l'aéronautique et des transports.

Ces phases de développement incluent la définition et la fourniture des moyens d'industrialisation et d'essais. ECM possède un département spécialisé dans ce domaine lequel comprend notamment les méthodes de fabrication, la qualité Produit/process, la recherche de performance dans l'utilisation des moyens de production, le transfert de technologie. Ces spécialités sont particulièrement prisées des industriels dans le cadre de marchés de compensation des projets internationaux.

• **Ingénierie, Intégration des moyens de production et d'essais** : la filiale MASER Engineering du groupe intervient d'une part en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en oeuvre d'un projet industriel, d'autre part, dans les études et calculs, la conception et la fabrication de prototypes, de structures et de machines spéciales (groupes électrogènes, centrales de régulation thermiques, centrales hydrauliques, bancs d'essais, bancs d'outillages, bancs test avions, etc...). Cette filiale intervient au plus haut niveau de conception en tant que centre de recherche et développement agréé par le Ministère de la recherche et centre de formation.

• **Installation et travaux neufs** : domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.

• **Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production et d'exploitation ainsi que leurs périphériques.



## L'activité du groupe en 2013

• **Formation continue** : MASER Engineering assure à la fois, l'ingénierie de formation (conception et réalisation de supports pédagogiques) et l'animation de formations continues théoriques et pratiques (CQPM\*) aux métiers de l'aéronautique (Assembleur composite aéronautique ; Ajusteur monteur cellule aéronautique ; Assembleur monteur de systèmes mécanisés ; Chaudronnier aéronautique ; Préparateur méthodes aéronautiques et spatiales ; Ajusteur monteur industriel, ...)

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 12 implantations et 2 antennes en France.

Les activités d'ingénierie et de maintenance du groupe s'exercent sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Historiquement positionné sur les secteurs automobile et aéronautique, le groupe a élargi depuis plusieurs années son offre aux secteurs de l'énergie et de l'environnement, des services, des transports et de la défense.

Les principaux clients du pôle sont pour la filiale ECM, AéroliA, Airbus, Aircelle, Bombardier, Citroën Racing, Daher-Socata, Dassault Aviation, Groupe Renault, Latécoère, Messier-Bugatti-Dowty, PSA, Snecma, Sogerma et pour MASER Engineering les groupes ADP, AFPI, Airbus Group, Dassault, Dürr, EDF, FEDEX, Flowserve, Heineken, Ipsen, Körber, Kuka, Nordex, NTN, PSA, Renault-Nissan, Safran, Staubli, Serac Group, STX Europe, Thales, Toyota, Vallourec, Véolia, Vinci, Zodiac.

### L'ingénierie et la maintenance Industrielle : une année de croissance

Les activités Ingénierie et maintenance du groupe ont affiché en 2013 un chiffre d'affaires en croissance qui s'établit à 57,5 millions d'euros contre 55,6 millions d'euros en 2012. Cette évolution a été portée par MASER Engineering qui affiche une hausse de plus de 8 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice. Cette performance, réalisée dans un contexte de dégradation du marché de l'automobile, l'un de ses secteurs de référence, a été le fruit de la montée en puissance des activités d'Ingénierie, de Méthodes et de Formation dans le secteur aéronautique, et de la poursuite du développement des activités de maintenance aéroportuaire.

Ainsi, le secteur aéronautique, qui concentre près de 27 % des activités de MASER Engineering, s'est inscrit en croissance de 69 % sur l'année. 2013 a notamment été marquée par la signature d'un partenariat de transfert de technologies avec deux sociétés indiennes dans le cadre du projet de vente de 126 avions Rafale en Inde. Quant au secteur aéroportuaire qui a enregistré une progression de 34%, il s'est illustré par le renouvellement du contrat de maintenance des passerelles avions de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle pour une durée de 6 ans. Dans le cadre de sa stratégie de diversification, MASER Engineering s'est positionné en 2013 sur la gestion des fluides (Total Fluid Management) et a repris les activités de la société TEMA Concept, spécialisée dans le domaine des systèmes de pilotages, d'acquisition et de traitements de données

\* Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

des moyens d'essais statiques et dynamiques. En 2014, MASER Engineering poursuivra sa stratégie de diversification sur des secteurs cibles tels que l'Energie & l'Environnement, pour lequel il élargit son offre avec l'acquisition de la société EDOM, ensemble industriel spécialisé dans la maintenance des équipements hydroélectriques, et sur les secteurs Aéronautique, de la Défense, du Transport Ferroviaire et des Services & Infrastructures.

ECM, filiale du groupe spécialisée en recherche, ingénierie et conseils en haute technologie a su quant à elle conserver un niveau d'activité constant par rapport à l'année passée dans un contexte de fin des grands projets d'ingénierie aéronautique et un marché de l'ingénierie automobile difficile. Cette tenue de l'activité confirme le bien-fondé des orientations stratégiques de positionner les activités d'ECM vers des marchés de Recherche et développement et de haute technologie lui permettant une montée en spécialisation et en puissance de ses activités R&D, le développement d'application autour des matériaux composites à haute performance pour l'aéronautique civile et militaire ou l'automobile et le développement des marchés de niches entamé depuis plusieurs années notamment dans le domaine des aménagements d'intérieurs VIP ou Corporate, un marché de niche très spécialisé et en plein essor. Dans le domaine des matériaux composites, ECM a été primée le 13 mars 2013 par le JEC, la plus importante organisation de l'industrie des matériaux composites au monde et s'est vu décerner le « JEC Innovation Award 2013, pour l'étude et la réalisation de la caisse auto-porteuse en matériaux composites du Véhicule électrique Léger de Ville dénommé VélV du groupe PSA.

En 2013, ECM a également remporté un marché de recherche pour l'allègement des structures de véhicules automobile et la mise au point d'un design d'absorbeur de choc composite avec le groupe RENAULT. Un concept de structure et un démonstrateur de tenue au CRASH qui seront livrés en 2014. ECM a aussi été sélectionnée par un panel constitué des plus grands acteurs de l'aéronautique française pour participer au projet CORAC 2 : un important projet de recherche aéronautique destiné à la conception des structures composites de l'avion du futur dont les premières retombées industrielles sont prévues dès 2015 et s'échelonneront jusqu'en 2025 (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile).

Enfin, dans le cadre du projet de vente des avions Rafale au gouvernement indien, ECM a été sélectionné pour participer au transfert de fabrication de l'appareil, projet qui devrait offrir à la filiale du groupe un fort potentiel de croissance.

#### Le secteur ingénierie et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100, DOA PART 21J auprès de l'EASA (en cours).
- Des agréments Formation et Laboratoire de R&D
- Des sociétés membres du GIFAS, du CETIM, de l'AFIM, du GIM, du POLEPHARMA, de l'ALFA-ACI, de Neopolia, de l'Aérospace Valley et de l'Aérocampus Aquitaine
- Un effectif moyen en 2013 de plus de 550 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

3.01

L'organisation du groupe

## Une société mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Ses filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- Le travail temporaire et le recrutement : cette ligne de métier, qui représente au 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires total de 1 299,8 millions d'euros, regroupe 4 filiales opérationnelles exerçant en France et 13 filiales opérationnelles exerçant à l'étranger (En Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis, au Maroc, en Suisse et en Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 20 % du chiffre d'affaires total du pôle.

Les activités de la société Prestinter, à objet interne, prestataire de services administratifs, comptables, juridiques et de publicité, principalement dédiées au pôle travail temporaire, sont rattachées à cette ligne de métier.

- L'assistance aéroportuaire : cette ligne de métier représente au 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires total de 204,9 millions d'euros, et regroupe 13 sociétés opérationnelles exerçant en France et 11 sociétés opérant à l'étranger (Au Congo, au Gabon, en Irlande, au Maroc, en République Dominicaine, au Royaume-Uni et en Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 21 % du chiffre d'affaires des activités aéroportuaires.

- Les autres services aux entreprises : cette ligne de métiers regroupe les autres activités (telles que la transmission et la gestion d'informations dématérialisées, l'ingénierie et la maintenance industrielle, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment, les prestations d'accueil et la formation), soit 7 filiales opérationnelles françaises qui réalisent un chiffre d'affaires total de 73 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 9 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en annexe aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du présent document.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans ont été les suivantes :

**2011 :** Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, le groupe s'est porté acquéreur de 75 % du capital de la société PeopleLink, acteur nord-américain du travail temporaire et du recrutement basé à South Bend (Indiana) et présent sur 14 Etats du centre-est des Etats-Unis ;

Pour répondre à l'intervention du groupe sur l'aéroport London City Airport, il a été créé une nouvelle filiale dédiée aux activités aéroportuaires, la société Sky Handling Partner UK ;

Dans un souci de simplification des structures, les sociétés à objet interne, Rush, Hillary et Computer Assistance ont été dissoutes et leur patrimoine social intégralement transmis à la société filiale Prestinter ;

**2012 :** Pour répondre au contrat de sous-traitance aéroportuaire conclu entre la société GEH et la Compagnie Air France portant sur le transfert du fret en piste de toutes les compagnies aériennes clientes d'Air France opérant sur les aéroports de Roissy CDG1 et CDG2, le groupe a créé une nouvelle filiale, la société Cargo Group.

**2013 :** Par l'intermédiaire de sa filiale CPTS, le groupe a souscrit en juin 2013, à l'augmentation de capital de la société de droit congolais, AERCO, ce qui lui permet de détenir 25 % du capital de cette structure, en charge de la gestion, l'exploitation et la maintenance des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

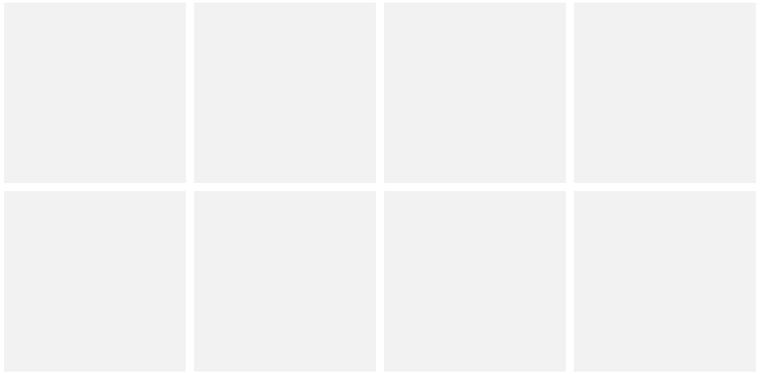
Le groupe s'est également porté acquéreur en février 2013, de 100 % du capital de la société Aria logistics Limited, qui opère sur l'aéroport de London City et en août 2013, de 100 % du capital de la société Assist'Air, qui opère sur l'ensemble des aéroports de République Dominicaine.

En sa qualité de société holding tête de groupe, le rôle de la société Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre la société Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés du pôle travail temporaire et recrutement en rémunération des prestations rendues, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les loyers afférents aux locaux que Groupe CRIT, propriétaire, donne à bail à certaines de ses filiales.

Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe ainsi que de la dette d'acquisition qui lui est relative.



## Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

**Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.**

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Cet accompagnement s'illustre par une politique de développement des compétences destinée à optimiser les parcours professionnels des collaborateurs du groupe. Ils bénéficient à cet effet de formations tout au long de leur parcours professionnel pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres carrières au sein de l'entreprise. Le groupe privilégie également l'accompagnement à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs grâce à un parcours d'intégration individuel au sein du groupe, de leur entité, de leur équipe et de leur fonction et un accompagnement de proximité sur le terrain. Cet accompagnement favorise le partage d'une culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes.

Les travaux des commissions de développement des ressources humaines mises en place depuis plusieurs années permettent une optimisation dans la gestion des ressources humaines du groupe visant à limiter le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles et répondre aux attentes de ses collaborateurs en termes d'évolution professionnelle.

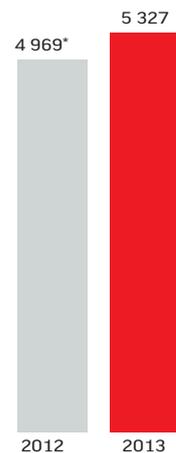
Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés...).

Une démarche qui s'illustre par une montée en puissance de l'intégration de jeunes collaborateurs au sein du groupe via des contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) qui ont représenté près de 30 % des recrutements en 2013. De même, ont été mises en place de nombreuses actions visant à faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein du groupe tels que le recrutement et l'accueil de stagiaires, le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à des aménagements mis en place. Conscient des enjeux que représente son activité sur chaque bassin d'emploi, le groupe s'inscrit naturellement dans une relation partenariale avec les acteurs emploi/formation/insertion locaux pour participer et impulser une dynamique de mutualisation de compétences au service du marché de l'emploi et de ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Les engagements nationaux sont déclinés en région ou localité pour adapter les actions à engager aux spécificités des besoins des entreprises et demandeurs d'emploi du bassin concerné.

Pour exemples, depuis 1998, le groupe via sa filiale Europe Handling assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes en recherche d'Emploi à Roissy et Orly), association d'entreprises partenaires qui accompagne l'insertion et la formation de jeunes franciliens aux métiers de l'aéroportuaire.

**Évolution des effectifs permanents du groupe Crit**



\* Données corrigées des sociétés mises en équivalence

3.02

Depuis la création de JEREMY, plus de 4 400 jeunes ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable. En Irlande, Sky Handling Partner, autre filiale du Groupe, a reçu plusieurs distinctions pour l'excellence de sa politique en matière de gestion de ressources humaines, de formation, de bien-être du personnel... (" Excellence through people Award "), en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail (« Irish Transport Industry Safety Award », " National Irish Safety Award "). Le groupe s'illustre également par ses actions de solidarité face à des événements particuliers comme ce fut le cas au Congo et en Sierra Leone où il a apporté aides matérielles et psychologiques à ses collaborateurs et à leur famille victimes respectivement de la catastrophe Mpila et de l'épidémie de choléra.

Pour promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations, le groupe a mis en oeuvre un Plan Diversité et Egalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage composée d'un responsable national et de correspondants "diversité et égalité des chances" en région.

Le plan "Diversité et Egalités des chances", qui se déploie sur plusieurs axes, comprend la mise en conformité des procédures, le développement des réseaux concernés, la communication interne et externe ainsi qu'un important volet de formation et de sensibilisation destinés à tous ses collaborateurs. Des modules de formation spécifiquement dédiés aux recruteurs sont conduits dans chaque région par la responsable du service Développement Social du groupe et pilote du plan Diversité.

La politique menée depuis plusieurs années par le groupe visant à développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'illustre notamment par ses partenariats avec des organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés en particulier l'Agefiph et la Fagerh avec laquelle le partenariat a été reconduit jusqu'en 2014.

La santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, permanents et intérimaires, est depuis de nombreuses années une des priorités du groupe. Cette politique, qui se traduit notamment par la certification OHSAS 18001 obtenue dès 2005, est portée par des dispositifs et des actions de prévention, d'information de sensibilisation et de formation spécifiques associant collaborateurs permanents, intérimaires et entreprises clientes.

### **La formation, gage de progression permanente des compétences**

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation professionnelle occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le développement du groupe. Qu'il s'agisse des salariés permanents ou intérimaires, la formation propose un accompagnement opérationnel pour tous. Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en continue aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

Le professionnalisme des permanents et des intérimaires permet au Groupe CRIT d'asseoir sa compétitivité et de répondre à l'exigence de qualité de services pour ses clients.

En 2013, le groupe a ainsi dispensé plus de 420 000 heures de formation auprès de 11 900 salariés permanents et intérimaires.

Pour servir sa politique de formation interne, le groupe s'appuie sur deux centres de formation dédiés aux collaborateurs internes : RH FORMATION pour l'ensemble des métiers du travail temporaire et transversaux du Groupe CRIT et l'IFMA pour les métiers spécifiques de l'aéroportuaire.

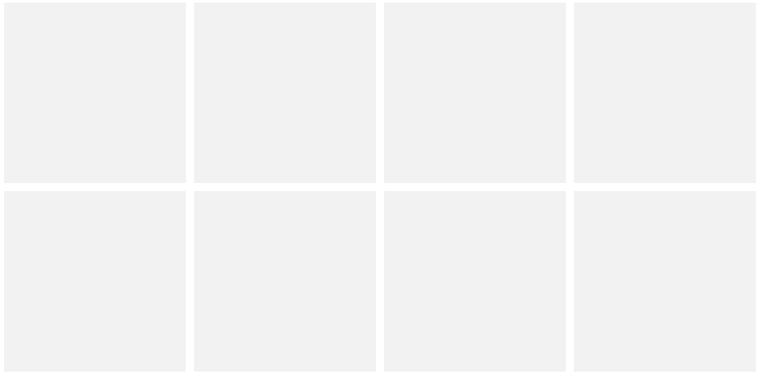
### **La formation des collaborateurs permanents, développer les compétences et servir la performance**

Dans un contexte économique difficile et concurrentiel, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des femmes et des hommes armés pour relever les défis quotidiens.

Fort de ce constat, la politique de formation du Groupe CRIT s'articule autour de deux axes forts la connaissance des métiers de ses collaborateurs et l'idée que la compétence s'enrichit dans la confrontation à des situations professionnelles pertinentes et réalistes.

L'offre de formation développée et proposée répond à cette double exigence en démocratisant un savoir et un savoir-faire pour permettre aux stagiaires de gagner du temps et de l'efficacité dans la mise en oeuvre du savoir acquis.

La formation déclinée sur trois niveaux d'accès : l'initiation, la consolidation et l'expertise doit permettre d'accompagner le collaborateur tout au long de son parcours professionnel au sein du Groupe en lui permettant d'accroître sa performance et d'évoluer au sein de la structure. Cet équilibre, entre l'ambition collective et l'ambition individuelle, structure une offre de formation pragmatique qui s'attache à être au plus près de la réalité du terrain.



## Les Ressources Humaines

- La période « d'initiation » démarre dès la prise de poste du collaborateur par la mise à disposition d'un outil de formation E-Learning qui se veut à la fois un outil de révision et/ou découverte des basiques du métier (Législation, Discrimination, Sécurité, Logiciel Interne) et un outil d'intégration au sein du groupe CRIT (Connaissance du Groupe, Outils RH).

Elle se poursuit par un parcours d'intégration de 6 jours en présentiel qui permettra d'approfondir les thèmes abordés lors de la formation E-Learning (Législation et Logiciel Interne) et une première formation « métier » reprenant les fondamentaux et les connaissances socles nécessaires pour valider un premier palier de maîtrise de sa fonction et de ses missions.

- La « consolidation », est un temps où le collaborateur pourra avoir accès à une offre de formation à la fois théorique et pratique afin de densifier ses connaissances et développer des compétences nouvelles.
- Enfin « l'expertise » doit conduire à une prise de hauteur sur les fonctions occupées à travers des actions de formation ciblées dont l'impact qualitatif et quantitatif est directement mesurable.

De plus, depuis 2012, RH FORMATION, filiale du Groupe, a mis au service du Groupe CRIT son savoir-faire en termes d'individualisation des actions et des parcours de formation. Ainsi, de nombreux projets initiés par des Responsables de Service ou des Directeurs Régionaux ont été mis en œuvre afin de répondre au plus près à la demande des managers qui souhaitent utiliser la formation comme un outil de développement de l'activité. Ces projets, qu'ils soient sur une action ponctuelle ou qu'ils s'inscrivent dans la durée, s'appuient sur un constat objectif des forces et faiblesses des collaborateurs et visent une montée en compétence précise servant la politique stratégique des managers.

Ainsi l'offre de formation évolue, et continuera à évoluer, en répondant à une double mission :

- proposer une offre catalogue construite, régulièrement revisitée et cohérente dans le parcours professionnalisant proposé aux stagiaires
- faire preuve de créativité afin de répondre de manière réactive et efficiente aux besoins exprimés dans le niveau de détail et de praticité attendu.

### La formation des collaborateurs intérimaires

Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

Depuis plusieurs années, le groupe met en place des parcours de formation pour ses intérimaires en mobilisant les dispositifs de formation de la branche afin de répondre aux besoins des entreprises clientes et participer au développement de la carrière professionnelle de ses intérimaires. Ainsi l'accent sera mis en 2014 sur l'accompagnement des collaborateurs intérimaires du groupe vers les métiers techniques du secteur nucléaire afin de répondre à l'important besoin en ressources humaines suscité par le programme du " Grand carénage ". L'évolution de la formation des intervenants est en effet un des éléments clés pour répondre aux enjeux de la filière nucléaire pour les années à venir, un secteur pour lequel CRIT est l'un des grands prestataires RH.

Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des seniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

### Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe. L'IFMA forme ainsi plus de 15 000 stagiaires internes et externes chaque année.



**La Qualité, la Sécurité, l'Environnement  
Le management "d'une entreprise citoyenne"**

Depuis plus de 15 ans, CRIT s'engage en matière de Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) :

- 1996 : Obtention de la certification ISO 9002
- 2005 : Première entreprise de travail temporaire à être certifiée QSE pour la totalité de ses établissements.
- ISO 9001 : Système de management de la qualité
- ISO 14001 : Système de management environnemental
- BS OHSAS 18001 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

A ce jour, des agences sont également certifiées :

- CEFRI : 27 agences pour le secteur nucléaire
- MASE : 9 agences pour le domaine de la chimie et de la pétrochimie

La politique Qualité Sécurité & Environnement menée par CRIT a contribué à améliorer :

- L'organisation de l'entreprise et l'homogénéité de son réseau,
- La satisfaction de ses clients et l'anticipation de leurs besoins,
- Les outils de mesures et de management,
- La maîtrise des risques.

CRIT a fait de la Santé et de la Sécurité au Travail de ses salariés un axe majeur de sa politique QSE.

L'atteinte de l'objectif de réduction des accidents du travail passe par la gestion des risques et par l'information des salariés. C'est pourquoi CRIT s'est engagé dans une démarche proactive basée sur un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs intérimaires et permanents que ses clients.

Ce dispositif s'articule autour des axes principaux suivants :

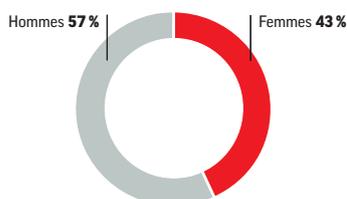
- La formation et la sensibilisation du personnel permanent en matière de prévention et de sécurité au travail,
- La sensibilisation des collaborateurs intérimaires, à tous les stades du recrutement et de la délégation,
- La connaissance des entreprises utilisatrices, des postes de travail, de leur environnement et des tâches à effectuer,
- L'analyse des accidents du travail,

Des plans d'actions ciblés, définis en étroite collaboration avec les entreprises utilisatrices, complètent ce dispositif.

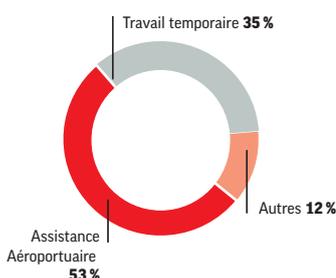
Les actions menées ont permis de diminuer de façon significative le nombre, la fréquence et la gravité des accidents du travail.

La préservation de l'environnement est une nécessité et doit être un objectif partagé par tous. Aussi, CRIT s'est engagé il y a une dizaine d'année dans une démarche volontariste de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement. Dans ce cadre, une approche participative de l'ensemble du personnel a été mise en place.

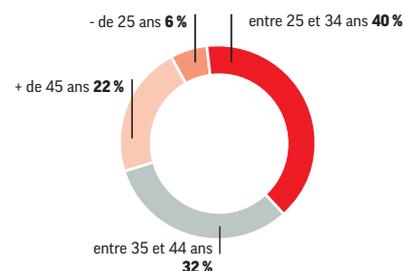
**Répartition des effectifs permanents en 2013**

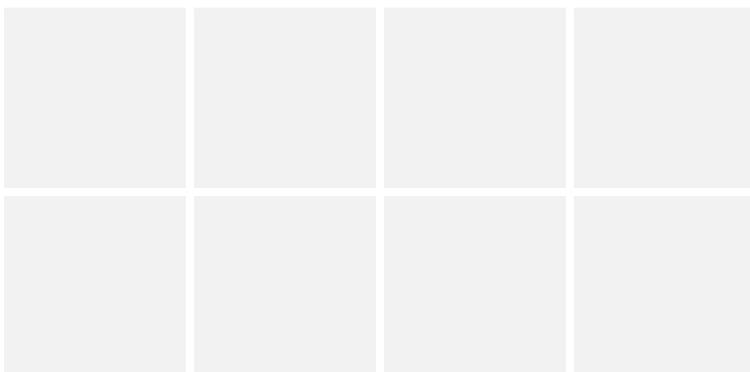


**Répartition des effectifs permanents par métier**



**Répartition des effectifs permanents par âge**





## Politique d'investissement

L'activité Travail temporaire et recrutement est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. L'objectif du groupe est le renforcement des implantations existantes et la recherche d'opportunités de croissance externe, tout en maîtrisant le niveau de sa dette.

Le groupe a poursuivi en 2013 sa stratégie d'expansion aux Etats-Unis en rachetant au travers de sa filiale PeopleLink les actifs de trois sociétés. Ces opérations qui lui permettent d'étendre sa présence sur de nouveaux marchés du Travail temporaire aux Etats-Unis et de se positionner dans de nouveaux Etats ont été conclues à un prix d'acquisition de 20,2 M€.

Concernant les autres métiers du groupe, seule l'activité Aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International. Cette politique s'est poursuivie notamment en 2013 par d'une part, le rachat de 100 % de la société Aria, concurrent local aéroportuaire sur l'aéroport de London City qui permet au groupe de devenir opérateur unique sur cette plateforme et d'autre part, la souscription à l'augmentation de capital de la société Aéroports du Congo (AERCO) située à Brazzaville et en charge de la gestion, de l'exploitation, et de la maintenance des installations des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

Cette dernière opération permet au Groupe de détenir 25 % du capital de cette entité et ainsi d'une influence notable.

Le groupe a d'autre part décidé de valoriser son patrimoine immobilier par la construction d'un immeuble de bureaux sur l'emplacement historique du siège social, propriété du Groupe. Ce bâtiment de 13 600 m<sup>2</sup> bénéficiera d'une position privilégiée en bordure du périphérique parisien et aux portes du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Ce projet d'une enveloppe estimée à environ 50 M€ sera financé par crédit-bail. Le contrat de promotion immobilière et celui de crédit-bail ont été signés respectivement le 29 janvier 2014 et le 27 mars 2014.

Hors croissance externe et projet immobilier, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 7 à 15 millions d'euros par an. Le secteur aéroportuaire est celui où ces investissements sont concentrés en majeure partie comme le montre le tableau suivant.

En milliers d'euros	2013	2012	2011
• Travail temporaire et recrutement	1 348	1 132	1 329
• Assistance Aéroportuaire	12 365	7 519	4 102
• Autres services	3 935	3 723	587
<b>Total</b>	<b>17 648</b>	<b>12 374</b>	<b>6 018</b>

## Facteurs de risques

Le groupe Crit a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue annuelles de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques opérationnels (sensibilité de l'activité à la conjoncture, importance relative de certains clients et fournisseurs),
- les risques de crédit commercial et de contrepartie financière,
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,

- les risques de liquidité (risque de couverture par les créances et risque d'exigibilité anticipée),
- les risques de marché (risque de taux essentiellement).

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### Risques opérationnels

- **Risque lié à la corrélation du niveau d'activité au PIB**

Grâce à ses 354 agences réparties sur le territoire français, l'activité Travail temporaire et recrutement du groupe est

représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises.

Cette corrélation a notamment pu se vérifier en 2013, exercice au cours duquel le contexte économique atone a pesé sur notre activité notamment dans les secteurs de l'Industrie et du Bâtiment. Face à un PIB stagnant qui n'augmente que de 0,3 % par rapport à 2012, le chiffre d'affaires a ainsi accusé un recul de 0,5 %. Le groupe a toutefois montré sa capacité surperformer un marché en baisse de 6 %.

Le développement de l'activité de Travail temporaire aux Etats-Unis dont l'évolution du PIB est généralement partiellement déconnectée de celui de la France ainsi que la diversification du groupe dans les activités d'Assistance aéroportuaire, d'Ingénierie et de placement permettent toutefois de compenser en partie cette corrélation.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de maîtrise de ses charges et notamment de ses frais de personnel.

#### • Risque de concentration

Le risque de concentration est notablement réduit par la diversification du portefeuille clients.

Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 2,4 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 9,3 % et les 10 clients suivants 9,2 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

Le risque lié à la concentration des achats et fournitures de prestations auprès d'un nombre limité de fournisseurs est d'autre part globalement faible dans le Groupe où près de 90 % des charges opérationnelles courantes sont des frais de personnel.

Le risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs n'existe notamment pas dans le secteur du Travail Temporaire et recrutement où les achats et charges externes ne représentent que 3,7% des charges opérationnelles courantes du secteur.

Cette approche doit toutefois être nuancée pour le secteur Assistance aéroportuaire où cette part est de 39 %. Le premier fournisseur représente 17,9 % des achats du secteur et les 5 premiers fournisseurs quant à eux 46,1 %.

#### • Risque lié aux contrats importants

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés en note 9 des comptes consolidés.

#### Risques de crédit et de contrepartie

##### • Risque de crédit commercial

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de Travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

Un service centralisé de crédit management assure le suivi du crédit client du groupe. Un service contentieux prend ensuite en charge les éventuelles poursuites judiciaires.

Le montant des dépréciations sur créances clients est fourni en note 4.4.3 des comptes consolidés.

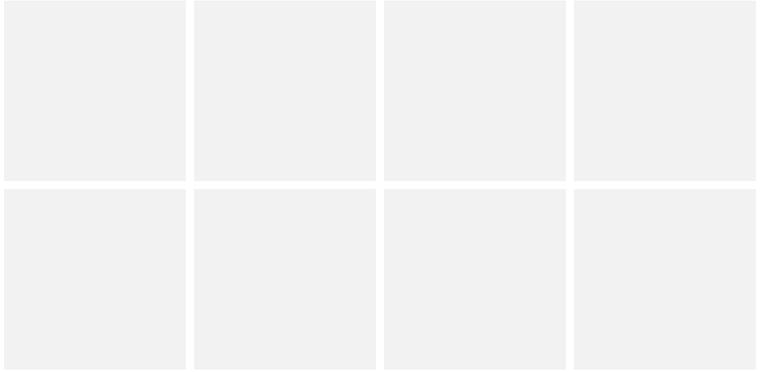
La répartition par secteurs opérationnels des créances clients est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• Travail temporaire et recrutement	263 464	242 300
• Assistance aéroportuaire	30 012	24 862
• Autres services	20 776	24 081
<b>TOTAL</b>	<b>314 252</b>	<b>291 244</b>

L'ancienneté des créances clients est indiquée dans la note 5.3 des comptes consolidés.

##### • Risque de contrepartie financière

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers notamment pour la gestion de la trésorerie, le groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Le choix des contreparties est fait en considérant leur notation auprès des agences de rating et a également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.



## Politique d'investissement - facteurs de risques

### Risques juridiques

#### • Types de risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le Travail temporaire, activité fortement réglementée ainsi qu'il est décrit en page 11. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont :

- d'une part les cautions financières au titre de son activité de Travail temporaire, le groupe doit en effet selon le Code du Travail justifier en permanence d'une caution équivalente à 8% de son chiffre d'affaires associé de l'année calendaire précédente. La non-reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.

- d'autre part les changements dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

#### • Procédures judiciaires et d'arbitrage :

Les litiges en cours concernent principalement des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale (Note 4.6.2. des comptes consolidés).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

### Risques de liquidité

#### • Niveau de liquidité

La société gère de façon active son risque de liquidité de façon à être en mesure de faire en permanence face à ses échéances. Ainsi au 31 décembre 2013, la société dispose de plus de 200 M€ de lignes de crédit (dont 77 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 16 M€.

#### • Risque de couverture par les créances

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

#### • Risque d'exigibilité anticipée

Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

Comme précisé en note 5.4 des comptes consolidés, la filiale américaine PeopleLink dispose auprès d'une banque locale américaine, Lake City Bank d'une capacité de tirage de 22,9 M\$ qui est soumis à des covenants financiers relatifs d'une part à la couverture du service de la dette par la capacité d'autofinancement de la filiale et d'autre part à des capitaux propres suffisants de l'emprunteuse.

Cette ligne de crédit utilisée à hauteur de 16,9 M\$ au 31 décembre 2013 fait l'objet d'une garantie financière de Groupe CRIT et de CRIT Corp pour 6 M\$ chacune.

La ligne de financement de 60 M€ mise en place en 2013 est d'autre part soumise à un engagement de maintenir la dette nette consolidée à un niveau de fonds propres consolidés et d'EBITDA consolidés suffisants.

Aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2013.

### Risques de marché

#### • Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone euro du groupe ne représentant qu'un risque de change modéré.

La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

### • Risque de taux

L'endettement du groupe est composé de dettes à taux fixes et à taux variables. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt par échéance est la suivante :

En milliers d'euros		à moins d' 1 an	1 à 5 ans	Au delà	Total
• Endettement financier brut (a)	Taux fixe	35 036	30 916	113	66 065
	Taux variable	79	12 581	1 777	14 437
• Découverts hors cash pooling (b)	Taux fixe			0	0
	Taux variable	7 948	0	0	7 948
• Dettes financières (c=a+b)	Taux fixe	35 036	30 916	113	66 065
	Taux variable	8 027	12 581	1 777	22 385
• Equivalents de trésorerie (d)	Taux fixe	10 000	0	0	10 000
	Taux variable	19 966	0	0	19 966
• Exposition nette après couverture (e=c-d)	Taux fixe	25 036	30 916	113	56 065
	Taux variable	(11 939)	12 581	1 777	2 419
<b>Trésorerie active</b>					<b>(30 564)</b>
<b>Total Endettement financier net</b>					<b>27 920</b>

(b) Découverts bancaires hors partie cash pooling (note 4.7.2.2 des comptes consolidés), cette partie étant couverte par des actifs de cash pooling.

A la clôture de l'exercice 2013, la majeure partie des dettes financières brutes incluant les découverts bancaires hors cash pooling du groupe est à taux fixe.

Le groupe grâce à ses placements de trésorerie n'est que très peu exposé aux variations des taux d'intérêts. Une évolution de 1 point des taux aurait une incidence de 110 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

### • Risque de change

Le groupe hors ses nouvelles activités aux Etats-Unis n'est pas significativement exposé au risque de change, compte tenu d'une activité essentiellement centrée sur la zone euro.

Les filiales américaines ont réalisé un chiffre d'affaires de 227 M\$ en 2013, représentant 11 % du chiffre d'affaires total, exposant ainsi le groupe de manière modérée au risque de change puisque les flux financiers avec la France seront principalement limités au remboursement d'un prêt actionnaire de 58,4 M\$ entre CRIT Corp et la société mère et au versement de dividendes.

### • Risque actions et autres instruments financiers

Le groupe dispose d'équivalents de trésorerie, placements sur différents supports monétaires décrits dans les notes 2.10.4 et 4.4.5 des comptes consolidés.

Il détient également un portefeuille d'actions propres dont la valeur à la clôture, qui dépend du cours de bourse, est donnée en note 8 des comptes sociaux.

### Prévention et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- les autres risques par des polices adaptées dont principalement :
  - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
  - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 10 M€ par sinistre)
  - Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2013 à 4,9 millions d'euros correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.



Evolution et perspectives

## Évolution et perspectives :

### Signes d'amélioration en France, Forte croissance attendue à l'international

En 2014, le groupe Crit est confiant dans sa capacité à réaliser un nouvel exercice de croissance et de progression des résultats. Cette confiance est portée par les signes d'amélioration en France, son marché de référence, et par les perspectives favorables à l'international.

Une confiance réaffirmée par un excellent premier trimestre 2014 qui affiche un chiffre d'affaires de 361,3 millions d'euros en croissance de 8 % et de 4,5 % à périmètre constant. La France comme l'international contribuent à cette performance.

L'international qui représente près de 22 % de l'activité du groupe au 1<sup>er</sup> trimestre a confirmé sa dynamique avec un chiffre d'affaires en hausse de plus de 21 % à 79,3 millions d'euros.

#### **Pôle travail temporaire et recrutement : un premier trimestre en croissance de 9 %, une progression de 23 % à l'international**

L'activité du pôle travail temporaire qui concentre 73 % de l'activité totale, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, affichant une progression de 9 %. En France, le groupe a continué de surperformer le marché du travail temporaire avec un chiffre d'affaires qui progresse de 5,4 % sur un marché en hausse de 1 % sur la période. Le groupe continue ainsi à gagner des parts de marché et confirme sa capacité à profiter pleinement de l'amélioration de la conjoncture constatée au cours des derniers mois.

La reprise encore timide et fragile en France montre néanmoins des signes encourageants : prévision de croissance du PIB entre 0,9 et 1,2 % sur l'année, hausse de l'investissement de l'industrie manufacturière de 4 %, amélioration continue de l'emploi temporaire (-2,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 contre -13,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (source Baromètre Prism'emploi). Dans ce contexte, le groupe est confiant dans sa capacité à surperformer, de nouveau en 2014, son marché de référence.

A l'international, les performances du pôle travail temporaire sont aussi au rendez-vous avec un chiffre d'affaires de 69,2 millions d'euros en progression de plus de 23 % sur le trimestre. L'Espagne a confirmé la nette reprise de son activité avec une hausse de 38,6 % de son chiffre d'affaires. Aux Etats Unis, malgré une croissance organique impactée comme attendu par de très difficiles conditions climatiques qui ont gelé à 0,1 % le PIB américain au 1<sup>er</sup> trimestre, le chiffre d'affaires de l'activité trimestrielle affiche une progression de plus de 23 %.

L'exercice 2014 s'est notamment ouvert avec l'acquisition de la société nord-américaine 2AM Group spécialisée dans l'outsourcing des services de contrôle qualité et d'ingénierie pour les industries automobile, aéronautique, aérospatiale et navale. Créé en 2006, 2AM Group qui a réalisé un chiffre d'affaires de 23 millions de dollars en 2013, bénéficie d'un portefeuille sécurisé de contrats pluriannuels avec de grands donneurs d'ordre. Cette acquisition stratégique permet au groupe de poursuivre son expansion géographique sur quatre nouveaux états, l'Alabama, la Californie, la Caroline du Sud et la Floride. Le groupe, aujourd'hui présent sur 22 états nord-américains entend franchir le cap des 300 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2014, affichant ainsi une croissance de plus de 30 % sur l'année.

Afin d'accélérer sa croissance sur ce continent, les priorités du groupe portent d'une part sur l'expansion du staffing généraliste sur tous ses territoires d'implantation, sur le développement de ses divisions spécialisées dans les secteurs de la construction, l'énergie, la maintenance, la qualité, l'ingénierie et les technologies, d'autre part sur la poursuite de sa stratégie de croissance externe.



### **Pôle Multiservices : croissance de 9,5 % à l'international au 1<sup>er</sup> trimestre 2014**

Le pôle multiservices a également réalisé un bon début d'exercice 2014 avec un chiffre d'affaires de près 65 millions d'euros en croissance de 3,3 %.

Toutes les activités ont contribué à cette croissance.

Les activités aéroportuaires qui concentrent plus de 73 % du pôle ont réalisé un chiffre d'affaires de 47,5 millions d'euros en croissance de 3,4 % sur un marché toujours contrasté. En France, l'exercice sera marqué par le renouvellement des licences sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly.

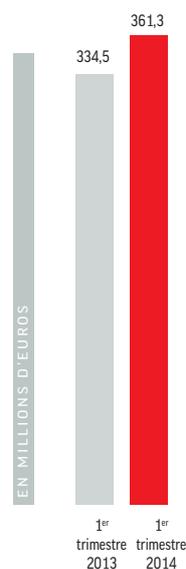
A l'international, l'activité aéroportuaire qui confirme sa dynamique en Afrique, affiche une croissance de 9,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre. En 2014, le groupe bénéficiera notamment des extensions, renouvellements et nouveaux contrats signés avec 9 compagnies aériennes sur ses concessions africaines, de la montée en puissance de la ligne Brazzaville-Roissy Charles de Gaulle et de l'ouverture de la ligne Pointe-Noire-Roissy Charles de Gaulle au Congo, de l'ouverture d'un nouveau terminal cargo en avril 2014 en Sierra Leone et de sa prise de position récente en République Dominicaine, pays qui enregistre un trafic de plus de 15 millions de passagers par an.

Le groupe CRIT entend poursuivre la stratégie de croissance de ses pôles d'activités à l'international qui lui a permis de tripler son chiffre d'affaires en quatre ans. En 2015, le groupe confirme son objectif de réaliser plus de 25 % de son chiffre d'affaires hors de l'hexagone.

### **Une situation financière encore renforcée**

En 2013, le groupe a encore renforcé sa situation financière qui lui assure la capacité de poursuivre sereinement sa croissance. Avec, à fin décembre 2013 un niveau élevé de capitaux propres à près de 240 millions d'euros, une augmentation de sa capacité d'autofinancement qui s'élève à 61,6 millions d'euros et un endettement net à moins de 12 % de ses capitaux propres, le groupe affiche une situation financière très solide. Le groupe est ainsi en ordre de marche pour préparer l'avenir et poursuivre sa stratégie de développement.

**Évolution du chiffre d'affaires du Groupe Crit au 1<sup>er</sup> trimestre 2014**



Chiffres non audités

3.05



## Groupe Crit et la bourse

# Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit est cotée depuis le 18/03/1999 au NYSE EURONEXT - PARIS

### Profil :

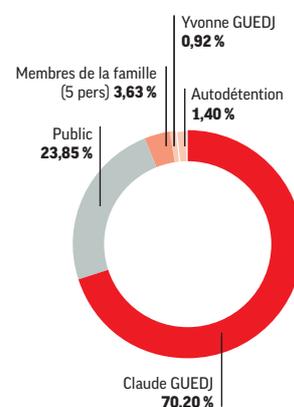
- Place de cotation : Nyse Euronext Paris
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC All-tradable, CAC All-shares, CAC Mid & Small
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (30 avril 2014) : 168,41 millions d'euros

### Cours de l'action Groupe Crit (source Six Telekurs)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du Titre Groupe Crit du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 30 avril 2014	14,00 euros	54,00 euros

### Répartition du capital

(au 30 avril 2014)



### Composition de l'actionnariat (au 30 avril 2014)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote réels
• Claude GUEDJ	7 897 629	70,20	80,99
• Yvonne GUEDJ	103 500	0,92	1,06
• Nathalie JAOUJ	166 110	1,48	1,70
• Karine GUEDJ	133 460	1,19	1,37
• Membres de la famille (3 pers.)	108 249	0,96	1,11
• Public	2 683 738	23,85	13,77
• Autodétention	157 314	1,40	/
<b>TOTAL</b>	<b>11 250 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>



# Rapport financier

## Patrimoine - Situation financière - Résultats

### **Sommaire**

- Comptes consolidés du Groupe Crit 2012 et 2013
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Comptes sociaux de Groupe Crit 2012 et 2013
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## A. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2013	2012
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7.1 &amp; 7.5.1</b>	<b>1 558 569</b>	<b>1 490 062</b>
• Achats consommés		(23 644)	(22 469)
• Charges de personnel et assimilées		(1 330 902)	(1 298 538)
• Autres achats et charges externes		(115 278)	(109 767)
• Dotations nettes aux amortissements		(7 901)	(7 216)
• Dotations nettes aux provisions		(7 337)	(3 427)
• Autres produits d'exploitation		2 647	2 398
• Autres charges d'exploitation		(2 930)	(3 921)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>7.2</b>	<b>73 222</b>	<b>47 123</b>
• Autres charges opérationnelles	6.1	(3 620)	(6 464)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7.3</b>	<b>69 602</b>	<b>40 658</b>
• Quote-part de résultat net de sociétés MEE prolongeant l'activité du groupe	10.3	4 654	186
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés MEE</b>	<b>7.4</b>	<b>74 256</b>	<b>40 844</b>
• Charges financières		(5 188)	(3 574)
• Produits financiers		614	829
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.2</b>	<b>(4 575)</b>	<b>(2 745)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>69 682</b>	<b>38 100</b>
• Charge d'impôt sur le résultat	6.3	(23 680)	(24 500)
<b>Résultat net</b>		<b>46 002</b>	<b>13 600</b>
• attribuable aux propriétaires de la société mère		40 314	9 905
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		5 688	3 695
		46 002	13 600
<b>Résultat par action des propriétaires de la société (en euros)</b>			
• De base et dilué	10.1	3,63	0,89

## B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	2013	2012
<b>Résultat net</b>	<b>46 002</b>	<b>13 600</b>
<b>Autres éléments recyclables en résultat</b>		
• Ecart de conversion	(78)	(179)
<b>Autres éléments non recyclables en résultat</b>		
• Ecart actuariel sur engagements de retraites	(772)	(2 718)
• Impôt différé sur écarts actuariels	261	914
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(590)</b>	<b>(1 983)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>45 412</b>	<b>11 617</b>
• attribuable aux propriétaires de la société mère	40 175	8 228
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	5 237	3 388
	45 412	11 617

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## C. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<i>Goodwill</i>		138 613	131 705
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		32 517	24 420
• Total des immobilisations incorporelles	4.1	171 130	156 125
• Immobilisations corporelles	4.2	32 566	23 509
• Actifs financiers	4.4.1 & 4.4.2	33 564	4 235
• Participations dans les entreprises associées	4.3	5 796	923
• Impôts différés	6.3.2	6 780	5 708
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>7.6.2</b>	<b>249 837</b>	<b>190 499</b>
• Stocks		2 439	2 312
• Créances clients	4.4.1 & 4.4.3	314 252	291 244
• Autres créances	4.4.1 & 4.4.4	21 689	21 390
• Actifs d'impôts exigibles	4.4.1	2 307	5 086
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4.1, 4.4.5 & 4.7.2.2	66 586	70 969
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>407 273</b>	<b>391 002</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>657 111</b>	<b>581 502</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<i>Capital</i>	4.5	4 050	4 050
<i>Primes &amp; réserves</i>		218 698	192 135
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>222 748</b>	<b>196 185</b>
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		15 702	13 837
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>238 450</b>	<b>210 023</b>
• Engagements de retraites	4.6.1.1	12 718	11 037
• Emprunts partie non courante	4.7.1, 4.7.2.1 & 4.7.2.2	45 700	31 913
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>58 418</b>	<b>42 950</b>
• Emprunts partie courante	4.7.1, 4.7.2.1 & 4.7.2.2	34 801	27 071
• Découverts bancaires et assimilés	4.7.1 & 4.7.2.2	14 005	21 510
• Provisions pour autres passifs	4.6.2	7 998	4 420
• Dettes fournisseurs	4.7.1	29 523	26 071
• Dettes fiscales et sociales	4.7.1 & 4.7.3.1	252 187	235 541
• Dettes d'impôts exigibles	4.7.1	3 150	1 560
• Autres dettes	4.7.1 & 4.7.3.2	18 578	12 355
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>360 242</b>	<b>328 529</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>657 111</b>	<b>581 502</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Titres auto-détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Exercice 2012</b>							
Capitaux propres au 01/01/12	4 050	(1 826)	188 763	(566)	190 422	13 171	203 593
• Résultat net de l'exercice			9 905		9 905	3 695	13 600
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(1 676)	(1 676)	(307)	(1 983)
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 905</b>	<b>(1 676)</b>	<b>8 228</b>	<b>3 388</b>	<b>11 617</b>
• Dividendes distribués			(2 441)		(2 441)	(2 728)	(5 169)
• Opérations sur titres auto-détenus		(24)			(24)		(24)
• Autres mouvements					(0)	6	6
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>(24)</b>	<b>(2 441)</b>	<b>0</b>	<b>(2 465)</b>	<b>(2 722)</b>	<b>(5 187)</b>
Capitaux propres au 31/12/12	4 050	(1 850)	196 227	(2 242)	196 185	13 838	210 023
<b>Exercice 2013</b>							
Capitaux propres au 01/01/13	4 050	(1 850)	196 227	(2 242)	196 185	13 838	210 023
• Résultat net de l'exercice			40 314		40 314	5 688	46 002
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(139)	(139)	(451)	(590)
<b>Résultat net et gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 314</b>	<b>(139)</b>	<b>40 175</b>	<b>5 237</b>	<b>45 412</b>
• Dividendes distribués			(2 551)		(2 551)	(3 411)	(5 963)
• Opérations sur titres auto-détenus		(209)			(209)	0	(209)
• Autres mouvements <sup>(1)</sup>			(10 853)		(10 853)	39	(10 814)
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>(209)</b>	<b>(13 404)</b>	<b>0</b>	<b>(13 613)</b>	<b>(3 372)</b>	<b>(16 985)</b>
Capitaux propres au 31/12/13	4 050	(2 058)	223 136	(2 381)	222 747	15 702	238 450

<sup>(1)</sup> dont impact de la réévaluation des puts sur intérêts minoritaires PeopleLink 10 916 K€

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>46 002</b>	<b>13 600</b>
<i>Elimination des charges sans effet de trésorerie</i>			
• Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(4 654)	(186)
• Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8.1	10 596	13 502
• Variation des provisions		4 506	(300)
• Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(23 147)	
• Elimination des résultats de cession d'actifs		138	448
• Coût de l'endettement financier		4 524	2 130
• Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.3.1	23 680	24 500
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)</b>		<b>61 645</b>	<b>53 695</b>
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	8.2	(671)	4 909
• Impôts versés (C)		(20 148)	(34 391)
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité (D =A+B+C)</b>		<b>40 826</b>	<b>24 213</b>
• Dividendes versés		(5 930)	(5 169)
• Achat-revente d'actions propres		(209)	(24)
• Remboursement d'emprunts	8.3	(4 941)	(9 802)
• Emission d'emprunts (hors contrats location-financement)		6 202	10 013
• Emission d'emprunts (contrats location-financement)		4 174	483
• Intérêts financiers versés		(4 474)	(2 105)
<b>Flux liés aux opérations financières</b>		<b>(5 178)</b>	<b>(6 604)</b>
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4.1	(1 258)	(759)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors contrats location-financement)	4.2	(12 216)	(11 133)
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (contrats location-financement)	4.2	(4 174)	(483)
• Regroupement d'entreprise nette de la trésorerie acquise		(13 476)	(8 799)
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		99	657
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		232	
• Autres flux liés aux opérations d'investissements		(1 702)	163
<b>Flux liés aux opérations d'investissements</b>		<b>(32 495)</b>	<b>(20 353)</b>
• Incidence de la variation des taux de change		(31)	(152)
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>3 121</b>	<b>(2 895)</b>
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture</b>		<b>49 460</b>	<b>52 355</b>
• Variation de trésorerie		3 121	(2 895)
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture</b>		<b>52 581</b>	<b>49 460</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## F. Notes aux états financiers consolidés

### Sommaire

#### 1 – Faits marquants de l'exercice

- 1.1. Transfert de siège social
- 1.2. Regroupements d'entreprises réalisés pendant l'exercice
- 1.3. Crédit d'impôt compétitivité emploi
- 1.4. Nouvelle ligne de financement

#### 2 – Règles et méthodes comptables

- 2.1. Base de préparation des états financiers consolidés
  - 2.1.1. Base d'évaluation utilisée
  - 2.1.2. Changement de normes et d'interprétations
- 2.2. Méthodes de consolidation
- 2.3. Regroupements d'entreprises
- 2.4. Information sectorielle
- 2.5. Méthode de conversion des éléments en devises
  - 2.5.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères
  - 2.5.2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères
- 2.6. Immobilisations incorporelles
  - 2.6.1. Goodwills
  - 2.6.2. Autres immobilisations incorporelles
- 2.7. Immobilisations corporelles
  - 2.7.1. Principes comptables
  - 2.7.2. Contrats de locations
- 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers
- 2.9. Stocks
- 2.10. Actifs financiers
  - 2.10.1. Actifs financiers non courants
  - 2.10.2. Créances clients
  - 2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles
  - 2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 2.11. Titres d'autocontrôle
- 2.12. Dividendes et capitaux
- 2.13. Provisions pour risques et charges
  - 2.13.1. Avantages du personnel
    - 2.13.1.1. Engagements sociaux
    - 2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions
  - 2.13.2. Provisions pour autres passifs
- 2.14. Passifs financiers
  - 2.14.1. Emprunts et découverts bancaires
  - 2.14.2. Passifs financiers courants
- 2.15. Impôts différés
- 2.16. Autres impôts et taxes
- 2.17. Reconnaissance des produits
- 2.18. Présentation du compte de résultat consolidé
  - 2.18.1. Résultat opérationnel courant
  - 2.18.2. Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE

#### 3 – Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

#### 4 – Notes sur le bilan consolidé

- 4.1. Immobilisations incorporelles
- 4.2. Immobilisations corporelles
- 4.3. Participations dans les entreprises associées
- 4.4. Actifs financiers
  - 4.4.1. Catégories d'actifs financiers
  - 4.4.2. Actifs financiers non courants
  - 4.4.3. Créances clients
  - 4.4.4. Autres créances
  - 4.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.5. Capital et autocontrôle

**Sommaire (suite)**

- 4.6. Provisions pour risques et charges
  - 4.6.1. Avantages liés au personnel
    - 4.6.1.1. Régimes à prestations définies
    - 4.6.1.2. Régimes à cotisations définies
    - 4.6.1.3. Autres avantages du personnel
  - 4.6.2. Provisions pour autres passifs
- 4.7. Passifs financiers
  - 4.7.1. Catégories de passifs financiers
  - 4.7.2. Emprunts et découverts bancaires
    - 4.7.2.1. Endettement financier brut
    - 4.7.2.2. Endettement financier net
  - 4.7.3. Passifs financiers courants
    - 4.7.3.1. Dettes fiscales et sociales
    - 4.7.3.2. Autres dettes

**5 - Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- 5.1. Risque de change
- 5.2. Risque de taux
- 5.3. Risque de concentration et de crédit
- 5.4. Risque de liquidité
- 5.5. Risque de contrepartie financière

**6 - Notes sur le compte de résultat consolidé**

- 6.1. Autres produits et autres charges opérationnels
- 6.2. Coût de l'endettement financier net
- 6.3. Charge d'impôt sur le résultat
  - 6.3.1. Charge d'impôt nette
  - 6.3.2. Impôts différés par nature

**7 - Information sectorielle**

- 7.1. Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels
- 7.2. Résultat opérationnel courant par secteurs opérationnels
- 7.3. Résultat opérationnel par secteurs opérationnels
- 7.4. Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE
- 7.5. Autres informations par secteurs opérationnels
- 7.6. Autres informations
  - 7.6.1. Chiffre d'affaires par zones géographiques
  - 7.6.2. Actifs non courants par zones géographiques

**8 - Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés**

- 8.1. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
- 8.2. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
- 8.3. Remboursement d'emprunts

**9 - Engagements hors bilan**

- 9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS 7
  - 9.1.1. Engagements donnés
  - 9.1.2. Engagements reçus
- 9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société
  - 9.2.1. Engagements donnés
  - 9.2.2. Engagements reçus

**10 - Autres informations**

- 10.1. Résultat par action
- 10.2. Dividende par action
- 10.3. Informations sur les parties liées
  - 10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux
  - 10.3.2. Autres parties liées
- 10.4. Événements post-clôture
- 10.5. Effectifs permanents à la clôture
- 10.6. Périmètre de consolidation

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment C Euronext à Paris. Son siège social est situé depuis le 15 juillet 2013 92-98 Boulevard Victor Hugo à Clichy (Hauts de Seine).

Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

## 1 – Faits marquants de l'exercice

### 1.1. Transfert de siège social

La société a transféré le 15 juillet 2013 son siège social 92-98 Boulevard Victor Hugo à Clichy (Hauts de Seine).

### 1.2. Regroupements d'entreprises réalisés pendant l'exercice

Le Groupe CRIT a poursuivi en 2013 sa stratégie d'expansion aux Etats-Unis, premier marché mondial du Travail Temporaire, en rachetant à travers sa filiale PeopleLink les actifs des sociétés suivantes :

Entreprise acquise	Etat USA	Activité	Méthode d'acquisition	Date d'acquisition
• The Agency Inc.	Illinois	Prestations de travail temporaire généraliste	Rachat d'actifs	29/07/2013
• Trade Management Inc.	Texas	Prestations de travail temporaire pour le secteur de la construction et de la maintenance industrielle lourde	Rachat d'actifs	30/09/2013
• MEP Staffing	Texas	Prestations de travail temporaire pour les marchés de la construction, l'énergie, l'industrie et les technologies	Rachat d'actifs	09/12/2013

Le rachat a porté sur l'ensemble des actifs des entreprises concernées à l'exception notamment des comptes clients et de trésorerie et équivalents de trésorerie tandis que les dettes antérieures à l'acquisition n'ont pas été reprises.

Chacun des ensembles acquis constituant une activité au sens de la norme IFRS 3R, les acquisitions effectuées constituent des regroupements d'entreprises qui ont été comptabilisés selon ladite norme.

Ils permettent au Groupe d'étendre sa présence sur de nouveaux marchés du Travail Temporaire aux Etats-Unis et de se positionner dans de nouveaux états.

Le tableau suivant présente la valeur des actifs acquis à la date d'acquisition :

En milliers d'euros	
• Immobilisations incorporelles	20 140
. <i>Goodwill</i>	8 327
. <i>Marques</i>	2 955
. <i>Relations clients</i>	5 090
. <i>Clauses de non-concurrence</i>	3 767
• Immobilisations corporelles	63
<b>Juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés</b>	<b>20 203</b>
<b>Juste valeur de la participation</b>	<b>0</b>
<b>Prix d'acquisition du regroupement</b>	<b>20 203</b>

Le prix d'acquisition soit 20,2 M€ a été payé pour sa partie principale au comptant soit 13,1 M€. Le paiement du solde est étalé sur deux ans par trimestrialité et peut varier en fonction des marges des activités reprises. La valeur actualisée de ce complément à la date d'acquisition est de 7,1 M€.

Le chiffre d'affaires des activités acquises depuis la date d'acquisition est de 15,1 M€.

Les frais d'acquisition liés à ces acquisitions soit 138 K€ sont présentés en autres charges opérationnelles non récurrentes selon la note 2.18.

Le goodwill dégagé par cette opération représente pour le Groupe l'opportunité d'étendre son offre de services à de nouveaux secteurs d'activité aux Etats-Unis.

Les marques des sociétés acquises sont considérées comme ayant une durée de vie limitée et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans.

Les relations clients contractuelles et non contractuelles sont une valeur clé du marché du travail temporaire et sont amortissables sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans. Les clauses de non-concurrence concernent des employés clés des entités concernées et sont amorties sur la durée qu'elles couvrent soit 3 et 5 ans.

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (marques, relations clients et clauses de non-concurrence) sont fiscalement amortissables sur une durée de 15 ans.

Le Groupe a d'autre part acquis le 1<sup>er</sup> février 2013 100 % du capital de la société Aria Logistics, concurrent local aéroportuaire sur l'aéroport de London City. Cette opération lui permet de devenir l'opérateur unique sur cette plateforme et de dégager des synergies de coûts. Le chiffre d'affaires de cette société est de 4 M€ en année pleine. Le goodwill dégagé par cette opération est de 315 K€.

Le Groupe à travers sa filiale CPTS a souscrit le 6 juin 2013 à l'augmentation de capital de la société Aéroports du Congo (AERCO) dont le siège est situé à Brazzaville, Congo. Cette société est en charge de la gestion, l'exploitation, la maintenance des installations, des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo. Cette opération qui permet au Groupe de détenir 25 % du capital de cette entité et ainsi d'une influence notable, a dégagé un badwill de 3,4 M€ comptabilisé sur la ligne « Quote-part de résultat net des sociétés MEE prolongeant l'activité du groupe ».

### **1.3. Crédit d'impôt compétitivité emploi**

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 4 % est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Son taux est porté à 6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable au bout de 3 ans.

Le Groupe a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les actifs financiers non-courant.

### **1.4. Nouvelle ligne de financement**

Ayant mis fin à son programme de titrisation le 11 décembre 2012, le Groupe a mis en place le 29 mars 2013 une ligne de financement de 60 M€ auprès de son pool de banques habituel. Cette ligne de financement d'une durée de 5 ans est remboursable in fine et à un taux de rémunération basé sur l'EURIBOR 3 mois. Aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2013.

## **2 - Règles et méthodes comptables**

Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés sont décrites ci-dessous et ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

### **2.1. Base de préparation des états financiers consolidés**

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2014. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs financiers conformément aux principes préconisés par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes 2.10 et 2.14.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe CRIT et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le référentiel utilisé est disponible sur le site internet de la Commission Européenne [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

### 2.1.1. Base d'évaluation utilisée

Ainsi qu'il est précisé en note 3, l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite la définition par les dirigeants d'un certain nombre d'hypothèses, d'estimations et d'appréciations, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement.

Ces hypothèses, estimations et appréciations dont il est possible que les résultats futurs diffèrent, sont revues par la direction à chaque clôture au regard des réalisations passées et des anticipations.

Dans le contexte récent de crise de la dette souveraine en Europe, le Groupe a ainsi précisé les hypothèses retenues et encadré celles-ci de calculs de sensibilité lorsque cela s'avérait pertinent pour les quatre domaines suivants qui ont fait l'objet de travaux particuliers :

- L'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (impairment) au cours desquels le Groupe s'est efforcé de retenir des hypothèses prudentes concernant notamment l'estimation des flux futurs de trésorerie. L'approche développée est détaillée en note 4.1
- L'estimation des avantages liés au personnel (note 4.6.1)
- L'estimation des provisions pour litiges (note 4.6.2)
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

### 2.1.2. Changement de normes et d'interprétations

#### *Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013*

Le Groupe a adopté les normes suivantes qui sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » développée ci-après

Améliorations annuelles des normes IFRS - cycle 2009-2011

Amendement IFRS 7 « Information à fournir dans le cadre de compensation d'actifs et de passifs financiers » exige des informations supplémentaires pour évaluer l'incidence actuelle ou potentielle des accords de compensation des instruments financiers sur la situation financière.

Amendement IAS 12 « Recouvrement des actifs sous-jacents » introduit une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon.

Ces nouveaux textes sont sans impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Comme indiqué dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, le Groupe a anticipé en 2012 l'application des amendements aux normes IAS 19R « Avantages du personnel » et IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global ».

#### *Normes, amendements et interprétations susceptibles d'être anticipées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013*

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes dont l'application n'est obligatoire qu'aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- **Normes sur les méthodes de consolidation :**

IFRS 10 « Etats financiers consolidés » : Cette nouvelle norme remplace IAS 27 dont la version révisée est dorénavant réservée aux états financiers individuels et SIC 12 « Consolidation des entités ad hoc ». Elle définit le contrôle d'un investisseur comme le pouvoir de diriger les activités d'une autre entité afin d'agir sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit.

IFRS 11 « Partenariats » : Cette nouvelle norme définit deux catégories de partenariats, les joint-ventures et les joint-operations et supprime la méthode de l'intégration proportionnelle pour la consolidation des joint-ventures.

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » : IFRS 12 intègre dans une seule norme les informations obligatoires à fournir par une entité qui détient des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

IAS 28 Révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises » : La principale nouveauté d'IAS 28 révisée est l'application de la méthode de la mise en équivalence non seulement aux entreprises associées mais également aux joint-ventures qualifiées comme telles selon IFRS 11.

Amendements IFRS 10, 11, 12 « Dispositions transitoires »

Les quatre normes précédentes qui revoient en profondeur la détermination du périmètre et les méthodes de consolidation ont été adoptées par l'Union Européenne en décembre 2012 et sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe n'a pas retenu la possibilité d'anticiper ces normes dès 2012 ni en 2013 et estime qu'elles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe hormis la fourniture d'informations supplémentaires prescrites par la norme IFRS 12.

- **Autres normes et interprétations**

IAS 32 « Compensation d'actifs et de passifs financiers » : Cet amendement d'IAS 32 clarifie les règles de compensation entre les actifs et les passifs financiers.

IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » : L'IFRIC 21 interprétation de l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires.

Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » : Cet amendement d'IAS 36 prévoit la fourniture d'informations supplémentaires pour les actifs non financiers dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est basée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

A l'exception d'IFRIC 21 dont les impacts sur les comptes sont en cours d'étude, le Groupe estime que ces normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés hormis la production d'informations complémentaires.

***Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore approuvées par l'Union européenne et non applicables par anticipation***

- **Normes et amendement applicables en 2015 sous réserve leur adoption par l'Union Européenne**

IFRS 9 « Instruments financiers » aura des impacts sur la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Cette norme devra être appliquée de manière rétrospective pour la comptabilisation et l'évaluation de tous les éléments entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Le Groupe est en cours d'étude des impacts de cette nouvelle norme sur ses comptes.

Amendements IFRS 10, IFRS 12 « Entités d'investissements » : Ces amendements s'appliquent à une catégorie particulière d'entreprises, qualifiées d'entités d'investissement, qui seront désormais exemptées des dispositions comptables de la norme portant sur les états financiers consolidés, IFRS 10 et n'auront pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

**Recommandation 2013-01 de l'ANC relative à la présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (MEE)**

Le Groupe a décidé de suivre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la Recommandation 2013-01 de l'ANC du 4 avril 2013, permettant aux entreprises de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (MEE) qui ont une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe, après le résultat opérationnel et avant un sous-total dénommé « résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE ».

Les entreprises associées du Groupe ayant toutes une activité opérationnelle dans le prolongement de son activité, ce changement de présentation est justifié et permet de donner une information plus fiable et plus pertinente de la performance financière du Groupe. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective au compte de résultat des périodes comparatives présentées conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

**Evaluation à la juste valeur**

Le Groupe valorise à la juste valeur sur une base récurrente au bilan principalement ses actifs de gestion de trésorerie, les instruments financiers dérivés ainsi que lors de regroupement d'entreprises les actifs acquis et passifs assumés identifiables.

L'information relative à la juste valeur des instruments financiers est communiquée en notes 4.4.1 et 4.7.1.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif pour une transaction normale sur le marché principal de l'actif ou du passif ou à défaut sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire celui qui maximise le prix de vente de l'actif ou minimise le prix de transfert du passif.

Le Groupe détermine ces justes valeurs en combinant les différentes approches suivantes :

- approche par le marché reposant sur les prix de transaction,
- approche par les coûts qui s'appuie sur l'estimation du coût de remplacement d'un actif par un autre actif apportant les mêmes services,
- approche par les résultats en actualisant les flux de trésorerie futurs.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon 3 niveaux :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif pour un instrument identique. Les OPCVM monétaires et les placements très liquides, convertibles en un montant connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont ainsi valorisés.
- niveau 2 : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire utilisée pour la valorisation des comptes de dépôts à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur et les instruments financiers dérivés.
- niveau 3 : évaluation utilisant principalement des données non observables. Les immobilisations incorporelles acquises lors de regroupement d'entreprises - marques et relations clients notamment - sont ainsi valorisées.

Ainsi qu'indiqué précédemment IFRS 13 est sans impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

#### **Puts sur intérêts minoritaires**

Comme indiqué en note 4.7.2.1, le Groupe enregistre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la variation de la juste valeur de l'engagement de rachat accordé aux minoritaires de PeopleLink par capitaux propres, l'effet de la désactualisation étant constaté en charge financière.

## **2.2. Méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales").

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Ainsi au 31 décembre 2013, toutes les sociétés contrôlées ou détenues à plus de 50 % sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle est perdu par le Groupe.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, qui s'accompagne d'une prise de participation généralement comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 10.6. ci-après.

## **2.3. Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les regroupements d'entreprises réalisés après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 tiennent compte de la révision des normes IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels".

La révision de la norme IFRS 3 a introduit les principales modifications suivantes pour les regroupements postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- la constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période,
- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition,
- l'option disponible au cas par cas pour chaque acquisition, d'évaluer les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise soit à leur juste valeur,
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte en résultat.

La révision de la norme IAS 27 a apporté quant à elle les principaux changements suivants :

- les acquisitions complémentaires de titres après prise de contrôle exclusif et parallèlement les cessions de titres sans perte du contrôle exclusif influent uniquement sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill,
- les cessions de titres avec perte du contrôle exclusif donnent lieu à la constatation d'un résultat de cession calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération.

#### **2.4. Information sectorielle**

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent le cœur de métier du Groupe, qui agit en tant qu'acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services.
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions.
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil, Négoce..).

L'activité de la société PRESTINTER, prestataire de services internes principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation qui se sont notablement développées pour la part hors-groupe sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement réglementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général. Assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires, il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnelle (le chiffre d'affaires et résultat opérationnel).

Les secteurs à présenter sont ainsi fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management :

- Travail temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services.

#### **2.5. Méthode de conversion des éléments en devises**

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère, Groupe CRIT et la devise de présentation du Groupe.

### 2.5.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions réalisées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont initialement enregistrées au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture, les actifs et passifs monétaires correspondants sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de clôture. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces opérations en devises et de la réévaluation au taux de clôture des créances et dettes en monnaies étrangères sont enregistrés en résultat financier.

### 2.5.2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

Les postes du bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité étrangère est dissoute ou cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont reclassées en résultat.

## 2.6. Immobilisations incorporelles

### 2.6.1. Goodwills

A l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la partie 4.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwills sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

### 2.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les accords de non concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise,
- les logiciels achetés ou développés en interne,
- les droits au bail.

Les relations clients, marques et accords de non concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition par des experts indépendants. Ces éléments sont éventuellement ajustés dans les douze mois suivant l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
• Relations clients	8 à 10 ans
• Marques	8 à 10 ans
• Accords de non concurrence	3 à 5 ans
• Logiciels	1 à 5 ans
• Droit au bail	5 à 10 ans

## 2.7. Immobilisations corporelles

### 2.7.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
• Constructions	40 ans
• Agencements et aménagements	3 à 5 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
• Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure.

### 2.7.2. Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple est effectuée sur la base de l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

### 2.8. Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et celles non encore mises en service.

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité.

Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs, dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les UGT du Groupe étaient déterminées jusqu'en 2011 uniquement sur la base des secteurs opérationnels Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services.

Face à l'internationalisation du secteur du Travail temporaire et recrutement suite au rachat de PeopleLink en 2011, le Groupe a identifié au sein de cette activité trois UGT distinctes par zones :

- UGT Travail temporaire et recrutement France et autres pays,
- UGT Travail temporaire et recrutement Etats-Unis,
- UGT Travail temporaire et recrutement Espagne, les deux autres UGT Assistance aéroportuaire et UGT Autres services restant sans changement.

Le goodwill du secteur opérationnel Travail temporaire et recrutement a ainsi été affecté par zones à compter du 1er janvier 2012 et fait l'objet d'un test d'impairment annuel sur ces bases comme celui de l'UGT Assistance aéroportuaire ainsi que décrit dans la note 4.1.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants:

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée;
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un bêta sur la base des données historiques ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée à partir de la valeur d'utilité de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwills.

Les pertes de valeur peuvent en cas de modification de ces estimations être reprises, à l'exception de celles concernant les goodwills qui sont irréversibles.

## **2.9.Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

## **2.10. Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les catégories suivantes existent pour Groupe CRIT :

- Prêts et créances : Prêts et créances à plus d'un an, créances clients, autres créances, actifs d'impôts exigibles, comptes courants bancaires
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : Placements à court terme et instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

### **2.10.1. Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants sont inscrits au bilan consolidé initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés « prêts et créances » qui correspondent aux dépôts, cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction.

### **2.10.2. Créances clients**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le Groupe cède ses créances clients à des organismes d'affacturage dans la limite d'un montant de 110 M€ en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés. Le Groupe continue d'autre part à supporter le risque de défaut de paiement des créances ainsi cédées. Ces créances clients continuent donc à être comptabilisées à l'actif du bilan.

La position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Découverts bancaires ou, lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excèdent le financement obtenu par la mobilisation des créances, en Trésorerie et équivalents de trésorerie.

### **2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles**

Les autres créances et les actifs d'impôts exigibles sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentés à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les OPCVM monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique (Niveau 1 de la norme IFRS 13-76)
- Les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur. Ces derniers sont valorisés sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 13-81)
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage (cf. Note 2.10.2.).

### **2.11. Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur achat, vente, émission ou annulation.

### **2.12. Dividendes et capitaux**

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

### **2.13. Provisions pour risques et charges**

#### **2.13.1. Avantages du personnel**

##### **2.13.1.1. Engagements sociaux**

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

##### **Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dûs. Ils sont déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement. Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

### Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives et les accords d'entreprise, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés. Le salarié perçoit ainsi au moment de sa retraite une indemnité calculée à partir de son ancienneté et de son salaire de fin de carrière ainsi que du barème de droits prévus par les conventions collectives et les accords d'entreprise.

Ces régimes ne sont pas financés par le Groupe, il n'existe donc pas d'actif de régime.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Le taux d'actualisation utilisé est fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe soit 11 ans.

#### 2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

#### 2.13.2. Provisions pour autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 2.14. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- soit en « Autres passifs au coût amorti » pour les emprunts et découverts bancaires, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes d'impôts exigibles et les autres dettes,
- soit en « Passifs évalués à la juste valeur par le résultat » pour les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 13-81).

#### 2.14.1. Emprunts et découverts bancaires

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme indiqué en note 2.10.2, la position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Découverts bancaires ou lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excèdent le financement obtenu par la mobilisation des créances en Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

#### 2.14.2. Passifs financiers courants

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

## 2.15. Impôts différés

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles, conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables peuvent donner lieu à la comptabilisation d'impôt différé actif.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

## 2.16. Autres impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (C.E.T) payée par les sociétés françaises comprend deux contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe estime que la CVAE calculée à partir de la valeur ajoutée, différence entre des produits et des charges est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. Cette position que le Groupe a adoptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 permet de présenter des résultats cohérents avec ceux des principaux acteurs du marché de l'Intérim qui ont également opté pour ce traitement.

## 2.17. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré les risques et avantages des produits au client, ce qui coïncide en général à l'acceptation par le client des produits qui lui sont livrés et que le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

## 2.18. Présentation du compte de résultat consolidé

Le Groupe présente son compte de résultat consolidé par nature.

### 2.18.1. Résultat opérationnel courant

A côté du résultat opérationnel, qui représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées et de l'impôt sur le résultat, le Groupe souhaite, conformément à la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité, « faciliter la compréhension de sa performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats » en présentant un résultat opérationnel courant.

Ce dernier correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits opérationnels et des autres charges opérationnelles, « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Ils correspondent notamment aux éléments suivants :

- l'incidence des regroupements d'entreprises sur le résultat consolidé :
  - coûts directs d'acquisition
  - dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions
  - dépréciation des goodwill
  - résultats de cessions de participation qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que le cas échéant, effets des réévaluations des intérêts conservés
  - effets des réévaluations à la juste valeur à la date d'acquisition des intérêts détenus en cas d'acquisition par étapes
- les autres charges et produits opérationnels non récurrents.

#### **2.18.2. Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises MEE**

Comme indiqué en note 2.1.2, le Groupe a décidé d'autre part de suivre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la Recommandation 2013-01 de l'ANC du 4 avril 2013, permettant aux entreprises de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (MEE) qui ont une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe, après le résultat opérationnel et avant un sous-total dénommé « résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE ».

Les entreprises associées du Groupe ayant toutes une activité opérationnelle dans le prolongement de son activité, cette présentation est justifiée et donne une information plus fiable et plus pertinente de la performance financière du Groupe.

### **3. Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants**

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.6 et 2.8),
- la valorisation des engagements sociaux (note 2.13.1.1),
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (note 2.13.2),
- la reconnaissance d'impôt différé actif en cas de pertes reportables (note 2.15)
- la valorisation de la dette financière relative aux puts sur intérêts minoritaires (note 4.7.2.1).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

## 4 – Notes sur le bilan consolidé

### 4.1 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Goodwill	Brevets et droits similaires	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>				
• Valeur brute comptable	128 601	12 965	16 091	157 657
• Amortissements et dépréciations cumulés	(487)	(3 956)	(5 751)	(10 194)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>128 114</b>	<b>9 009</b>	<b>10 340</b>	<b>147 463</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2012</b>				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	128 114	9 009	10 340	147 463
• Variations de périmètre	8 610	1 453	5 958	16 021
• Acquisitions		389	369	759
• Cessions		(6)	(121)	(127)
• Différences de conversion	(686)	(189)	(254)	(1 129)
• Reclassements	781	62	(803)	40
• Dotations aux amortissements	(5 114)	(474)	(1 313)	(6 901)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>131 705</b>	<b>10 244</b>	<b>14 176</b>	<b>156 125</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>				
• Valeur brute comptable	137 306	14 568	21 328	173 202
• Amortissements et dépréciations cumulés	(5 601)	(4 323)	(7 152)	(17 077)
<b>• Valeur nette comptable</b>	<b>131 705</b>	<b>10 244</b>	<b>14 176</b>	<b>156 125</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	131 705	10 244	14 176	156 125
• Variations de périmètre	8 785	2 979	8 931	20 695
• Acquisitions		1 102	156	1 258
• Cessions		(39)	(236)	(275)
• Différences de conversion	(1 877)	(542)	(861)	(3 280)
• Reclassements		184	(190)	(6)
• Dotations aux amortissements		(888)	(2 500)	(3 388)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>138 613</b>	<b>13 040</b>	<b>19 477</b>	<b>171 130</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>				
• Valeur brute comptable	144 214	17 871	29 025	191 110
• Amortissements et dépréciations cumulés	(5 601)	(4 831)	(9 547)	(19 980)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>138 613</b>	<b>13 040</b>	<b>19 477</b>	<b>171 130</b>
<i>Dont :</i>				
- Marques Peoplelink		11 670		11 670
- Relations clients Peoplelink			13 714	13 714
- Clauses de non-concurrence PeopleLink			4 889	4 889
- Logiciels acquis ou développés en interne		1 371		1 371

La valeur des goodwills par UGT est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
<b>Travail temporaire et recrutement</b>	<b>134 695</b>	<b>128 170</b>
• France et autres	93 378	93 378
• Etats-Unis	41 317	34 792
Assistance aéroportuaire	3 919	3 535
<b>TOTAL</b>	<b>138 613</b>	<b>131 705</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2013

L'augmentation du goodwill est due :

- aux acquisitions aux Etats-Unis pour le secteur Travail temporaire et recrutement, soit 8,3 M€
- à l'acquisition d'Aria Logistics le 1<sup>er</sup> février 2013 pour le secteur Assistance aéroportuaire soit 0,3 M€
- à l'écart de conversion constaté sur le goodwill relatif aux filiales américaines soit - 1,8 M€ pour le secteur Travail temporaire et recrutement.

Le Groupe a procédé aux tests annuels de perte de valeur des goodwills à partir des plans d'affaires à 5 ans dans une conjoncture de reprise économique progressive. Ainsi que décrit en note 2.8, il a retenu comme valeur recouvrable la valeur d'utilité calculée.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance perpétuelle sont les suivants :

	Travail temporaire et recrutement France	Travail temporaire et recrutement Etats-Unis	Assistance Aéroportuaire
• Taux d'actualisation	9,2 %	10,3 %	9,2 %
• Taux de croissance perpétuelle	2,5 %	2,5 %	2,0 %

### **Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement France et autres**

#### *Hypothèses de calcul*

Pour l'UGT Travail temporaire et recrutement France et autres, le plan d'affaires élaboré par le management repose sur une reprise de l'activité en 2014. Le taux de croissance perpétuelle retenu de 2,5 % tient compte d'une hypothèse de pénétration plus importante de l'Intérim au sein de la population active se fondant sur la montée du travail intérimaire au sein du secteur public et la flexibilisation du marché du travail français.

#### *Résultat du test*

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire France.

#### *Sensibilité du test*

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 2 % au lieu de 2,5 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points soit 11,2 % ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail Temporaire et recrutement France et autres.

### **Goodwill Travail temporaire et recrutement Etats-Unis**

#### *Hypothèses de calcul*

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Travail temporaire Etats-Unis prévoit une augmentation sensible de l'activité en 2014 du fait des acquisitions réalisées au second semestre 2013 suivie d'une progression constante pour les années suivantes.

#### *Résultat du test*

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire Etats-Unis.

#### *Sensibilité du test*

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 2 % au lieu de 2,5 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points soit 12,3 % ne déclencherait pas de dépréciation.

Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail Temporaire et recrutement Etats-Unis.

### **Goodwill UGT Assistance aéroportuaire**

#### *Hypothèses de calcul*

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Assistance aéroportuaire a été établi à périmètre constant de licences en France.

#### *Résultat du test*

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Assistance aéroportuaire.

#### *Sensibilité du test*

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ne déclencherait pas de dépréciation.

**4.2. Immobilisations corporelles**

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>					
• Coût	447	2 360	34 111	29 275	66 193
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 861)	(23 318)	(21 459)	(46 638)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>447</b>	<b>499</b>	<b>10 793</b>	<b>7 816</b>	<b>19 555</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>			5 679		5 679
<b>Exercice clos le 31 décembre 2012</b>					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	499	10 793	7 816	19 555
• Différences de conversion		(6)	(12)	(7)	(25)
• Acquisitions		399	4 884	6 333	11 616
• Cessions			(882)	(96)	(978)
• Reclassements			254	(295)	(41)
• Dotations aux amortissements		(122)	(3 727)	(2 770)	(6 619)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>447</b>	<b>770</b>	<b>11 310</b>	<b>10 981</b>	<b>23 508</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>					
• Coût	447	2 737	37 752	33 792	74 728
• Amortissements et dépréciations cumulés		(1 967)	(26 442)	(22 810)	(51 219)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>447</b>	<b>770</b>	<b>11 310</b>	<b>10 982</b>	<b>23 509</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>			4 081		4 081
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	447	770	11 310	10 982	23 509
• Différences de conversion		(13)	(43)	(28)	(85)
• Variations de périmètre			35	79	114
• Acquisitions		272	9 178	6 940	16 390
• Cessions			(137)	(48)	(184)
• Reclassements		175	226	(397)	5
• Dotations aux amortissements		(227)	(4 189)	(2 767)	(7 182)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>447</b>	<b>978</b>	<b>16 380</b>	<b>14 762</b>	<b>32 566</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>					
• Coût	447	3 138	46 780	38 169	88 534
• Amortissements et dépréciations cumulés		(2 160)	(30 400)	(23 408)	(55 968)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>447</b>	<b>978</b>	<b>16 380</b>	<b>14 762</b>	<b>32 566</b>
<i>dont immobilisations en location financement</i>			6 365		6 365

Le poste « Autres » inclut notamment des matériels de bureau, informatique et de transport.

**4.3. Participations dans les entreprises associées**

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• Participations au début de la période	923	1 006
• Entrée de périmètre	476	
• Gains de la période	4 654	186
• Distributions	(254)	(250)
• Autres mouvements	(3)	(19)
<b>Participations à la fin de la période</b>	<b>5 796</b>	<b>923</b>

#### 4.4. Actifs financiers

##### 4.4.1. Catégories d'actifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée 31.12.2013			Juste valeur 31.12.2013	Valeur comptabilisée 31.12.2012	Juste valeur 31.12.2012
	Non Courant	Courant	Total			
Prêts et créances au coût amorti	33 564	392 873	426 437	426 437	372 659	372 659
• Prêts et créances et autres immobilisations financières	33 564		33 564	33 564	4 235	4 235
• Créances clients		314 252	314 252	314 252	291 244	291 244
• Autres créances		21 689	21 689	21 689	21 390	21 390
• Actifs d'impôt exigible		2 307	2 307	2 307	5 086	5 086
• Comptes courants bancaires		36 621	36 621	36 621	46 684	46 684
• Affacturage		18 005	18 005	18 005	4 019	4 019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	11 961	11 961	11 961	20 266	20 266
• OPCVM monétaires		1 961	1 961	1 961	266	266
• Compte à terme		10 000	10 000	10 000	20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>33 564</b>	<b>404 834</b>	<b>438 398</b>	<b>438 398</b>	<b>392 925</b>	<b>392 925</b>

Le coût amorti des prêts et créances est proche de la juste valeur.

Comme indiqué en note 2.10.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie, l'évaluation de la juste valeur des actifs de trésorerie a été faite selon la méthode qualifiée de niveau 1 pour les OPCVM monétaires et de niveau 2 pour les comptes à terme.

##### 4.4.2. Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Prêts et créances à plus d'un an	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>			
• Valeur brute	4 173	53	4 226
• Dépréciations cumulées	(53)		(53)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>4 120</b>	<b>53</b>	<b>4 173</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2012</b>			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	4 120	53	4 173
• Différences de conversion	(32)		(32)
• Variations de périmètre		(17)	(17)
• Acquisitions	1 891		1 891
• Cessions	(1 789)	(12)	(1 801)
• Dépréciations de l'exercice	20		20
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>4 211</b>	<b>24</b>	<b>4 235</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>			
• Valeur brute	4 242	24	4 266
• Dépréciations cumulées	(31)		(31)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>4 211</b>	<b>24</b>	<b>4 235</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>			
• Valeur nette comptable à l'ouverture	4 211	24	4 235
• Différences de conversion	(100)		(100)
• CICE	27 507		27 507
• Acquisitions	2 716		2 716
• Cessions	(759)	(10)	(769)
• Dépréciations de l'exercice	(25)		(25)
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>33 550</b>	<b>14</b>	<b>33 564</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>			
• Valeur brute	33 606	14	33 620
• Dépréciations cumulées	(56)		(56)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>33 550</b>	<b>14</b>	<b>33 564</b>

**4.4.3. Créances clients**

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup>	324 152	301 616
• Dépréciations	(9 900)	(10 371)
<b>Total</b>	<b>314 252</b>	<b>291 244</b>
<sup>(1)</sup> dont :		
<i>Effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des échéances postérieures</i>	<i>8 521</i>	<i>8 299</i>
<i>Créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage</i>	<i>83 852</i>	<i>64 661</i>

Il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles (note 5.3.), les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

**4.4.4. Autres créances**

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• Créances sociales	580	760
• TVA	9 782	9 730
• Autres créances fiscales	2 559	1 275
• Charges constatées d'avance	2 990	3 386
• Autres tiers actif	6 618	7 084
<b>Valeur brute</b>	<b>22 529</b>	<b>22 234</b>
• Dépréciations	(841)	(844)
<b>Total net</b>	<b>21 689</b>	<b>21 390</b>

Les autres tiers actifs sont principalement des remboursements en attente des organismes de formation.

**4.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
<b>Trésorerie</b>	<b>36 621</b>	<b>46 684</b>
<b>Équivalents de trésorerie</b>		
• OPCVM monétaires	1 961	266
• Compte à terme	10 000	20 000
• Affacturage	18 005	4 019
<b>Total équivalents de trésorerie</b>	<b>29 966</b>	<b>24 285</b>
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>66 586</b>	<b>70 969</b>

Notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

**4.5. Capital et autocontrôle**

	31.12.2013	31.12.2012
• Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
• Nominal (en euros)	0,36	0,36
• Nombre total d'actions (en milliers)	11 250	11 250
• Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 093	11 104
• Titres d'autocontrôle (en milliers)	157	146

Le nombre de titres d'autocontrôle achetés ou vendus au cours des exercices présentés n'est pas significatif.

**Gestion du capital**

La gestion du capital de la société vise à assurer la liquidité et à optimiser sa structure financière.

Un contrat de liquidité est signé avec ODDO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le montant des apports mis à la disposition de l'Animateur qui s'élevait à 11 124 titres et 3 178 euros à la signature du contrat, a été augmenté de 50 000 euros par un avenant au contrat signé le 5 août 2011

Les moyens affectés au contrat ont ainsi été portés à 11 124 titres et 53 178 euros.

La société n'a pas de plan de stock options, ni d'attribution d'actions gratuites. Il n'existe d'autre part pas de pacte d'actionnaires.

**4.6. Provisions****4.6.1. Avantages liés au personnel****4.6.1.1. Régimes à prestations définies :**

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2013 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2009-2011 TD/TV pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines
- taux de revalorisation des salaires et taux d'actualisation :

	2013	2012
<b>Taux de valorisation des salaires</b>		
• Travail temporaire et recrutement	2,0 %	2,0 %
• Assistance aéroportuaire France	3,0 %	3,0 %
• Assistance aéroportuaire Congo	4,5 %	4,5 %
• Assistance aéroportuaire Afrique autres	3,0 %	3,0 %
• Autres services	3,0 %	2,5 %
<b>Taux d'actualisation (iBoox Corporate AA 10+)</b>	<b>3,20 %</b>	<b>2,75 %</b>

En l'absence d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale à la valeur actuelle de l'engagement.

La provision au bilan a évolué de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	2013	2012
• Obligation au début de la période	11 037	7 974
• Coût des services rendus au cours de la période	884	657
• Charge d'intérêts	294	365
• Ecart actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	973	5
• Ecart actuariels découlant de changement d'hypothèses financières	(600)	2 195
• Ecart actuariels liés à l'expérience	380	476
• Coût des services passés	157	(82)
• Profits sur liquidation		(107)
• Cotisations de l'employeur	(407)	(446)
<b>Obligation à la fin de la période</b>	<b>12 718</b>	<b>11 037</b>
<i>Dont France</i>	<i>12 176</i>	<i>10 587</i>
<i>Dont Afrique</i>	<i>542</i>	<i>450</i>

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 2,70 % l'engagement serait de 13,6 M€ contre 11,9 M€ à 3,7 %
- une baisse du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 13,8 M€
- tandis qu'avec une augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 % il s'élèverait à 14,6 M€.

Les cotisations suivantes sont attendues au cours des prochains exercices :

En milliers d'euros	2013	2012
• N+1	964	679
• N+2 à N+5	1 743	1 506
• N+6 à N+10	4 563	4 716
<b>Total cotisations attendues de N+1 à N+10</b>	<b>7 270</b>	<b>6 901</b>

#### 4.6.1.2. Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2013 à 115 091 K€.

#### 4.6.1.3. Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs.

#### 4.6.2. Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2012	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2013
• Provisions pour litiges	2 383	2 213	(635)	(675)		3 285
• Autres provisions	2 038	3 248	(273)	(573)	273	4 713
<b>Total</b>	<b>4 420</b>	<b>5 461</b>	<b>(908)</b>	<b>(1 248)</b>	<b>272</b>	<b>7 998</b>

En milliers d'euros	31.12.2011	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2012
• Provisions pour litiges	3 059	614	(745)	(544)	(1)	2 383
• Autres provisions	2 049	1 398	(1 033)	(377)		2 038
<b>Total</b>	<b>5 108</b>	<b>2 012</b>	<b>(1 778)</b>	<b>(922)</b>	<b>(0)</b>	<b>4 420</b>

Les provisions pour litiges concernent principalement des risques prud'homaux. L'estimation du risque est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, sociaux et fiscaux.

## 4.7. Passifs financiers

### 4.7.1. Catégories de passifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée au 31.12.2013			Juste valeur 31.12.2013	Valeur comptabilisée 31.12.2012	Juste valeur 31.12.2012
	Non courant	Courant	Total			
<b>Autres passifs au coût amorti</b>						
• Emprunts	45 700	34 801	80 501	80 501	58 984	58 984
• Découverts bancaires et assimilés		14 005	14 005	14 005	21 510	21 510
• Dettes fournisseurs		29 523	29 523	29 523	26 071	26 071
• Dettes fiscales et sociales		252 187	252 187	252 187	235 541	235 541
• Dettes d'impôt exigible		3 150	3 150	3 150	1 560	1 560
• Autres dettes		18 578	18 578	18 578	12 355	12 355
<b>Total</b>	<b>45 700</b>	<b>352 244</b>	<b>397 944</b>	<b>397 944</b>	<b>356 021</b>	<b>356 021</b>

### 4.7.2. Emprunts et découverts bancaires

#### 4.7.2.1. Endettement financier brut

*Analyse des dettes financières par nature et par échéance*

En milliers d'euros	Participation des salariés aux résultats	Crédits baux	Emprunts	Total
<b>Valeurs au 31.12.2012</b>				
• A moins d'un an	26 378	686	32	27 096
• De un à cinq ans	226	388	31 240	31 855
• A plus de cinq ans			33	33
<b>Total 31.12.2012</b>	<b>26 604</b>	<b>1 074</b>	<b>31 305</b>	<b>58 984</b>
<b>Valeurs au 31.12.2013</b>				
• A moins d'un an	26 373	944	7 798	35 115
• De un à cinq ans	100	3 098	40 299	43 497
• A plus de cinq ans	113		1 777	1 890
<b>Total 31.12.2013</b>	<b>26 586</b>	<b>4 041</b>	<b>49 875</b>	<b>80 501</b>

#### Option de rachat de 25 % restants du capital de PeopleLink

Le Groupe CRIT a acquis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 75 % du capital de la société PeopleLink, acteur nord américain du travail temporaire et du recrutement basé à South Bend (Indiana) et dispose d'une option de rachat des 25 % restants du capital de cette filiale. Le prix d'exercice de l'option sera déterminé en fonction d'un multiple de l'EBITDA calculé selon le contrat d'acquisition.

Cette obligation contractuelle a donné lieu selon la norme IAS 32 à la comptabilisation d'une dette financière par la contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Le Groupe a pris pour hypothèse un exercice de cette option dans les cinq ans de l'acquisition. Un des minoritaires ayant souhaité exercer son option en 2014, la dette financière correspondante figure pour 7,7 M€ en Emprunts partie courante et pour 16,9 M€ en partie en Emprunts partie non courante.

Cette sortie future de trésorerie actualisée au taux de financement moyen du Groupe aux Etats-Unis soit 2,42 % est de 33,9 M\$ au 31 décembre 2013 (soit 24,6 M€ au cours de clôture) contre 18,9 M\$ au 31 décembre 2012 (soit 14,3 M€ au cours de clôture).

La variation de cette dette relative aux puts sur intérêts minoritaires a été constatée :

- en charge financière pour l'effet de désactualisation soit 344 K€
- en variation des capitaux propres - part du Groupe pour le changement de la valeur estimée du prix d'exercice soit 10,9 M€.
- en écart de conversion sur capitaux propres soit -1 M€ pour l'impact lié à l'évolution du cours du dollar US.

Au 31 décembre 2012, l'intégralité de cette incidence avait été comptabilisée en charge financière soit 302 K€ compte tenu de son caractère non significatif.

#### 4.7.2.2. Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012	Variation
• Emprunt partie non courante	45 700	31 913	13 787
• Emprunt partie courante	34 801	27 071	7 730
<i>Endettement financier brut</i>	<i>80 501</i>	<i>58 984</i>	<i>21 517</i>
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 586	70 969	(4 383)
• Découverts	14 005	21 510	(7 505)
<i>Trésorerie nette</i>	<i>52 581</i>	<i>49 460</i>	<i>3 121</i>
<b>Endettement financier net</b>	<b>27 920</b>	<b>9 524</b>	<b>18 396</b>

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash-pooling dont les positions à la clôture figurent soit en Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan soit en Découverts bancaires au passif.

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012	Variation
• Cash pooling - position active	4 971	13 367	(8 396)
• Cash pooling - position passive	(6 057)	(13 673)	7 616
• Solde net des cash-pooling	<b>(1 086)</b>	<b>(306)</b>	<b>(780)</b>

Les caractéristiques des principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012	Échéance	Couverture
• Ligne de crédit Lake City Bank	12 253	9 817	12/01/2014	Non
• Affacturage			N/A	Non

Le taux moyen de rémunération des différentes sources de financement du Groupe est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR et le LIBOR. Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 2,5 %.

Comme signalé précédemment, notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

#### 4.7.3. Passifs financiers courants

##### 4.7.3.1. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• Organismes sociaux	80 911	77 504
• Personnel	73 537	66 251
• Taxe sur la valeur ajoutée	67 437	61 097
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	30 302	30 689
<b>Total</b>	<b>252 187</b>	<b>235 541</b>

## 4.7.3.2. Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• Dettes diverses	17 935	11 699
• Produits constatés d'avance	643	655
<b>Total</b>	<b>18 578</b>	<b>12 355</b>

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

## 5 - Risques liés aux actifs et passifs financiers

### 5.1. Risque de change

Hors ses nouvelles missions aux Etats-Unis, et compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euro, le Groupe est peu exposé au risque de change.

L'acquisition de PeopleLink représentant en année pleine un chiffre d'affaires de près 227 M\$ en 2013, soit 11 % du chiffre d'affaires total, expose de façon modérée le Groupe au risque de change, dans la mesure où les flux financiers avec la France seront principalement constitués par le remboursement d'un prêt actionnaire de 58,4 M\$ entre CRIT Corp et la société Groupe CRIT et le versement de dividendes.

### 5.2. Risque de taux

Une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 110 K€ sur la charge financière annuelle du Groupe.

### 5.3. Risque de concentration et de crédit

Il convient de noter que le risque de concentration est très faible dans la mesure où le portefeuille clients est diversifié. Le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe ne dépasse jamais 5 % des ventes du Groupe. Il n'y a pas de ce fait de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

En outre, les créances clients font l'objet d'une assurance crédit pour leur majorité à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles lesquelles représentent près de 22 % du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire et recrutement France.

L'âge des créances clients échues mais non dépréciées est analysé de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture (valeur nette)				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total (valeur nette)
	0-2 mois	2-4 mois	au-delà de 4 mois	Total			
31.12.2013	57 900	4 010	3 590	65 500	9 900	248 752	314 252
31.12.2012	64 607	5 700	3 459	73 766	10 371	217 479	291 244

### 5.4. Risque de liquidité

Le Groupe au 31.12.2013 est faiblement endetté et dispose d'un endettement de 28 M€ soit un gearing de 11,9 %.

Il a accès à des sources de financement court terme conséquentes à ce jour principalement des lignes d'affacturage d'un montant notionnel de l'ordre de 100 M€ lesquelles sont très peu utilisés au 31.12.2013.

En outre la filiale américaine PeopleLink dispose auprès d'une banque locale américaine, Lake City Bank d'une capacité de tirage de 22,9 M\$ qui est soumis à des covenants financiers relatifs d'une part à la couverture du service de la dette par la capacité d'autofinancement de la filiale et d'autre part à des capitaux propres suffisants de l'emprunteuse.

Cette ligne de crédit utilisée à hauteur de 16,9 M\$ au 31 décembre 2013 fait l'objet d'une garantie financière de Groupe CRIT et de CRIT Corp pour 6 M\$ chacune.

Le Groupe est ainsi bien couvert face au risque de liquidité.

### 5.5. Risque de contrepartie financière

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Il limite ce risque en s'engageant uniquement avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. C'est ainsi que le montant de trésorerie nette de 52,6 M€ est réparti sur l'ensemble de ces établissements.

## 6 - Notes sur le compte de résultat consolidé

### 6.1. Autres charges opérationnelles

En milliers d'euros	2013	2012
• Coûts d'acquisition directs	(138)	(157)
• Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions	(2 670)	(1 193)
• Dépréciation goodwill		(5 114)
• Autres charges opérationnelles non récurrentes	(812)	
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(3 620)</b>	<b>(6 464)</b>

Les autres charges opérationnelles non récurrentes correspondent à l'ajustement du complément de prix sur les acquisitions américaines 2012 lié aux marges des activités acquises.

### 6.2. Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2013	2012
• Gains de change	55	43
• Intérêts financiers	194	320
• Autres produits financiers	365	465
<b>Produits financiers</b>	<b>614</b>	<b>829</b>
• Frais financiers sur participation des salariés	(424)	(779)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(852)	(940)
• Pertes de change	(2 289)	(860)
• Autres charges financières	(1 624)	(994)
<b>Charges financières</b>	<b>(5 188)</b>	<b>(3 574)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(4 575)</b>	<b>(2 745)</b>

Du fait de la mise en place d'un financement en dollars US entre les sociétés CRIT Corp et Groupe CRIT qui atteint 58,4 M\$ au 31 décembre 2013, le résultat de change enregistre l'impact non cash de l'évolution du dollar contre l'euro soit une perte de 2,1 M€ en 2013 contre une perte de 0,8 M€ en 2012.

**6.3. Charge d'impôt sur le résultat****6.3.1. Charge d'impôt nette**

En milliers d'euros	2013	2012
• Impôt courant	(24 506)	(24 823)
• Impôt différé	826	323
<b>Charge d'impôt nette</b>	<b>(23 680)</b>	<b>(24 500)</b>

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012
<b>Résultat avant impôt et quote part de résultat des SME</b>	<b>65 027</b>	<b>37 914</b>
• Taux d'impôt en France	38,0 %	36,1 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>24 710</b>	<b>13 687</b>
• Incidences :		
. de la dépréciation du goodwill (non déductible)		1 846
. Non-imposition du CICE	(10 875)	
. Autres différences permanentes	1 030	250
. Différentiel de taux des pays étrangers	(841)	54
. Pertes fiscales non reconnues	217	199
. Utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(694)	(2 460)
. CVAE	10 406	10 920
. Autres crédits d'impôts	(974)	
. Retenue à la source	511	
. Autres	189	4
<b>Total des incidences</b>	<b>(1 030)</b>	<b>10 813</b>
<b>Charge d'impôt du groupe</b>	<b>23 680</b>	<b>24 500</b>
<b>Taux apparent</b>	<b>36,4 %</b>	<b>64,6 %</b>

**6.3.2. Impôts différés par nature**

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur ind.départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Impôts différés actifs sur autres décalages temporaires	Total
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>2 616</b>	<b>(1 372)</b>	<b>3 289</b>	<b>4 534</b>
• Ecart de conversion			(8)	(8)
• Impact sur le résultat	132	322	(131)	323
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	896			896
• Autres mouvements	1	1	(39)	(37)
<b>Valeur à la clôture de l'exercice 2012</b>	<b>3 645</b>	<b>(1 049)</b>	<b>3 111</b>	<b>5 708</b>
<b>Valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>3 645</b>	<b>(1 049)</b>	<b>3 111</b>	<b>5 708</b>
• Ecart de conversion			(12)	(12)
• Impact sur le résultat	292	220	314	826
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	255			255
• Reclassement			2	2
<b>Valeur à la clôture de l'exercice 2013</b>	<b>4 192</b>	<b>(829)</b>	<b>3 415</b>	<b>6 780</b>

Les impôts différés actifs comprennent 1,8 M€ d'actifs d'impôt sur les pertes fiscales espagnoles qui devraient être utilisés à moyen terme par imputation sur les bénéfices futurs de ces entités.

## 7 - Information sectorielle

### 7.1. Chiffre d'affaires par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2013	2012
• Travail temporaire et recrutement	1 299 802	1 238 429
• Assistance aéroportuaire	204 890	197 279
• Autres services	73 009	72 144
• Eliminations inter-activités	(19 132)	(17 790)
<b>Total</b>	<b>1 558 569</b>	<b>1 490 062</b>

### 7.2. Résultat opérationnel courant par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2013	2012
• Travail temporaire et recrutement	66 358	40 919
• Assistance aéroportuaire	4 874	5 282
• Autres services	1 990	922
<b>Total</b>	<b>73 222</b>	<b>47 123</b>

### 7.3. Résultat opérationnel par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	2013	2012
• Travail temporaire et recrutement	62 738	34 455
• Assistance aéroportuaire	4 874	5 282
• Autres services	1 990	922
<b>Total</b>	<b>69 602</b>	<b>40 658</b>

### 7.4. Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE

En milliers d'euros	2013	2012
• Travail temporaire et recrutement	62 738	34 455
• Assistance aéroportuaire	9 528	5 474
• Autres services	1 990	915
<b>Total</b>	<b>74 256</b>	<b>40 844</b>

### 7.5. Autres informations par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
<b>Exercice 2012</b>					
• Dotations nettes aux amortissements	1 030	5 746	440	-	7 216
• Dotations nettes aux provisions	2 037	742	648	-	3 427
• Actifs	317 049	57 585	125 104	81 764	581 502
• Passifs	231 972	54 889	2 564	82 054	371 479
• Acquisitions d'immobilisations	7 280	7 957	3 742	(4 714)	14 264
<b>Exercice 2013</b>					
• Dotations nettes aux amortissements	1 070	6 198	633	-	7 901
• Dotations nettes aux provisions	3 074	3 432	832	-	7 337
• Actifs	378 524	76 596	126 317	75 673	657 111
• Passifs	268 624	65 521	(13 141)	97 656	418 660
• Acquisitions d'immobilisations	1 348	12 366	3 935	0	17 648

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

**7.6. Autres informations****7.6.1. Chiffre d'affaires par zones géographiques**

En milliers d'euros	2013	2012
• France	1 251 288	1 255 935
• Etats-Unis	170 950	112 166
• Espagne	53 134	48 368
• Autres	83 197	73 593
<b>Total</b>	<b>1 558 569</b>	<b>1 490 062</b>

**7.6.2. Actifs non courants par zones géographiques**

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• France	154 318	120 403
• Etats-Unis	74 501	59 552
• Espagne	2 127	2 231
• Afrique	15 496	5 156
• Autres	3 395	3 157
<b>Total</b>	<b>249 837</b>	<b>190 499</b>

**8 - Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés**

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, est constituée de la Trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des Découverts bancaires.

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 586	70 969
• Découverts bancaires	14 005	21 510
<b>Trésorerie nette</b>	<b>52 581</b>	<b>49 460</b>

La variation de trésorerie nette de l'exercice tient notamment compte de l'opération d'acquisition d'actifs aux Etats-Unis soit 13,1 M€, hors cet impact la trésorerie nette dégagée sur l'exercice serait de 16,2 M€ contre 5,9 M€ en 2012 (hors impact des acquisitions américaines également).

Les principaux points à souligner sont :

- La hausse de la capacité d'autofinancement à 61,6 M€ contre 53,7 M€ en 2012,
- Une légère baisse du besoin en fonds de roulement de 0,5 M€ malgré la hausse de chiffre d'affaires,
- Une baisse des impôts versés liée à la diminution des acomptes d'IS
- Des investissements en fort accroissement de 17,6 M€ contre 12,3 M€ en 2012 notamment sur le secteur Aéroportuaire.

**8.1. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles**

En milliers d'euros	2013	2012
<b>Dotations aux amortissements / dépréciation</b>		
• sur immobilisations incorporelles	3 315	1 721
• sur immobilisations corporelles	7 240	6 666
• sur goodwill		5 114
• sur actifs financiers	40	
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>10 596</b>	<b>13 502</b>

**8.2. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

En milliers d'euros	2013	2012
• Stocks	(95)	(558)
• Clients et comptes rattachés nets	(23 363)	29 144
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	15	811
• Charges constatées d'avance	517	612
• Autres tiers actifs nets	487	(1 344)
• Dettes fournisseurs	3 131	198
• Dettes fiscales et sociales	16 618	(24 098)
• Autres dettes	2 020	146
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(671)</b>	<b>4 909</b>

Les variations les plus notables en 2013 sont la hausse des créances clients et des dettes fiscales et sociales, en période de hausse de l'activité.

**8.3. Remboursement d'emprunts**

En milliers d'euros	2013	2012
• Titrisation	0	(7 510)
• Prêt à moyen terme	(5)	(190)
• Crédits-bails	(1 206)	(1 140)
• Autres	(3 729)	(962)
<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>(4 941)</b>	<b>(9 802)</b>

**9 - Engagements hors bilan****9.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS 7****9.1.1. Engagements donnés**

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2013	31.12.2012
<b>Garanties financières</b>				
• Caution donnée par Groupe CRIT au Crédit du Maroc pour CRIT Maroc	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	1 378	1 389
• Caution donnée par Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT España	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	1 000	1 000
• Garantie financière de Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT Tunisie	Garantie financière de la mère à sa filiale	30.11.2014	40	44
• Garantie financière de Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT RH	Garantie financière de la mère à sa filiale	30.11.2014	40	44
• Garantie financière de Groupe CRIT à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	4 351	4 548
• Garantie financière de CRIT Corp à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité	4 351	4 548

**9.1.2. Engagements reçus**

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2013	31.12.2012
Engagements liés au financement non demandés spécifiquement par IFRS 7				
• Contrat d'affacturage Crédit Agricole	Capacité maximum de tirage	Illimité	80 000	80 000
• Contrat d'affacturage GE FactoFrance	Capacité maximum de tirage	Illimité	30 797	17 995

**9.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société****9.2.1. Engagements donnés**

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2013	31.12.2012
Garantie financière				
• Contre-garantie de Groupe CRIT à BNP Paribas pour PeopleLink	Garantie d'une police d'assurance	05.12.2014	2 678	4 066
Instruments financiers conclus en vue de la livraison d'un élément non financier				
• Engagement d'achat de GEH à divers fournisseurs	Engagement d'achat ferme d'uniformes		471	553
Cautions données				
Contrats de location simple				
• Obligations en matière de location simple immobilière	Engagements de paiements futurs		12 087	10 568
		< 1 an	7 826	6 537
		de 2 à 5 ans	4 262	4 031
• Obligations en matière de location simple mobilière	Engagements de paiements futurs		2 226	3 819
		< 1 an	1 558	2 537
		de 2 à 5 ans	668	1 282

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2013 s'élève à 27 849 K€ contre 26 932 K€ en 2012.

## 9.2.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Echéance	31.12.2013	31.12.2012
<b>Garantie financière</b>				
• Garantie financière de BNP Paribas à Arch Insurance Company pour PeopleLink	Garantie d'une police d'assurance	05.12.2014	2 678	4 066
<b>Garanties à première demande</b>				
• Garantie à première demande de Crédit Lyonnais à Aéroport de Paris pour les filiales Aéroportuaire France	Garantie de baux civils	2014 à 2019	834	926
• Garantie à première demande de Société Générale en faveur de GEH	Garantie d'appel d'offres	22.03.2013	-	457
<b>Cautions reçues</b>				
• Cautions de la Société Générale en faveur de CRIT SAS <sup>(1)</sup>	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2014	65 950	73 560
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim <sup>(1)</sup>	Garantie financière des activités de travail temporaire (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2014	16 780	18 090

<sup>(1)</sup> Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS et LES VOLANTS dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

## 10 - Autres informations

## 10.1. Résultat par action

	2013	2012
• Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	40 314	9 905
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 099	11 105
• Résultat de base et dilué par action (€ par action)	3,63	0,89

En l'absence d'instruments dilutifs de capitaux propres, le résultat de base est égal au résultat dilué.

## 10.2. Dividende par action

	2013	2012
• Dividende revenant aux actionnaires de la Société (milliers d'euros)	2 475	2 588
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 099	11 105
• Dividende par action (€ par action)	0,22	0,23

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2013 est de 11 093 238.

Un dividende de 0,22 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, représentant une distribution totale de 2 475 000 €, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 20 juin 2014.

**10.3. Informations sur les parties liées**

Selon la norme IAS 24, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

**10.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux**

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élèvent en 2013 à 690 milliers d'euros contre 542 milliers d'euros comme en 2012. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

**10.3.2. Autres parties liées**

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAOUÏ, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés,,
- des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	2013	2012
<b>Locations facturées au Groupe par des SCI</b>		
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	203	203
• SCI LA PIERRE DE CLICHY	143	143
• SCI HUGO MOREL	70	70
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	0	15
• SCI LA PIERRE LUTTERBACH	18	18
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	17	17
• SCI LA PIERRE DE SENS	15	15
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	16
• SCI LA PIERRE DE MELUN	16	16
• SCI LA PIERRE DE TOULON	16	16
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
• SCI LA PIERRE CHATEAUROUX	10	10
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	10	10
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	9	9
	<b>556</b>	<b>571</b>
<b>Engagements en matière de location simple immobilière (paiements futurs de loyers)</b>	<b>611</b>	<b>1 118</b>
	< 1 an	677
	de 2 à 5 ans	441
<b>Ventes facturées par le Groupe</b>		
• HANDLING PARTNER GABON	514	531
	<b>514</b>	<b>531</b>
<b>Comptes clients et courants débiteurs</b>		
• HANDLING PARTNER GABON	42	37
• SCCV 50 AV. DE LA PORTE DE VILLIERS	21	121
• SCCV LES CHARMES	148	155
	<b>211</b>	<b>312</b>

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont d'autre part les suivantes :

En milliers d'euros	Handling Partner Gabon	AERCO	OVID	SCCV Les Charmes	SCCV 50 Av. Porte de Villiers
• Actif immobilisé	719	5 828	30		
• Actif circulant	4 959	16 953	1 871	302	115
• Capitaux propres	3 151	19 682	(1 166)	(8)	4
• Dettes	2 527	3 099	3 067	310	111
<b>Total Bilan</b>	<b>5 678</b>	<b>22 781</b>	<b>1 901</b>	<b>302</b>	<b>115</b>
• Chiffre d'affaires	8 543	23 020	6 577		
• Résultat net	1 394	8 556	(907)	(9)	3

Ainsi qu'il est mentionné en note 1.2 Regroupements d'entreprises réalisés pendant l'exercice, la quote-part de résultat net des SME prolongeant l'activité du groupe tient compte d'un badwill de 3,4 M€ relatif à la société Aéroports du Congo (AERCO).

Enfin le Groupe CRIT n'est détenu par aucune société mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

#### 10.4. Evénements post clôture

Groupe Crit qui poursuit son expansion aux Etats-Unis a annoncé le 20 février 2014 l'acquisition du fonds de commerce de 2AM Group, spécialisé dans l'outsourcing des services de contrôle qualité et d'ingénierie pour les industries de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatial et du naval. Cette société dont le siège est basé à Spartanburg en Caroline du Sud dispose d'implantations dans cet état ainsi qu'en Floride, Californie, Alabama et Tennessee et a réalisé un chiffre d'affaires 2013 de 23 M\$.

Comme prévu, le processus d'attribution des licences d'exploitation de l'Aéroport de Paris est en cours de renouvellement le résultat étant attendu au cours du second semestre 2014.

Par ailleurs, le groupe a décidé de valoriser son patrimoine immobilier au travers de la construction d'un immeuble de bureaux sur l'emplacement historique du siège social, propriété du Groupe. Ce bâtiment de 13 600 m<sup>2</sup> bénéficiera d'une position privilégiée en bordure du périphérique parisien et aux portes du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Ce projet d'une enveloppe estimée à environ 50 M€ sera financé par crédit-bail. Le contrat de promotion immobilière et celui de crédit-bail ont été signés respectivement le 29 janvier 2014 et le 27 mars 2014..

Aucun autre événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers 2012 n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

#### 10.5. Effectifs permanents à la clôture

La répartition par métier de l'effectif permanent du Groupe pour les sociétés intégrées globalement à la clôture est la suivante :

	31.12.2013	31.12.2012
• Travail temporaire (salariés permanents)	1 845	1 864
• Assistance aéroportuaire	2 816	2 447
• Autres	666	658
<b>Total</b>	<b>5 327</b>	<b>4 969</b>

Les effectifs des sociétés mises en équivalence sont d'autre part de 189 en 2013 contre 203 en 2012.

## 10.6. Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2013	31.12.2012	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen)	622 045 383	Société mère		Intégration globale
<b>Travail temporaire et recrutement</b>				
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen)	301 938 817	98,83	98,83	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT (Paris)	451 329 908	99,65	99,65	Intégration globale
• PRESTINTER (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,65	99,65	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ADAPTALIA ESPECIALIDADES DE EXTERNALIZACION SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT SEARCH (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT HR (Irlande)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
• CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
• C-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87	Intégration globale
• CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
• CRIT CORP (Etats-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• PEOPLELINK (Etats-Unis)	NA	75,00	75,00	Intégration globale
• SUSTAINED QUALITY (Etats-Unis)	NA	75,00	75,00	Intégration globale
• ARKEO (Etats-Unis)	NA	75,00	75,00	Intégration globale
<b>Assistance aéroportuaire</b>				
• PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France) <sup>(1)</sup>	792 040 289	99,84	-	Intégration globale
• CARGO GROUP (Tremblay en France)	789 719 887	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY CUSTOMER ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 801	99,84	99,84	Intégration globale
• ORLY RAMP ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 769	99,84	99,84	Intégration globale
• TERMINAL ONE ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 785	99,84	99,84	Intégration globale
• RAMP TERMINAL ONE (Tremblay en France)	515 192 763	99,84	99,84	Intégration globale
• EURO SURETE (Tremblay en France)	399 370 386	95,00	95,00	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,68	99,68	Intégration globale

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2013	31.12.2012	
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale
• INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
• AWAC TECHNICS (Saint Ouen)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
• OVID (Tremblay en France)	534 234 661	33,33	33,33	Mise en équivalence
• CONGOLAISE DE PRESTATIONS DE SERVICES - CPTS (Congo)	NA	60,96	60,96	Intégration globale
• AEROPORTS DE LA REPUBLIQUE DU CONGO - AERCO (Congo) <sup>(2)</sup>	NA	15,24	-	Mise en équivalence
• SKY PARTNER R.S. DOO. (Serbie)	NA	47,92	47,92	Mise en équivalence
• AWAC TECHNICS MAROCCO (Maroc)	NA	99,60	99,60	Intégration globale
• CONGO HANDLING (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
• HANDLING PARTNER GABON (Gabon)	NA	33,95	33,95	Mise en équivalence
• SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE	NA	79,87	79,87	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• ARIA LOGISTICS (Royaume Uni) <sup>(3)</sup>	NA	89,86	-	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER UK (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
• ASSIST'AIR (République Dominicaine) <sup>(4)</sup>	NA	95,00	-	Intégration globale
<b>Autres services</b>				
• OTESSA (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
• E.C.M. (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
• ECM TECHNOLOGIE (Roumanie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
• CRIT IMMOBILIER (Saint-Ouen)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F. (Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	Intégration globale
• PEOPULSE (Colombes) <sup>(5)</sup>	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRE COLOMBES	381 038 496	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI MARCHE A MEAUX	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
• SCI DE LA RUE DE CAMBRAI	403 899 818	99,66	99,66	Intégration globale
• SCI ALLEES MARINES	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
• SCCV LES CHARMES	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
• SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Société créée le 20 février 2013<sup>(2)</sup> Prise de participation le 6 juin 2013<sup>(3)</sup> Prise de participation le 1<sup>er</sup> février 2013<sup>(4)</sup> Prise de participation le 15 juillet 2013<sup>(5)</sup> Changement de dénomination sociale de RH EXTERNETT le 3 juillet 2013

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

## G. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

### **(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires

#### **Groupe CRIT SA**

92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1.2 et 4.7.2.1 aux états financiers consolidés qui exposent les effets, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, du changement de présentation relatif à la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence et du changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des variations de la dette sur engagement de rachat accordé aux minoritaires liées aux variations estimées du prix d'exercice en contrepartie des capitaux propres.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à la fin de chaque exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.1.1, 2.8 et 4.1 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation effectués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Alain Auvray

## A. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2013			2012
		Brut	Amort. et dépréc.	Net	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4	21 280	1 926	19 354	19 071
• Immobilisations corporelles	3-4	7 663	259	7 404	4 481
• Immobilisations financières	3-4	172 615	9 491	163 124	158 287
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>201 558</b>	<b>11 676</b>	<b>189 882</b>	<b>181 839</b>
• Clients et comptes rattachés	6	859		859	857
• Autres actifs	7	78 360	3 177	75 184	46 453
• Disponibilités	8	23 055		23 055	35 496
<b>Total actif circulant</b>		<b>102 274</b>	<b>3 177</b>	<b>99 098</b>	<b>82 806</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>303 832</b>	<b>14 853</b>	<b>288 981</b>	<b>264 646</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	2013	2012
• Capital	9	4 050	4 050
• Réserves		184 327	177 653
• Report à nouveau		129	93
• Résultat de l'exercice		13 594	9 262
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>9</b>	<b>202 100</b>	<b>191 058</b>
• Provisions pour risques et charges	5	6	44
<b>Total provisions risques et charges</b>		<b>6</b>	<b>44</b>
• Emprunts et dettes financières	10	7 325	14 673
• Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 545	1 093
• Dettes fiscales et sociales	11	376	594
• Autres dettes	11	77 629	57 184
<b>Total dettes</b>		<b>86 875</b>	<b>73 544</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>288 981</b>	<b>264 646</b>

## B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	2013	2012
• Chiffre d'affaires	13	4 877	5 269
• Reprises de provisions		53	240
• Autres produits		3	51
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>4 933</b>	<b>5 560</b>
• Autres charges externes		(2 648)	(2 568)
• Impôts et taxes		(299)	(437)
• Salaires et traitements	14	(1 247)	(966)
• Charges sociales		(467)	(364)
• Dotations aux amortissements		(186)	(80)
• Dotations aux provisions			(236)
• Autres charges		(8)	(1)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(4 855)</b>	<b>(4 651)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>77</b>	<b>910</b>
<b>Résultat financier</b>	15	<b>14 361</b>	<b>9 484</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	16	<b>(14)</b>	<b>(158)</b>
<b>Bénéfice avant impôt</b>		<b>14 424</b>	<b>10 236</b>
• Impôt sur les bénéfices		(830)	(974)
<b>Résultat net</b>		<b>13 594</b>	<b>9 262</b>

## C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2013	2012
• Résultat net de l'exercice	13 594	9 262
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	95	38
• Dotation nette aux provisions	(633)	8 051
• Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations corporelles	14	0
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>13 071</b>	<b>17 351</b>
• (Augmentation / réduction) des créances clients et comptes rattachés	(2)	805
• (Augmentation / réduction) des autres débiteurs	(28 823)	89 262
• (Augmentation / réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	452	260
• (Augmentation / réduction) des dettes fiscales et sociales	(218)	(1 377)
• (Augmentation / réduction) des autres passifs à court terme	20 712	(81 457)
<b>Flux liés aux opérations d'exploitation</b>	<b>5 192</b>	<b>24 844</b>
• Dividendes versés	(2 551)	(2 441)
(Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an		
<b>Flux liés aux opérations financières</b>	<b>(2 551)</b>	<b>(2 441)</b>
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(3 315)	(2 940)
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles		
• Variation des autres immobilisations financières	(4 151)	(6 960)
<b>Flux liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(7 466)</b>	<b>(9 900)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(4 821)</b>	<b>12 503</b>
• Trésorerie à l'ouverture	21 820	9 317
	<b>(4 821)</b>	<b>12 503</b>
• Trésorerie à la clôture	16 999	21 820

## D. Notes aux comptes sociaux de Groupe CRIT

### **Sommaire**

#### **1 - Evénements de l'exercice**

#### **2 - Principes et méthodes comptables**

- 2.1. Application des conventions comptables
- 2.2. Immobilisations corporelles
- 2.3. Immobilisations incorporelles
- 2.4. Participations et autres titres
- 2.5. Créances
- 2.6. Valeurs mobilières de placement
- 2.7. Provisions pour risques et charges
- 2.8. Ecart de conversion
- 2.9. Intégration fiscale

#### **3 - Etat de l'actif immobilisé**

#### **4 - Etat des amortissements et des provisions**

#### **5 - Etat des provisions**

#### **6 - Clients et comptes rattachés**

#### **7 - Autres actifs**

#### **8 - Disponibilités**

4.01

**9 - Capitaux propres**

**10 - Dettes financières**

**11 - Dettes fiscales et sociales et autres dettes**

**12 - Soldes et opérations groupe**

**13 - Chiffre d'affaires**

**14 - Effectif et rémunération des dirigeants**

**15 - Résultat financier**

**16 - Résultat exceptionnel**

**17 - Détail des charges à payer**

**18 - Détail des produits à recevoir**

**19 - Nature des charges constatées d'avance**

**20 - Répartition de l'impôt sur les bénéfices**

**21 - Engagements hors bilan**

**22 - Fiscalité latente**

**23 - Tableau des filiales et des participations**

## 1 - Evénements de l'exercice

### Crédit d'impôt compétitivité emploi

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 4 % est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Son taux est porté à 6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable au bout de 3 ans.

Le Groupe a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans le poste « Autres actifs » soit un montant global pour l'ensemble du groupe fiscalement intégré de 28 021 M€.

### Nouvelle ligne de financement

Ayant mis fin à son programme de titrisation le 11 décembre 2012, le Groupe a mis en place le 29 mars 2013 une ligne de financement de 60 M€ auprès de son pool de banques habituel. Cette ligne de financement d'une durée de 5 ans est remboursable in fine et à un taux de rémunération basé sur l'EURIBOR 3 mois. Aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2013.

## 2 - Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

### 2.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

Le fonds commercial correspond au mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	40	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

L : Linéaire ; D : Dégressif. Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

#### **2.4. Participations et autres titres**

A la date d'entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les titres sont évalués à l'inventaire à leur valeur d'utilité. Elle est déterminée sur les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction à l'origine et tient compte notamment des perspectives de rentabilité future. Ces estimations ont été actualisées notamment sur la base d'une hypothèse de reprise économique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### *Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes :*

La préparation des états financiers nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte conjoncturel actuel, le groupe a précisé les hypothèses retenues. Le domaine ayant notamment fait l'objet de travaux particuliers est l'évaluation des titres de participation.

#### **2.5. Créances**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

#### **2.7. Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

#### **2.8. Ecart de conversion**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change (PCG, art 342-5). Pour les prêts pour lesquels l'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée, les écarts de change latents n'entrent pas dans la composition du résultat fiscal de l'exercice.

#### **2.9. Intégration fiscale**

Le Groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le Groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

#### **2.10. Evènements post clôture**

Par ailleurs, le groupe a décidé de valoriser son patrimoine immobilier au travers de la construction d'un immeuble de bureaux sur l'emplacement historique du siège social, propriété du Groupe. Ce bâtiment de 13 600 m<sup>2</sup> bénéficiera d'une position privilégiée en bordure du périphérique parisien et aux portes du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Ce projet d'une enveloppe estimée à environ 56 M€ sera financé par crédit-bail. Le contrat de promotion immobilière et celui de crédit-bail ont été signé respectivement le 29 janvier 2014 et le 27 mars 2014.

**3 – Etat de l'actif immobilisé**

BRUTS (en milliers d'euros)	2012	Augmentation	Diminution	2013
• Droits audiovisuels	777			777
• Licences et fonds commercial	20 146	338		20 484
• Droit au bail	18			18
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 942</b>	<b>338</b>		<b>21 280</b>
• Terrains	440			440
• Constructions	330			330
• Installations techniques	28	1		29
• Installations générales	872	143	842	173
• Matériel de bureau et mobilier	111	75		186
• Immobilisations en cours	3 746	2 758		6 505
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 527</b>	<b>2 977</b>	<b>842</b>	<b>7 663</b>
• Titres de participation	130 243			130 243
• Prêts	38 212	4 147		42 359
• Dépôts et cautionnements	9	4		13
<b>Immobilisations financières</b>	<b>168 464</b>	<b>4 151</b>		<b>172 615</b>
<b>Total général</b>	<b>194 933</b>	<b>7 466</b>	<b>842</b>	<b>201 558</b>

Le fonds commercial pour un montant de 19 039 K€ correspond à un mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt en 2010. Un test de valeur est réalisé chaque année. Des prêts ont été accordés à Crit Corp pour un montant de 60,4 millions de dollars. Les titres de participation sont présentés en détail dans la note 23. Les immobilisations en cours correspondent à un projet immobilier sur St Ouen.

**4. Etat des amortissements et dépréciations**

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	2012	Dotations	Reprises	2013
• Licences	1 093	60	5	1 148
• Autres immobilisations incorporelles	777			777
<b>Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles</b>	<b>1 871</b>	<b>60</b>	<b>5</b>	<b>1 926</b>
• Constructions	95	17		113
• Installations techniques	28			28
• Installations générales	822	15	827	10
• Matériel de bureau, info, mobilier	101	8		110
<b>Amortissements et provisions sur immobilisations corporelles</b>	<b>1 046</b>	<b>40</b>	<b>827</b>	<b>259</b>
• Titres de participation	10 177		686	9 491
<b>Provisions sur immobilisations financières</b>	<b>10 177</b>		<b>686</b>	<b>9 491</b>
<b>Total général</b>	<b>13 094</b>	<b>100</b>	<b>1 518</b>	<b>11 676</b>

**5. Etat des provisions**

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2012	Dotations	Reprises	2013
• Provision pour litiges fournisseurs	44		38	6
• Provision pour autres litiges				
<b>Total provisions risques et charges</b>	<b>44</b>		<b>38</b>	<b>6</b>
• Provision dépréciation comptes clients	3 177			3 177
• Provision dépréciation comptes courants groupe et associés				
<b>Total provisions pour dépréciation</b>	<b>3 177</b>			<b>3 177</b>
<b>Total général</b>	<b>3 221</b>		<b>38</b>	<b>3 183</b>

## 6. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2013	2012
• Clients et comptes rattachés	859	857
<b>Total valeur brute</b>	<b>859</b>	<b>857</b>

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

## 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2013	2012
• Fournisseurs débiteurs	43	187
• Impôt sur les bénéfices	1 545	4 186
• Etat Créance CICE	28 021	
• TVA	235	156
• Comptes courants groupe et associés	47 935	45 039
• Charges constatées d'avance	44	43
• Autres	537	17
• Dépréciation	(3 177)	(3 177)
<b>Total</b>	<b>75 183</b>	<b>46 451</b>

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des honoraires de maintenance informatique.  
Les autres actifs sont des créances à moins d'un an, seule la créance CICE sera remboursable en 2017.

## 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,39 % du capital social.

### *Inventaire des valeurs du portefeuille*

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
• FCP				
• Actions propres	1 849	2 211	2 058	4 860
• Disponibilités	33 647	33 647	20 997	20 997
• Provisions actions propres				
<b>Total</b>	<b>35 496</b>	<b>35 858</b>	<b>23 055</b>	<b>25 857</b>

## 9. Capitaux propres

### *Composition du capital social*

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	A la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,36

## Comptes sociaux au 31 décembre 2013

### Capitaux propres

En milliers d'euros	2012	Autres variations	Affectation résultat	2013
• Capital	4 050			4 050
• Réserve légale	405			405
• Autres réserves	177 248	6 674		183 922
• Report à nouveau	93	36		129
• Résultat de l'exercice 2012	9 262	(9 262)		
• Dividendes payés		2 551	(2 551)	
• Résultat de l'exercice 2013			13 594	13 594
<b>Capitaux propres</b>	<b>191 058</b>	<b>(1)</b>	<b>11 043</b>	<b>202 100</b>

### 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2013	2012
• Emprunts auprès des établissements de crédit		
• Cautionnements reçus	1	1
• Découverts bancaires	6 106	13 676
• Comptes courants du groupe et associés	1 218	996
<b>Total des dettes financières</b>	<b>7 325</b>	<b>14 673</b>

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2013	2012
• Partie à court terme <sup>(1)</sup>	6 107	13 677
• Partie à long terme <sup>(2)</sup>	1 218	996
<b>Total des dettes financières</b>	<b>7 325</b>	<b>14 673</b>

<sup>(1)</sup> à moins d'un an ; <sup>(2)</sup> à plus de cinq ans

### 11. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

En milliers d'euros	2013	2012
• Fournisseur et comptes rattachés	1 545	1 093
<b>Total des dettes Fournisseurs</b>	<b>1 545</b>	<b>1 093</b>

Ces dettes sont à moins d'un an d'échéance.

En milliers d'euros	2013	2012
• Personnel	56	38
• Organismes sociaux	139	99
• Impôt sur les bénéfices		
• T.V.A.	130	151
• Autres charges fiscales	51	306
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>376</b>	<b>594</b>

En milliers d'euros	2013	2012
• Comptes courants	77 219	54 716
• Divers charges à payer		
• Produits constatés d'avance		
• Ecart de conversion passif	410	2 468
<b>Total des autres dettes</b>	<b>77 629</b>	<b>57 184</b>

Les écarts de conversion passif proviennent de prêts accordés à Crit Corp pour un montant de 60,4 millions de dollars. L'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée.

## 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2013	2012
<b>ACTIF</b>		
• Clients	859	857
• Comptes courants	90 281	83 238
<b>PASSIF</b>		
• Fournisseurs	359	122
• Comptes courants	78 437	55 712
<b>PRODUITS</b>		
• Chiffre d'affaires	4 832	5 125
• Intérêts	2 019	2 014
• Dividendes	11 600	15 864
<b>CHARGES</b>		
• Autres charges externes	688	784
• Intérêts	95	170

## 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation de management Fees et de frais de gestion auprès des filiales.

## 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2013 est de 8 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2013 à la somme de 790 milliers d'Euros.

**15. Résultat financier**

En milliers d'euros	2013	2012
• Dépréciation immobilisations financières		
• Reprise dépréciation immobilisations financières		
• Dépréciation comptes courants		
• Reprise dépréciation comptes courants		
• Dépréciation titres		( 8 207 )
• Reprise dépréciation titres	686	167
• Intérêts sur emprunts		
• Intérêts sur découverts	( 6 )	( 584 )
• Intérêts sur comptes courants (net)	1 923	1 844
• Dividendes	11 600	15 864
• Produits sur placements	52	68
• Gains et pertes de change	( 103 )	( 5 )
• Autres	209	337
<b>Net</b>	<b>14 361</b>	<b>9 484</b>

La société Groupe Crit détient 100 % de sa filiale Crit Cartera pour un montant de 11 857 868 €. Elle a comptabilisé une provision pour dépréciation pour un montant de 7 521 221 € au 31/12/13, en fonction d'une valorisation effectuée en prenant la quote-part des capitaux propres retraités.

**16. Résultat exceptionnel**

En milliers d'euros	2013	2012
• Plus ou moins-values cessions d'immobilisations	( 14 )	
• Penalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal		
• Autres		( 158 )
<b>Net</b>	<b>( 14 )</b>	<b>( 158 )</b>

**17. Détail des charges à payer**

En milliers d'euros	2013	2012
• Fournisseurs factures non parvenues	98	97
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	72	50
• Etat impôts et taxes à payer	51	306
• Fournisseurs à payer		
• Intérêts courus sur emprunts		
• Banque intérêts courus à payer	49	4
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>457</b>

**18. Détail des produits à recevoir**

En milliers d'euros	2013	2012
• Clients factures à établir	0	0
• Fournisseurs avoirs à recevoir	43	187
• Intérêts courus	0	0
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>187</b>

## 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2013	2012
• Exploitation	44	43
Total	44	43

## 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
2013			
• Résultat courant	14 438	830	13 608
• Résultat exceptionnel	( 14 )	0	( 14 )
Résultat comptable	14 424	830	13 594

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat après impôt
2012			
• Résultat courant	10 394	974	9 420
• Résultat exceptionnel	( 158 )	0	( 158 )
Résultat comptable	10 236	974	9 262

L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 931 K€. L'économie d'impôt réalisée par la société tête de groupe du fait de l'intégration fiscale est de 170 K€.

## 21. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2013	2012
• Provision indemnités de départ à la retraite	77	62
• Engagements donnés sur emprunts <sup>(1)</sup>	9 487	11 091
• Engagements donnés sur crédit bail	0	0
• Engagements reçus d'un établissement bancaire	0	0

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2013 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de revalorisation des salaires : de 3 %
- le taux d'actualisation retenu est de 3,2 % en 2013 à rapprocher de 2,75 % en 2012. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe soit 11 ans.

<sup>(1)</sup> dont cautions et garanties données par Groupe Crit pour Crit Maroc, Crit Tunisie, Crit RH, Peoplelink et Crit Espana

## 22. Fiscalité latente

L'écart de change se rapportant au prêt en monnaie étrangère fait à Crit Corp (soit 410 K€)

## 23. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros</b>										
<i>1 - Filiales Françaises</i>										
	148229	42394	68,30	101 229	101 229			853030	25894	5 679
	80	6413	99,84	4 812	4 812			164915	3460	0
	154	985	99,94	2 430	1 138			36019	879	607
	1530	60078	98,90	885	885			3113	4628	4 658
	8	116	95,00	141	141			3789	15	0
	2	172	99,00	107	107	1 150		10	4	
	100	-1440	100,00	100	0			604	184	
	53	-510	95,00	85	85			5865	-296	0
	2	118	99,00	76	76				-6	
	30	-80	99,00	72	72			2256	-70	0
	46	10869	95,00	43	43			129138	4383	0
<i>2 - Filiales Etrangères</i>										
	5847	-1695	100,00	11 858	3 806	5 848	1 000	1280	-7382	0
	7324	5511	100,00	7 000	7 000	42 346			3905	
	1220	3386	100,00	1 037	1 037			12112	681	
	133	2064	98,67	137	137		1 378	14723	580	0
	77	1127	100,00	80	80	123		10450	140	

N/S : Non Significant

## 23. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>B. Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros</b>										
<i>1 - Filiales Françaises</i>										
E.C.M.	31	1995	99,00	30	30			21461	1311	655
SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	6				-4	
SCI RIGAUT PREMILHAT	15	152	90,00	12	12				-1	
ATIAC	23	-144	50,00	11	0			1941	580	
C-SERVICES	9	2064	90,00	9	9	1 500		2371	-638	
R.H.F.	8	-2660	95,00	7	7				1	
EUROSURETE	8	-24	95,00	7	7	40		43		
CRIT IMMOBILIER	152	22	95,00	NS	NS			31419	956	
AB INTERIM	23	2932	95,00	NS	NS					
<i>2 - Participations dans les sociétés françaises</i>										
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	1	3	50,00	NS	NS				3	
OVID	24	-1189	33,33	8	8			6577	-907	
<i>3 - Filiales étrangères</i>										
CRIT HR (Irlande)	30	-565	95,00	29	0	533			-1	
CRIT RH (Tunisie)	16	48	95,00	19	19		40	634	27	
CRIT TUNISIE	4	404	95,00	5	5		40	3461	211	

N/S : Non Significant

## E. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

### **(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux actionnaires

#### **Groupe CRIT SA**

92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion..

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.D « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels, la société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'usage et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie mise en œuvre par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Faits à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Alain Auvray

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux actionnaires,

**Groupe CRIT**

92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-31 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis aucune convention, aucun engagement approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Alain Auvray

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

### Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'activité de notre société et celle de l'ensemble de notre groupe et de vous fournir toutes informations de nature juridique.

## LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

### UN EXERCICE RECORD – UNE REUSSITE EN MARCHÉ A L'INTERNATIONAL

Avec une hausse de 55 % du résultat opérationnel courant, un triplement du résultat net, une progression de plus de 30 % à l'international et une structure financière solide, l'exercice 2013 constitue un exercice record pour notre groupe.

#### LES CHIFFRES CLES

En millions d'euros	2013	2012
• <b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 558,6</b>	<b>1 490,1</b>
En France	1 251,3	1 255,9
A l'international	307,3	234,1
• Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	73,2	47,1
• Résultat opérationnel	69,6	40,7
• Coût de l'endettement net	(4,6)	(2,7)
• Résultat avant impôt	69,7	38,1
• Résultat net	46,0	13,6
• Résultat net part du Groupe	40,3	9,9
• Résultat net par action (en euro)	3,63	0,89

<sup>(1)</sup> hors charges liées à l'impact des regroupements d'entreprises (dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liées aux acquisitions, dépréciation des goodwill, coûts directs d'acquisitions...)

#### Le compte de résultat

Notre groupe réalise une excellente performance avec un chiffre d'affaires qui s'établit à plus de 1,5 milliard d'euros, en croissance de 4,6 %.

Le cap des 20 % de chiffre d'affaires réalisé à l'international est franchi en 2013 : implanté dans 11 pays en Amérique, en Europe et en Afrique, le groupe affiche une croissance de plus de 30 % de son chiffre d'affaires international qui s'élève à 307,3 M€.

Nos deux pôles d'activités sont en croissance.

**Le pôle travail temporaire et recrutement** qui concentre 80 % du chiffre d'affaires total, affiche une progression de 5 % de son chiffre d'affaires qui ressort à près de 1,3 milliard d'euros.

En France, notre groupe réalise une surperformance : notre chiffre d'affaires demeure stable à 1 034,4 M€ sur un marché en repli de 6 % (source Prism'emploi) ;

A l'international, nous affichons une progression de 33,3 %, à 265,4 M€. Cette performance porte la part de notre activité internationale à 20,4 % de l'activité du pôle contre 16,1 % en 2012.

**Le pôle multiservices**, est en croissance de 3 % sur l'exercice ; Le chiffre d'affaires s'établit à 277,9 M€. Cette progression est portée par nos activités aéroportuaires qui concentrent 73,7 % de l'activité du pôle.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

### La performance réalisée par notre groupe s'est accompagnée d'une forte progression des résultats et d'une appréciation de nos marges.

Le résultat opérationnel courant affiche une progression de 55 %. Il ressort à 73,2 M€, soit 4,7 % du chiffre d'affaires contre 47,1 M€ en 2012.

L'amélioration de l'activité en France conjuguée au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, et la forte contribution de l'international ont contribué à ce résultat historique.

La rentabilité du **pôle travail temporaire et recrutement** progresse à la fois en France et à l'international. Le résultat opérationnel courant s'établit à 66,4 M€ en croissance de 62,2 %. Grâce à cette progression, la marge opérationnelle courante ressort à 5,1 % du chiffre d'affaires contre 3,3 % en 2012.

**Le pôle multiservices**, contribue également positivement aux résultats de l'exercice avec un résultat opérationnel courant de 6,9 M€. Il représente 2,5% du chiffre d'affaires total du pôle.

Le résultat opérationnel augmente de 29 M€ pour s'établir à 69,6 M€ en hausse de plus de 71 %. Cette évolution résulte d'une baisse des autres charges opérationnelles qui passent de (6,5) M€ en 2012 à (3,6) M€, charges liées principalement à l'impact croissant des acquisitions américaines.

Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence inclut principalement en 2013 l'impact de la mise en équivalence de la prise de participation minoritaire dans le capital de la société AERCO, gestionnaire des aéroports du Congo. Il s'établit à 74,3 M€ en 2013.

Le résultat financier du groupe s'établit à (4,6) M€ contre (2,7) M€.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 69,7 M€ contre 38,1M€.

Après une charge d'impôts sur le résultat de 23,7 M€, le groupe affiche au 31 décembre 2013, un résultat net de 46 M€.

### Le bilan

La lecture de notre bilan au 31 décembre 2013 illustre la bonne santé financière de notre groupe fort d'un niveau élevé de capitaux propres à près de 240 M€ et d'un ratio dette nette/capitaux propres inférieur à 12 %.

L'augmentation des actifs non courants, qui s'élèvent à 249,8 M€ contre 190,5 M€ au 31 décembre 2012, provient essentiellement de l'impact des acquisitions réalisées sur l'exercice aux Etats-Unis.

## L'ACTIVITE DU GROUPE PAR PÔLE

Les chiffres d'affaires communiqués ci-dessous par pôle d'activité, s'entendent avant éliminations inter-activités qui s'élèvent à (19,1) M€.

### Le pôle travail temporaire et recrutement

#### Surperformance en France - Accélération à l'international

En millions d'euros	2013	2012
• Chiffre d'affaires	1 299,8	1 238,4
En France	1 034,4	1 039,3
A l'international	265,4	199,1
• Résultat opérationnel courant	66,4	40,9
• Résultat opérationnel	62,7	34,5

Avec un chiffre d'affaires de près de 1,3 milliard d'euros, notre pôle travail temporaire et recrutement affiche une croissance de 5 %.

Cette croissance est portée par la performance remarquable réalisée à l'international avec un chiffre d'affaires en progression de 33,3 % et l'amélioration continue de l'activité en France.

**En France**, le chiffre d'affaires s'établit à 1 034,4 M€, en repli limité de 0,5 % sur un marché en baisse de 6 %.

L'analyse de l'évolution de notre activité montre une amélioration continue en 2013 s'illustrant par une croissance de 9 % sur le dernier trimestre de l'exercice par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette surperformance par rapport au marché du travail temporaire démontre notre capacité de prise de parts de marché obtenue sans pour autant remettre en cause notre politique tarifaire.

En termes d'évolution sectorielle, il convient de noter une forte progression du secteur des « services » qui affiche une progression de près de 14 %.

Notre stratégie de prise de parts de marché sur ce secteur nous a en particulier permis de renforcer notre conquête sur les secteurs du commerce, de la logistique, des services financiers et de l'énergie. Grâce à cette dynamique, les services concentrent désormais 38 % de notre activité.

Les secteurs de l'Industrie et du BTP représentent respectivement 39 % et 23 % du chiffre d'affaires total.

En termes de typologie de clients, les PME demeurent toujours très bien représentées dans notre portefeuille ; leur part dans le chiffre d'affaires du pôle demeure stable à 62 % contre 38 % pour les grands comptes.

**A l'international**, notre groupe affiche une progression d'activité de 33,3 % (12,6 % de croissance organique).

Le chiffre d'affaires s'établit à 265,4 M€ contre 199,1 M€.

Les Etats-Unis qui concentrent 64 % de l'activité internationale du pôle sont au cœur de cette performance.

Sur le premier marché mondial du travail temporaire, nous poursuivons une politique de croissance externe dynamique.

Depuis 2011, date de notre première implantation aux Etats-Unis avec l'acquisition de la société PeopleLink, sept nouvelles opérations ont été réalisées. Toutes ces entreprises affichent une rentabilité satisfaisante.

Au second semestre 2013, les acquisitions d'actifs des sociétés The Agency Inc., Trade Resources Inc. et MEP staffing, nous permettent de renforcer nos implantations sur les états de l'Illinois et du Texas et de prendre position sur deux nouveaux états : le Wisconsin et l'Arizona. Ces acquisitions représentent en année pleine un chiffre d'affaires de plus de 60 M\$.

Ces opérations étendent nos champs de spécialisation sur des métiers hautement qualifiés et renforcent notre expertise sur des secteurs porteurs tels que la construction, l'énergie et les technologies.

Aujourd'hui, notre groupe est présent aux Etats-Unis dans 22 Etats ; le chiffre d'affaires réalisé sur cette zone ressort à 227,4 M\$, en progression de près de 57 % (dont près de 19 % de croissance à périmètre constant).

Ce rayonnement croissant s'illustre aussi dans nos parts de marché : à la 85<sup>ème</sup> place du secteur en 2012, notre groupe figure en 2014 dans le top 50.

Sur nos autres pays d'implantation, il convient de noter qu'en Espagne, nous avons renoué avec la croissance avec un chiffre d'affaires, à 53,1 M€, en hausse de près de 10 %.

#### **Une rentabilité opérationnelle courante record**

Le résultat opérationnel courant du pôle, à 66,4 M€ contre 40,9 M€ en 2012 affiche une croissance de 62,2 %. Grâce à cette progression, la marge opérationnelle courante ressort à 5,1 % du chiffre d'affaires contre 3,3 % en 2012.

**En France**, le résultat opérationnel courant s'élève à 49,8 M€ contre 33,9 M€ en 2012, bénéficiant de l'amélioration de l'activité au fil de l'exercice conjuguée au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

**A l'international**, notre résultat opérationnel courant est multiplié par deux et s'élève à 16,6 M€ contre 7 M€ en 2012. Il représente 6,3 % du chiffre d'affaires contre 3,5 % en 2012. Cette forte progression résulte de la montée en puissance de nos activités américaines mais également de la contribution de nos filiales espagnoles qui retrouvent un niveau de rentabilité satisfaisant.

## Le pôle Multiservices

### En croissance sur toutes les activités

En millions d'euros	2013	2012
• Chiffre d'affaires	277,9	269,4
• Résultat opérationnel courant	6,9	6,2

Le chiffre d'affaires progresse de 3 % à 277,9 M€, porté par les activités aéroportuaires qui concentrent 73,7 % de l'activité du pôle.

Le résultat opérationnel courant du pôle multiservices affiche une progression de 10,6 % : il s'établit à 6,9 M€ contre 6,2 M€ en 2012.

### LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

En millions d'euros	2013	2012
• Chiffre d'affaires	204,9	197,3
• Résultat opérationnel courant	4,9	5,3

Le chiffre d'affaires de nos activités aéroportuaires, à 204,9 M€, progresse de 3,9 %.

Cette progression est portée par l'activité développée à l'international, qui concentre désormais 21 % du chiffre d'affaires (contre 17,8 % en 2012).

**En France**, notre groupe conforte sa position de n° 1 ; malgré un trafic aérien toujours fragile, le chiffre d'affaires demeure stable, à 163 M€.

Cette bonne résistance s'est illustrée par la signature et la reconduction de plusieurs nouveaux contrats d'assistance pluriannuels sur les terminaux de Roissy et Orly ; ainsi, 5 nouveaux contrats ont été conclus sur Roissy CDG avec les compagnies Air France, Asiana Airlines, Belavia, Etihad Regional et Turkmenistan Airlines ; deux contrats ont été reconduits avec les compagnies Alitalia et Air Austral ; sur Orly, notre portefeuille clients a été renforcé par un nouveau contrat avec la compagnie Alitalia.

**A l'international**, notre groupe réalise un excellent exercice avec un chiffre d'affaires en hausse de 19 %, à près de 42 M€.

Cette croissance a profité de notre montée en puissance au Royaume-Uni sur le London City Airport.

Nos concessions africaines ont également confirmé leur dynamique.

Au Congo, notre groupe a pris une participation de 25 % dans le capital social du gestionnaire de l'aéroport local ; cette opération doit nous permettre de sécuriser et de consolider notre développement sur ce pays.

Le résultat opérationnel courant de nos activités aéroportuaires s'établit à 4,9 M€.

### LES AUTRES SERVICES

Le chiffre d'affaires réalisé par les autres services s'élève à 73,0 M€ contre 72,1 M€.

Les activités ingénierie et maintenance concentrent plus de 78 % de l'activité des autres services. Elles réalisent un chiffre d'affaires de 57,3 M€ contre 55,6 M€.

Le résultat opérationnel courant des autres services progresse sensiblement, à 2 M€ contre 0,9 M€ en 2012.

## LES PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2014

En France, le marché du travail temporaire s'inscrit en amélioration par rapport au début de l'année dernière.

La reprise est encore timide mais les signes d'amélioration sont là : reprise dans le secteur de l'automobile, bon niveau d'activité dans l'aéronautique et dynamique toujours forte dans les services.

Dans ce contexte, notre groupe reste confiant dans sa capacité à surperformer en 2014 encore, son marché.

Le chiffre d'affaires réalisé au mois de janvier, qui s'inscrit en progression de 5,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, nous conforte d'ailleurs dans cet objectif.

A l'international, nous resterons offensifs aux Etats-Unis.

Nous affichons une croissance de 27 % en janvier, principalement portée par l'intégration de nos dernières acquisitions, le début d'année ayant été impacté par les conditions climatiques exceptionnelles.

L'exercice 2014 s'est ainsi ouvert avec l'acquisition des activités de la société 2AM Group ; créée en 2006, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 23 M\$ en 2013 grâce à un portefeuille sécurisé de grands contrats.

Avec cette opération, notre groupe poursuit son expansion géographique sur quatre nouveaux états : l'Alabama, la Californie, la Caroline du Sud et la Floride.

Au regard de ce début d'exercice, nous sommes confiants sur notre capacité à afficher une nouvelle croissance annuelle de plus de 30 %.

Ainsi, nous franchirons le cap des 300 M\$ en 2014, tout en restant toujours attentifs aux opportunités d'acquisitions.

Dans l'aéroportuaire, l'exercice 2014 sera marqué en France par le renouvellement des licences sur Roissy et Orly.

A l'international, les perspectives restent très favorables, en particulier en Afrique, grâce au dynamisme commercial de nos concessions et également en République Dominicaine où notre groupe vient de s'implanter.

## LES INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

### LA RESPONSABILITE SOCIALE

Le groupe CRIT, groupe de services et de ressources humaines, a toujours considéré le capital humain comme son principal capital ; il place au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, le développement, l'épanouissement et l'accompagnement de ses collaborateurs, permanents ou intérimaires.

### LE GROUPE ET SES COLLABORATEURS

Les indicateurs quantitatifs ci-dessous concernent les effectifs permanents (CDI) de l'ensemble des filiales du groupe, consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

#### Effectifs du groupe :

Les effectifs permanents (CDI) du groupe au 31 décembre 2013, sont constitués de 5 327 salariés contre 4 969 salariés au 31 décembre 2012. Par ailleurs, les effectifs de la société Handling Partner Gabon, mise en équivalence, sont de 189 salariés contre 203 salariés au 31 décembre 2012.

#### Répartition des effectifs permanents du groupe :

- Par zone géographique :

Effectifs	2013	%	2012*	%
• En France	3 593	67,5 %	3 551	71,5 %
• En Europe	748	14,0 %	578	11,6 %
• En Amérique	330	6,2 %	239	4,8 %
• En Afrique	656	12,3 %	601	12,1 %
<b>Total</b>	<b>5 327</b>		<b>4 969</b>	

\*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

### • Par pôle d'activité :

Effectifs	2013	%	2012*	%
• Travail Temporaire et recrutement	1 845	34,6 %	1 864	37,5 %
• Aéroportuaire	2 816	52,9 %	2 447	49,3 %
• Autres services	666	12,5 %	658	13,2 %

\*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

### • Par âge :

	En 2013	En 2012*
• > ou égal à 55 ans	6,2 %	5,9 %
• 45 - 54 ans	16,2 %	15,8 %
• 35 - 44 ans	31,9 %	31 %
• 25 - 34 ans	39,9 %	41,3 %
• < 25 ans	5,8 %	6 %

\*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

### • Par sexe :

	2013	%	2012*	%
• Effectifs permanents hommes	3 041	57,1 %	2 735	55,1 %
• Effectifs permanents femmes	2 286	42,9 %	2 234	44,9 %

\*Données corrigées pour tenir compte de l'exclusion de la société mise en équivalence Handling Partner Gabon

### **Mouvements du personnel (Embauches et licenciements) :**

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents - CDI - du groupe en France)

Les données relatives à cet indicateur sont extraites d'un fichier analysé et traité par un actuair indépendant, couvrant chaque année, la période du 1<sup>er</sup> novembre N-1 au 31 octobre N, pour anticiper les opérations de clôture.

	En 2013	En 2012
• Embauches En France	394	523
• Licenciements En France	94	75

### **Les rémunérations et leur évolution :**

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents - CDI - du groupe en France qui sont présents sur les deux exercices 2012 et 2013)

Les rémunérations mises en place au sein du groupe peuvent comprendre une part fixe (salaire de base) et des rémunérations variables, en fonction des pôles d'activités et des métiers exercés.

#### L'évolution des salaires mensuels de base (bruts, hors primes et éléments variables)

(Informations arrêtées au 31 octobre)

	Salaires mensuels 2013 (arrêté au 31 octobre)	Salaires mensuels 2012 (arrêté au 31 octobre)
• Pôle aéroportuaire	1 953 €	1 914 €
• Pôle travail temporaire	2 125 €	2 091 €
• Pôle « autres services »	2 821 €	2 720 €

## L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### La durée du travail

En France, les salariés permanents des sociétés du groupe sont, en grande majorité, régis par des accords d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail (Accord ARTT : Aménagement de réduction du temps de travail).

Les salariés permanents des sociétés qui, du fait de leurs effectifs, ne sont pas dotées d'institutions représentatives du personnel, sont soumis à la durée légale du travail (35 heures hebdomadaires).

Eu égard à la spécificité de la réglementation du Travail Temporaire, et conformément aux dispositions légales applicables (article L. 1251-21 du code du Travail), les salariés intérimaires délégués par le groupe sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils sont délégués.

### Le taux d'absentéisme

• Sur le périmètre du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France », le taux d'absentéisme tient compte des absences pour les motifs suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les congés pour événements familiaux,
- les absences autorisées payées,
- les congés sans solde,
- les absences non payées (hors congés parentaux).

• Pour le pôle aéroportuaire France, le taux d'absentéisme tient compte des absences pour les motifs suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les congés pour événements familiaux,
- les absences autorisées payées,
- les absences non payées (hors congés parentaux).
- les absences thérapeutiques

### Les taux <sup>(1)</sup> s'établissent comme suit :

	2013	2012
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs permanents</i>	8,46 %	8,41 %*
• Pôle aéroportuaire France	11,0 %	11,3 %

\* le taux d'absentéisme 2012 a été corrigé

<sup>(1)</sup> le taux correspond aux heures d'absences pour les motifs précisés ci-dessus divisé par les heures travaillées réelles ou théoriques selon les activités

Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » un groupe de travail a été mis en place en 2012 afin de poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de bien-être des salariés, mais aussi de contribuer activement à améliorer les conditions de retour à l'emploi des salariés en arrêt de travail. Ainsi, en 2013, des actions concrètes de communication interservices ont été mises en œuvre. Ce plan d'actions se poursuit en 2014.

### L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

L'autonomie de chacune des entités françaises composant le groupe leur permet de disposer d'une représentation du personnel qui leur est propre et qui permet au groupe de maintenir un dialogue social de qualité, au plus près des spécificités de chacun de ses métiers et des préoccupations des collaborateurs.

De fait, chaque institution représentative est associée aux décisions en fonction de son périmètre d'intervention et du rôle qui lui est dévolu par la législation.

Sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale, constituée au sein du groupe, des sociétés du pôle travail temporaire et recrutement et de la société RH Formation, les élections professionnelles qui ont lieu tous les 4 ans, ont été initiées fin d'année 2013 et finalisées début 2014.

Toujours soucieux de contribuer à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap, le groupe CRIT, a choisi de confier l'envoi des courriers aux salariés pour les élections professionnelles (l'appel à candidature, les notes d'information pour le premier et le second tour) à un ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

### LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS EN 2013

#### *Sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale, les négociations ont abouti à la signature de plusieurs accords :*

- L'accord Intergénérationnel signé le 18 octobre 2013 d'une durée déterminée de 3 ans, relatif à l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée, le maintien dans l'emploi des seniors et la transmission des savoirs et des compétences.

L'accord s'applique à l'ensemble des salariés permanents et intérimaires. Il s'inscrit dans la continuité de l'accord sénior signé en 2009. De nouvelles mesures ont été ajoutées dans ce nouvel accord, telle que la prise en charge de la cotisation retraite sur la base d'un temps plein pour un salarié de plus de 50 ans passant à temps partiel.

Des engagements ont été pris pour l'amélioration des recours aux stagiaires de moins de 25 ans s'inspirant de la Charte des stages étudiants en entreprise du ministère du travail.

- L'accord sur les moyens du dialogue social signé le 18 juillet 2013 pour une durée indéterminée, concerne les institutions représentatives du personnel et leur accorde des moyens humains et matériels afin d'exercer leur mandat.
- L'accord relatif à la prévention du stress et des risques psychosociaux signé le 18 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Il a pour objet d'affirmer la volonté du groupe CRIT de prévenir, détecter et lutter contre les problèmes de stress et les risques psychosociaux constatés. Il souligne l'importance de la préservation de la santé physique et mentale des salariés et met en exergue l'engagement du groupe dans une réelle démarche d'amélioration continue des conditions dans lesquelles les salariés exercent leur activité.

#### *Sur le périmètre du pôle aéroportuaire France :*

- En vue de la signature prochaine d'un accord collectif traitant de la pénibilité au travail, des plans d'actions pénibilité ont été mis en œuvre sur deux des filiales du pôle (Europe Handling et Airlines Ground Services) dont la diversité des métiers est représentative de la globalité de l'activité du pôle. Ainsi l'efficacité de ces plans d'actions servira de base à la signature d'un accord pour l'ensemble du pôle.

### LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Au cœur de la politique d'accompagnement et de développement des collaborateurs du groupe, la formation professionnelle occupe une place primordiale.

Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en permanence aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

Pour servir sa politique de formation, le groupe s'appuie sur deux organismes internes de formation : RH Formation, dédié à la formation des collaborateurs des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, et l'IFMA, spécifiquement dédié aux collaborateurs du pôle aéroportuaire.

#### *Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » :*

Conscient que le professionnalisme de ses collaborateurs permet au groupe de toujours mieux répondre aux exigences de qualité de service de ses clients, le groupe s'est attaché à déployer tout au long de l'année 2013, l'outil d'e-learning conçu en 2012 permettant ainsi à tout nouveau collaborateur intégrant la société, quel que soit son statut (stagiaire, apprenti ou salarié) de prendre ses fonctions dans les meilleures conditions.

Cet outil, conçu pour soutenir l'intégration des nouveaux collaborateurs permanents des métiers du travail temporaire et transversaux du groupe, leur offre une formation sur l'ensemble des points clés de ces métiers comme la législation du travail temporaire, la prévention des risques, LEA (logiciel d'exploitation des agences), la politique égalité des chances, les outils RH ainsi que la présentation du groupe CRIT.

Par ailleurs, en 2013 le groupe dans le cadre de sa politique GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) mise en place depuis plusieurs années, a poursuivi l'élaboration de référentiels de compétences des fonctions support tels que les services comptabilité, paye et juridique. Pour en assurer une bonne utilisation, des formations spécifiques dédiées aux responsables hiérarchiques concernés ont été mises en œuvre. Cette politique se poursuivra en 2014.

#### **Sur le pôle aéroportuaire France :**

Le pôle aéroportuaire dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), afin de mieux répondre à ses besoins.

L'IFMA dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filières de l'assistance aéroportuaire. L'IFMA forme ainsi plus de 15 000 stagiaires internes comme externes chaque année.

Les principaux domaines de formation :

- Les formations règlementaires : sensibilisation sureté, autorisation de conduite en zone réservée, marchandises dangereuses règlementées, facteurs humains, sécurité en piste, incendie, gestes et postures, Santé Sécurité au Travail, etc. ;
- Les formations aux métiers de la piste : agents de chargement sur avions vrac et mécanisés, conduite de la plateforme élévatrice, placement avion gestes conventionnels, dialogue au casque, refoulement avion, tractage (convoyage avion), passerelles télescopiques, responsable de chargement ;
- Les formations trafic : devis de masse et de centrage, coordination avion, opérations aériennes, météorologie aéronautique,
- Les formations commerciales : agent d'enregistrement et d'embarquement, formations comportementales et accueil client ;

#### **Le nombre total d'heures de formation et le nombre de salariés permanents formés en 2013 :**

	Nombre d'heures de formation*	Nombre de salariés formés (tous contrats confondus)
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs permanents</i>	47 927	1 100
• Pôle aéroportuaire France	20 503	1 515

\*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

En plus de la formation des permanents aux métiers du travail temporaire, le groupe s'attache particulièrement à former ses intérimaires.

Ainsi, en 2013 CRIT a dispensé **354 778 heures** pour **plus de 9 300 intérimaires** formés.

#### **LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

De par la spécificité de sa position d'intermédiaire sur le marché de l'emploi, le groupe CRIT a fait de la santé et de la sécurité au travail de ses salariés, un axe majeur de sa politique de responsabilité sociale.

#### **Sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France :**

Pour le déploiement de sa politique santé et sécurité au travail, les sociétés du pôle s'appuient sur le service Qualité – Sécurité – Environnement, composé d'un Responsable National QSE et de 9 Responsables Régionaux QSE (un par Direction Régionale).

- Depuis 2005, les sociétés du pôle sont certifiées OHSAS 18001 pour l'ensemble de leurs établissements ;
- 10 agences sont certifiées MASE, système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail principalement destiné aux secteurs Pétrochimie et Chimie ;
- 27 agences déléguant dans le secteur « nucléaire » sont certifiées CEFRI (Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants).

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Conscient que l'objectif de réduction des accidents du travail ne peut être atteint sans une meilleure gestion des risques et une meilleure information des collaborateurs, le groupe CRIT a mis en place un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs, intérimaires et permanents que ses clients.

Ce dispositif s'articule autour des axes principaux suivants :

### • Pour les collaborateurs permanents :

- dans l'e-learning d'intégration, un module de sensibilisation à la santé et la sécurité « prévention des risques » des nouveaux embauchés est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du pôle. Il informe sur les incendies et risques électriques, les chutes, les accidents et les agressions, les troubles musculaires et les risques lors des déplacements. Un « livret de sensibilisation sécurité » est également disponible ;
- des formations ont été mises en place sur les thèmes « gestion des violences physiques et verbales » et « Santé Sécurité au Travail / Prévention et Secours Civiques » ;
- En 2014, un observatoire de prévention des risques psychosociaux sera déployé par le CHSCT et des responsables de la direction.

### **Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) des collaborateurs permanents en 2013 s'établit comme suit :**

	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>	Taux de gravité <sup>(2)</sup>
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs permanents</i>	7,57	0,39

<sup>(1)</sup> Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (y compris accidents de trajet)

<sup>(2)</sup> Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (y compris accidents de trajet)

### • Pour les collaborateurs intérimaires :

#### La sensibilisation :

Elle est présente à tous les stades de recrutement et de délégation. Elle est relayée notamment par la remise contre récépissé, à l'occasion de chaque recrutement, d'un « livret santé-sécurité et environnement » ; des actions spécifiques de sensibilisation sont mises en place au profit des salariés intérimaires délégués dans des secteurs d'activité « exposés ». Pour exemple, les salariés intérimaires des agences certifiées MASE participent à des « causeries sécurité » qui sont régulièrement organisées par les agences CRIT ou les entreprises utilisatrices ;

#### La connaissance des postes de travail, de leur environnement et des tâches à effectuer :

- vérification de l'existence de poste présentant des risques particuliers pour la santé et la sécurité ;
- réalisation de visite de poste afin de recueillir des informations sur les postes à pourvoir (tâches à accomplir, machines/matériel/produits utilisés, formations requises, etc... ;
- réalisation de visite sécurité afin de s'assurer de la sécurité des intérimaires et que ceux-ci respectent bien les règles et consignes de sécurité qui leur ont été communiquées ;
- réalisation de bilans de missions afin de disposer de retour d'informations sur le déroulement de la mission.

L'analyse des accidents du travail, en privilégiant l'analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice au sein de laquelle l'accident est intervenu.

### **Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) des collaborateurs intérimaires en 2012 et en 2013 s'établissent comme suit :**

	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>		Taux de gravité <sup>(2)</sup>	
	2013	2012	2013	2012
• Pôle « Travail Temporaire et Recrutement » France <i>Collaborateurs Intérimaires</i>	50,55	53,08	1,90	2,04

<sup>(1)</sup> Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (hors accidents de trajets)

<sup>(2)</sup> Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail (hors accidents de trajet)

Le groupe CRIT a souhaité, mettre en place un service d'aide psychologique qui intervient systématiquement auprès des salariés intérimaires victimes d'accident du travail et leur famille et aussi auprès des salariés permanents de l'agence concernée. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner nos salariés dans leurs difficultés face à un événement professionnel « traumatisant ».

Le groupe s'attache à améliorer en permanence les outils existants : en 2013, le livret « santé-sécurité et environnement » a été entièrement revu, les flashs sécurité destinés aux salariés et aux entreprises utilisatrices ont été mis à jour (danger, prévention et recommandation lors de canicule, toutes les formes d'addictions, les équipements de protection individuelle, la protection des yeux et du visage, la conduite d'un véhicule, la santé et l'hygiène de vie, fourniture des équipements de protection, le risque « forte chaleur »). Le document « bilan de mission » a fait l'objet d'une refonte.

Cet engagement majeur du groupe se poursuit aujourd'hui sous la forme d'un plan de formation 2012-2014 en application du Plan National d'Actions Coordonnées mis en œuvre par les Caisses d'Assurance Retraite et de Santé au Travail.

L'objectif de cette formation, dispensée sur la base du référentiel de compétences en matière de santé et de sécurité de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), est de parfaire la connaissance des collaborateurs permanents, améliorer la communication avec les Entreprises Utilisatrices, identifier les situations à risques et réduire l'accidentologie. Depuis 2012, 243 personnes ont déjà été formées. Ce plan de formation se poursuit sur l'année 2014.

#### **Sur le pôle aéroportuaire France :**

La santé et la sécurité, tant des collaborateurs que des usagers, est la priorité du Groupe. Cette orientation stratégique se traduit au travers de la certification à la norme OHSAS 18001, obtenue depuis 2009.

A travers sa politique, le groupe veut renforcer la prévention en matière de santé et sécurité de son personnel et améliorer ses conditions de travail. Il veille à être en conformité avec les exigences légales, réglementaires et autres exigences concernant la santé-sécurité des travailleurs. Il met tout en œuvre au quotidien pour prévenir les accidents.

Les CHSCT des filiales du pôle sont un acteur incontournable dans la mise à jour, chaque année, du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et participent aux plans de prévention des risques (du groupe, de ses clients compagnies aériennes et du gestionnaire aéroportuaire).

Sur son pôle aéroportuaire, le groupe a également fait le choix de la certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations), référentiel IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes.

Ce référentiel couvre les exigences sécurité nécessaires au bon déroulement des opérations : Passage, Trafic, Piste et Bagage. Il couvre également les domaines de la formation, la maintenance des engins et intègre un système de gestion de la sécurité au quotidien.

Le groupe forme l'ensemble de ses collaborateurs opérationnels à la sécurité aérienne et aéroportuaire lors de ses formations initiales (nouveaux entrants) et lors des recyclages tous les 36 mois.

Toujours soucieux d'améliorer les conditions de travail, le pôle aéroportuaire a développé des outils informatiques permettant d'offrir plus de souplesse à ses collaborateurs dans l'aménagement du temps de travail. Ainsi, via ces nouveaux outils, les collaborateurs peuvent : visualiser leur planning, poser leurs congés payés, demander une permutation d'horaire, poser des renforts, communiquer avec le service du personnel (modification d'informations personnelles par exemple).

Sur le pôle aéroportuaire, le groupe porte un intérêt tout particulier à la santé de ses salariés, et est conscient de l'exposition de certains d'entre eux à des facteurs de pénibilité. Il a donc souhaité remédier à cette situation, tout en maintenant son niveau actuel de compétitivité.

Il a ainsi été décidé de réduire l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité en mettant des plans d'action prévoyant :

- L'amélioration des fins de carrière du personnel qui a été exposé une partie de sa vie professionnelle, au sein de l'entreprise, à ces facteurs de pénibilité ;
- La promotion du développement des compétences et des qualifications de ses collaborateurs, afin qu'ils puissent accéder à des postes de qualifications supérieures ;
- La réduction de leur exposition aux facteurs de pénibilité.

Aussi, afin de limiter au maximum la manutention manuelle en soute, le groupe a fait, en 2013, l'acquisition de tapis articulés dits « Bendi-Belt » qui facilitent le chargement et le déchargement des bagages dans la soute avion et diminuent le risque de blessure.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

**Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) sur le pôle aéroportuaire en 2012 et 2013 s'établissent comme suit :**

	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>		Taux de gravité <sup>(2)</sup>	
	2013	2012	2013	2012
• Pôle aéroportuaire France	110.92	82.72	5.19	4.30

<sup>(1)</sup> Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (avec accidents de trajet)

<sup>(2)</sup> Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (avec accidents de trajet)

La diminution pérenne des valeurs présentées ci-dessus est une priorité du pôle aéroportuaire qui a à cœur d'améliorer en permanence la santé et la sécurité de ses collaborateurs conformément à ses certifications OHSAS 18001 et ISAGO ; à ce titre, elle fait l'objet d'un plan d'actions spécifique dont le suivi est assuré par le Comité de Direction.

### LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le groupe CRIT est engagé, depuis de nombreuses années, dans une démarche de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Parmi les nombreuses actions menées par le groupe, on peut citer :

1 - La mise en œuvre depuis 2004, d'une politique active pour **l'emploi et l'insertion des personnes handicapées**.

Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est une priorité pour le groupe. Un département « Emploi & Handicap », a spécialement été créé, celui-ci est composé d'une mission nationale relayée par 9 correspondants régionaux.

La mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée par l'engagement du groupe aux côtés de nombreux partenaires nationaux tels que l'Agefiph depuis 2006, la Fagerh (dont le partenariat a été renouvelé en 2012 pour deux nouvelles années), ou locaux (CRP/ERP).

Le groupe a mis en place de nombreuses actions visant à faciliter l'inclusion, le recrutement, le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap aussi bien pour les salariés Intérimaires que pour les salariés Permanents.

Le groupe s'engage auprès de ses salariés Permanents sur des axes tels que :

- le recrutement et l'accueil de stagiaires,
- le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à différents aménagements mis en place (fauteuil ergonomique, aménagement de véhicule de fonction avec BVA, logiciel zoom texte, bureau électrique, fauteuil alternant les positions assis-debout, ...)
- la formation via un e-Learning sur la diversité et notamment le handicap ainsi que la diffusion de flash-infos.

Le groupe s'engage auprès de ses salariés intérimaires sur des axes tels que :

- le développement de la qualification des intérimaires reconnus handicapés à travers des contrats de professionnalisation, les CIPI (Contrat d'insertion professionnelle intérimaire), CDPI (contrat de développement professionnel intérimaire),
- la communication externe et la participation à de nombreuses manifestations, telles que des forums, job dating, HandiCafé HandiChat sur tout le territoire national,
- une campagne d'affichage autour de son slogan « Travaillons ensemble avec nos différences ». Ces affiches ont été imprimées par le secteur protégé,
- la sensibilisation au handicap des équipes opérationnelles terrain en vue d'une mobilisation totale,
- l'accompagnement des entreprises clientes, par le conseil, la mise en place de solutions sur mesure dans le cadre de leur politique d'emploi de travailleurs handicapés (petits déjeuners clients, soutenance).

• **Quelques chiffres sur la délégation des salariés intérimaires reconnus handicapés :**

Nombre d'heures de délégations de travailleur handicapé sur 2013 : 448 055 heures.

En 2013 le pôle travail temporaire et recrutement a confié près de 8 828 missions à des personnes reconnues travailleurs handicapés auprès de 1 467 clients.

- **Le groupe et le travail avec le secteur adapté : ESAT-EA :**

Le groupe mène des actions auprès d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour valoriser l'engagement du groupe sur la question du handicap.

Le groupe sollicite le milieu protégé notamment pour :

- ses outils de communication : l'impression des affiches handicap et leur déclinaison en « cartes postales », la fabrication, l'impression et le conditionnement de post-it à l'effigie de la mission handicap,
  - de nombreux courriers d'information à destination de ses collaborateurs,
  - le nettoyage des locaux de l'une des Directions Régionales,
  - et aussi pour les prestations petits déjeuners et plateaux repas lors de diverses réunions.
- 2 - Le déploiement, depuis 2007, sur les métiers du Travail Temporaire et transversaux du groupe, d'un **Plan Diversité et Égalité des Chances**, assuré par une structure interne de pilotage, composée d'un Responsable national et de 9 correspondants régionaux.

Ce plan se décline sur plusieurs axes, tels que la mise en conformité des procédures et documents internes, l'élaboration d'outils d'accompagnement, de formation et de sensibilisation des collaborateurs (à travers la mise à jour de l'intranet RH du groupe). Tous les nouveaux salariés, dans le cadre de leur parcours d'intégration suivent une formation e-learning « politique et égalité des chances » composée des thèmes suivants : la définition d'une discrimination, le contexte légal, les enjeux sociaux et économiques et les bonnes pratiques.

- 3 - La mise en place en 2010 d'un **Médiateur Diversité et Égalité des chances**, spécialisé dans la lutte contre toute forme de discrimination, accessible à tous les collaborateurs permanents et intérimaires des sociétés membres de l'UES CRIT.

En 2013, le médiateur est intervenu au niveau national dans divers meetings et réunions sur la non-discrimination rassemblant chefs d'entreprise et Directeurs Ressources Humaines de différentes entreprises.

Il intervient également dans les lycées et collèges (lycée Léopold-Sédar-Senghor à Magnanville, collège de Mantes la jolie, lycée de Maule) afin de sensibiliser les jeunes sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances.

- 4 - La mise en œuvre d'une politique active en faveur de **l'égalité hommes-femmes**. L'étude de la représentativité des femmes au sein des différentes filiales du groupe montre un pôle Travail Temporaire caractérisé par une féminisation forte.

- **En France, la part des femmes dans les effectifs permanents du pôle Travail Temporaire, atteint 80 % ; elle s'élève à 30 % dans les effectifs permanents du pôle Aéroportuaire.**

Le groupe veille à décliner au sein de chacun de ses pôles, ses valeurs fortes et communes de non-discrimination en matière d'embauche, de qualification, de formation, de rémunération, d'évolution de carrière.

Dans ce cadre, des négociations ont été engagées au sein des différents pôles, avec pour objectif d'aboutir, par l'intermédiaire d'accords d'entreprise, à la mise en place d'un dispositif structuré en faveur de l'égalité hommes-femmes.

## **LE RESPECT DES CONVENTIONS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL – LES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME**

Les principes et valeurs véhiculés par ces conventions sont ancrés dans la culture du groupe CRIT, qui veille à leur plein et entier respect.

Le groupe, avec ses parties prenantes, agit en conformité de ces conventions et s'assure de leurs bonnes pratiques.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

L'activité du groupe se situe majoritairement en France, pays signataire notamment, des conventions OIT suivantes :

C087 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical C098 sur le droit d'organisation et de négociation collective	Le groupe CRIT dispose d'institutions représentatives du personnel sur l'ensemble de ses entités, de délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des négociations collectives et contribuent au dialogue social.
C105 relative à l'abolition du travail forcé C182 relative aux pires formes de travail des enfants	Le groupe CRIT respecte, avec ses entreprises clientes, l'âge minimum requis et s'assure des bonnes conditions de travail du personnel permanent et des intérimaires.
C111 concernant la discrimination (emploi et profession)	Dans le cadre de sa politique de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, il a notamment été mis en place au sein du pôle travail temporaire, un médiateur « Diversité et Egalité des chances ». Il intervient pour les collaborateurs permanents et intérimaires.
C159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées	Au sein du pôle travail temporaire, un département « emploi et handicap » accomplit de nombreuses actions facilitant l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

Les principes et valeurs véhiculés par ces conventions, le respect des droits de l'homme, les conditions de travail, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption, constituent des engagements forts du groupe, dont il veille au strict respect dans tous ses pays d'implantation.

En effet, au-delà de sa contribution au développement économique des territoires où il opère, le groupe inscrit son développement dans une démarche responsable et solidaire.

Ainsi, au sein du pôle aéroportuaire, toutes les filiales étrangères sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un même Directeur Général Adjoint en charge du développement international. Assisté de quatre personnes, il veille notamment au respect des valeurs communes du groupe et en assure la mise en œuvre au sein de toutes les filiales du pôle implantées en Afrique, Irlande, République Dominicaine et Royaume-Uni.

Les actions menées dans ce cadre consistent notamment à :

- S'assurer du respect de l'éthique des affaires : par le contrôle des budgets, recettes et dépenses, à travers des reporting mensuels et annuels ; par la maîtrise des procédures d'achats de matériels et équipements d'exploitation aéroportuaires ; par la centralisation, en France, au sein du service du Directeur Général Adjoint, de tous les dossiers d'appels d'offres ;
- Veiller à une complète information des salariés sur leurs droits et obligations, sur les moyens mis à leur disposition pour assurer le respect de leurs droits, à travers le déploiement, au sein de toutes les filiales, de règlements intérieurs (accords d'entreprises diffusés par affichage et handbook policies remis individuellement à chaque salarié) ;
- Développer le dialogue social, favoriser la négociation en entreprise afin de couvrir la diversité géographique des implantations ; ainsi, chaque filiale du pôle est dotée d'institutions représentatives du personnel ;
- S'assurer de la qualité des prestations sociales accordées aux salariés ; ainsi, sur chacune des filiales africaines du pôle, un régime de protection médicale complémentaire au régime légal a été mis en place au profit des salariés et de leur famille ;
- Promouvoir des actions fortes de solidarité face à des événements particuliers :

Ainsi, lors de la catastrophe M'Pila (explosion d'un centre de munitions) qui a frappé la capitale congolaise en 2012, le groupe a immédiatement organisé au sein du pôle aéroportuaire français, une collecte de produits de première nécessité et assuré leur envoi à destination d'une association locale pour venir en aide aux victimes de la catastrophe ; Une aide financière a également été versée au profit des salariés de la filiale congolaise, pour leur permettre d'assurer la réparation ou la reconstruction de leur logement.

De même, à la suite de l'épidémie de choléra particulièrement sévère, qui a frappé la Sierra Léone en 2012, un acheminement en urgence de doses de comprimés effervescents de décontamination et de purification de l'eau a été mis en place ; cette mesure a permis qu'aucun cas de choléra n'ait été recensé parmi les collaborateurs du groupe ou leur famille.

## **LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE**

*(Pour les informations relatives à cette thématique, le périmètre d'information retenu, constitué en 2012 du pôle travail temporaire France a été élargi en 2013 au pôle aéroportuaire France.)*

De par la nature de ses activités, qui sont des activités de services, le groupe CRIT a un impact peu significatif sur l'environnement.

Néanmoins, soucieux de sa responsabilité induite par cet impact, le groupe s'est engagé dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

Le groupe CRIT a identifié les aspects environnementaux principaux liés à ses activités ; trois axes d'action prioritaire ont ainsi été définis :

- La réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Le traitement et le recyclage de ses déchets ;
- La réduction de sa consommation de papier.

## **ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION**

Le groupe a confié la mise en œuvre opérationnelle de sa démarche environnementale à deux services « Qualité Sécurité Environnement » créés au sein des deux pôles d'activités principaux du groupe (le pôle travail temporaire et recrutement et le pôle aéroportuaire), et spécialement dédiés à leurs activités.

La politique environnementale du groupe s'est concrétisée par la certification à la norme ISO 14001 :

- Des sociétés françaises du pôle travail temporaire, dès 2005, certification renouvelée par DNV Certification en 2011 pour 3 années ;
- Des sociétés françaises du pôle aéroportuaire, dès 2009, certification renouvelée par BUREAU VERITAS en 2012 pour 3 années.

Les sociétés françaises du pôle aéroportuaire ont également obtenu la certification ISAGO qui s'appuie sur le référentiel développé par IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes ; cette certification, qui intègre la protection de l'environnement et notamment la prévention et la maîtrise des pollutions, couvre depuis 2011 le siège social du groupe europe handling et ses filiales opérant sur l'aéroport d'Orly et depuis 2013, ses filiales opérant sur l'aéroport de Roissy CDG.

## **LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS**

Conscient que l'efficacité de sa politique engagée en matière environnementale repose sur la mobilisation de chacun, le groupe CRIT œuvre pour une meilleure sensibilisation et information de ses collaborateurs.

Différentes actions sont mises en place dans ce cadre pour enrichir leurs connaissances sur le développement durable et ainsi contribuer au changement des habitudes et des comportements, notamment :

- La diffusion régulière de flashes d'information, accessibles, via l'outil intranet et/ou par affichage, aux collaborateurs de l'ensemble des sociétés françaises du groupe (à l'occasion notamment de la semaine européenne de la mobilité ou de la semaine du développement durable) ;
- La diffusion, via l'outil intranet et/ou par affichage, des résultats de l'analyse environnementale annuelle, aux collaborateurs des sociétés du pôle travail temporaire et du pôle aéroportuaire ;
- La sensibilisation, dès leur recrutement, des nouveaux collaborateurs permanents du pôle « travail temporaire et recrutement », aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement ;
- La sensibilisation, dès leur recrutement, des collaborateurs amenés à manipuler des engins aéroportuaires, au traitement des pollutions accidentelles, dispensée par la société IFMA, l'école de formation du pôle aéroportuaire ;
- L'intégration de la protection de l'environnement, au sein de chaque module de formation dispensé par IFMA ; Plus spécialement, l'intégration, depuis 2009, de l'éco-conduite au module de formation « conduite des engins de piste » ;

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

- L'évènement « la semaine de la réduction des déchets » : le groupe europe handling a participé en 2012 à cet évènement organisé par le ministère du développement durable et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. A cette occasion, des collaborateurs volontaires du pôle aéroportuaire ont accepté de participer à la campagne de dépollution des abords de l'aéroport.

### **RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE :**

**Acteur majeur de l'emploi**, le groupe interagit chaque jour au contact de ses entreprises clientes, sur l'ensemble du territoire national, ce qui génère de nombreux déplacements.

Cette mobilité professionnelle des collaborateurs permanents constitue l'axe prioritaire du groupe pour la limitation de l'impact des activités des pôles « travail temporaire et recrutement » et « autres services » sur l'environnement.

L'élément clé du plan d'action mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en résultant, réside dans le choix des véhicules confiés aux collaborateurs : seuls 4 modèles de véhicules, choisis pour leur faible émission de Co2 ont été référencés par le groupe.

Ainsi, au 31 décembre 2013, sur une flotte automobile composée de 541 véhicules :

- 60,6 % des véhicules sont de catégorie A, avec une valeur d'émission de dioxyde de carbone inférieure ou égale à 100 gr/km,
- 29,8 % des véhicules sont de catégorie B, avec une valeur d'émission de dioxyde de carbone comprise entre 101 et 120 gr/km,
- 9,6 % des véhicules ont une valeur d'émission de dioxyde de carbone supérieure à 120 gr/km.

**Sur le pôle aéroportuaire**, bien que la réglementation ne l'exige pas, le groupe a procédé à son premier « comptage carbone » lié à ses activités en fin d'année 2012.

Ce bilan a été établi selon les propres valeurs de comptage carbone élaborées par la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) selon une méthode reconnue par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

La société Groupe Europe Handling se positionne aujourd'hui comme une entreprise pilote, collaborant avec la FNAM à la définition de standards applicables à l'ensemble de la profession.

Le bilan réalisé lui a permis d'identifier les postes les plus émissifs de ses activités, à savoir les déplacements des engins de piste dans les enceintes aéroportuaires.

La réduction des émissions directes de CO2 et des quantités de carburant consommées constitue ainsi un engagement permanent du pôle aéroportuaire et un axe prioritaire d'amélioration continue.

Dans ce cadre, l'indicateur de suivi de la consommation de carburant et son prorata par rapport au nombre de passagers assistés, sont communiqués à l'ensemble du personnel du pôle en vue de les sensibiliser à une meilleure utilisation des véhicules et engins de pistes.

L'étude de cet indicateur a permis de constater un volume de carburant consommé par rapport au nombre de passagers assistés, de 0,088 litres.

Le groupe tend également à privilégier le remplacement des véhicules et des engins de piste par des modèles électriques. Le groupe se heurte toutefois au fait, que sur ce type de véhicules très particuliers, la version électrique des modèles à remplacer n'est pas toujours disponible.

### **PROMOUVOIR LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE DE SES DÉCHETS :**

Pour limiter l'impact de ses activités administratives sur l'environnement, le groupe s'est attaché à mettre en place des bonnes pratiques en matière de recyclage.

Sur l'ensemble de ses sites nationaux, la récupération et le recyclage des **matériels informatiques** obsolètes ou défectueux sont organisés en lien avec des entreprises extérieures spécialisées qui procèdent à l'enlèvement des matériels et assurent leur destruction. Pour 2014, ce processus est étendu aux sociétés françaises du pôle « autres services » du groupe.

Le même processus de recyclage est mis en place pour l'élimination des **cartouches d'encre et de toner** usagées.

Sur le siège social, et l'ensemble des sites administratifs de Clichy, la totalité des cartouches usagées sont collectées et recyclées par une société d'insertion ; sur le pôle aéroportuaire, 100% des cartouches d'encre et toner usagées sont restituées au fournisseur et recyclées.

Le groupe se fixe comme objectif d'étendre en 2014 ce processus de recyclage à l'ensemble de son réseau d'agences implantées sur le territoire national.

La plupart des **matériels bureautiques** sont pris en location par le groupe ; ils sont systématiquement repris, au terme de la période de location, par leur fournisseur, qui en assure la destruction selon les normes environnementales en vigueur. D'autres initiatives complètent ces processus de collecte avec pour objectif de minimiser l'impact des produits et déchets. Ainsi, le groupe a fait le choix de supprimer progressivement son parc d'imprimantes individuelles, au profit de matériels multifonctions.

Cette mutualisation des solutions d'impression, choisie dans l'objectif de réduction de l'impact environnemental, permet une réduction des coûts associés. Entre 2011 et 2013, le coût des consommables liés à l'utilisation d'imprimantes individuelles a été réduit de plus de 40 %.

#### **RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIERS :**

Le groupe a engagé différentes actions avec comme objectif une réduction de sa consommation de papiers.

Parmi ces actions, la dématérialisation des documents constitue un axe prioritaire ; en effet, la prestation de services en Ressources Humaines implique une forte contractualisation traditionnellement réalisée sous forme papier.

Ainsi, le groupe s'est-il attaché à développer des applications informatiques qui permettent de réduire la consommation de documents utilisés par les agences de travail temporaire du réseau Crit (tels que les dossiers clients, les dossiers intérimaires, les contrats...).

De même, tous les systèmes d'impression choisis par le groupe permettent une scannérisation des documents ainsi que des impressions recto/verso qui contribuent à limiter les consommations d'encre et papier.

Par ailleurs, plusieurs filiales proposent à leurs collaborateurs permanents la dématérialisation de leurs bulletins de salaires depuis décembre 2011 sur le périmètre aéroportuaire et depuis novembre 2012 sur le périmètre constitué des sociétés de l'UES et des sociétés Groupe Crit et Peopulse (sur ce dernier périmètre, près de 18 % des collaborateurs permanents ont choisi la forme dématérialisée de leurs bulletins).

Cette démarche de dématérialisation s'accompagne d'un processus d'achat qui privilégie le référencement de fournisseurs de papier, impliqués dans la conformité aux pratiques environnementales, le recours au papier issu de forêts gérées durablement et de la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion de la consommation de papiers.

Ainsi, sur l'ensemble des pôles d'activités, les archives papier sont confiées à une entreprise spécialisée pour destruction selon les normes environnementales en vigueur.

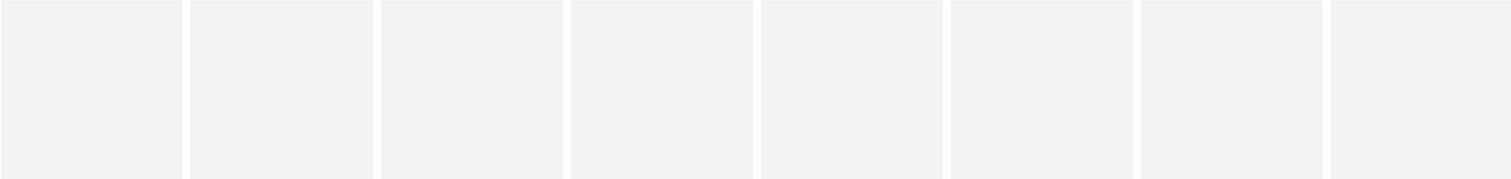
#### **LA RESPONSABILITE SOCIETALE**

##### **La participation au dynamisme économique, social et partenarial sur les territoires**

Le groupe est un acteur incontournable de l'emploi pour les populations, les partenaires et les entreprises, grâce à son réseau de **travail temporaire et recrutement**, constitué de plus de 350 agences d'emploi réparties sur l'ensemble du territoire national.

Par la nature même de son cœur de métier, le travail temporaire et le recrutement, qui consiste à rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises qui recrutent, le groupe concourt à la dynamique économique et sociale des bassins d'emploi où il est implanté, qu'il s'agisse de salariés permanents ou intérimaires.

Dans ce cadre, pour faciliter la mise en œuvre d'actions en partenariat, visant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés, le groupe a fait le choix depuis 2008 de dédier une professionnelle de l'insertion pour initier les projets, animer et organiser les actions pour l'ensemble du réseau des agences Crit.



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Pour satisfaire au mieux les besoins des entreprises et suivre leur évolution, le groupe axe le développement de ses activités autour de la spécification et la diversification de solutions « ressources humaines », dans tous les secteurs d'activité. De ce fait, l'étendue des prestations « Solutions Ressources Humaines » permet de répondre aux besoins exprimés ou sous-jacents des entreprises, que le groupe accompagne par ailleurs, en leur apportant conseils et appui pour la définition des profils et postes de travail. Ces prestations permettent aussi d'accompagner les entreprises dans leur démarche de responsabilité sociale visant l'égalité des chances, la diversité dans le recrutement et l'intégration des publics en difficulté.

Le Groupe accompagne les entreprises de toutes tailles dans tous les domaines d'activité, qu'elles soient privées ou publiques.

L'ouverture en 2010 du recours à l'intérim dans la fonction publique, a déjà permis au groupe de remporter des marchés publics de prestations de travail temporaire, de recrutement, de reclassement, d'évaluations de compétences et d'accompagnement à l'emploi.

Soucieux d'apporter une réponse de qualité qui réponde aux besoins des entreprises, le groupe veille à mesurer la satisfaction de ses clients à l'issue de chaque prestation.

Les Etablissements Publics tels que l'EFS (Etablissement Français du Sang), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), La Régie des Transports de Marseille (RTM), l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM), les CCI, les Préfets de Région, les Caisses d'allocations familiales, les OPH, les RSI, les Carsat.....qui ont fait le choix de retenir Crit pour leur marché, témoignent de la qualité des prestations proposées par le groupe.

Autre exemple, depuis 2008, Pôle Emploi a renouvelé sa confiance à Crit, en lui déléguant les prestations d'Evaluation des Compétences et Capacités Professionnelles.

Engagé depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, CRIT n'a de cesse de renforcer sa dynamique partenariale et de s'impliquer, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, aux côtés de ses partenaires historiques :

- Pôle Emploi, pour les demandeurs d'emploi de toutes catégories
- Le CNML avec son réseau de Missions locales qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans,
- l'AGEFIPH pour les demandeurs d'emploi en situation d'handicap,
- Les collectivités territoriales, locales,
- les structures associatives reconnues d'utilité publique
- Les écoles et organismes de formation.

Conscient des enjeux que représente l'activité du Groupe sur un territoire et désireux de poursuivre les évolutions de la profession dans l'intérêt des salariés, des entreprises, des parties prenantes, le groupe siège au Conseil d'Administration du Prism'Emploi (syndicat représentant les professions de l'intérim et recrutement). Il manifeste sa capacité d'influence sur les sujets de discussions, négociations et décisions qui concourent à la résolution des problèmes de société liés à l'emploi, la formation et l'insertion. Il aide aussi à la compréhension du rôle social et économique qu'exercent les agences d'emploi auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des structures et acteurs socio-économiques.

Avec ses partenaires, le groupe participe aux réunions de concertation relatives aux problématiques de l'emploi et apporte ses expertises sur la connaissance des métiers, des organisations de travail, des difficultés rencontrées par les entreprises et les salariés.

Ces réunions de travail qui regroupent des partenaires issus du monde économique et social avec un ancrage territorial ou local permettent d'établir des diagnostics pertinents pour envisager des actions mobilisables, en réponse aux problématiques posées.

Ces relations partenariales naissantes ou pérennes s'inscrivent tout naturellement dans un paysage socio-économique qui appelle à la synergie des acteurs pour servir et dynamiser le marché de l'emploi. Le réseau des agences du groupe est fortement impliqué dans cette dynamique.

**Les actions de mécénat** réalisées par le groupe durant l'année 2013 avec les différents partenaires ont toutes un même objectif, celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances, en s'appuyant sur un partenariat solide et durable entre les acteurs économiques et sociaux pour réunir les conditions de réussite des projets.

Les programmes d'actions prennent différentes formes selon qu'il s'agisse de mener :

- **des campagnes de recrutement** avec l'implication forte des entreprises.  
Les agences CRIT ont participé à une centaine d'évènements, forums pour l'emploi (job dating, café contact...) pour aller à la rencontre des demandeurs d'emploi, leur proposer des emplois, les aider à cibler leurs recherches, les orienter.
- **des actions de formation**, complémentaire, qualifiante, ou de reconversion par le transfert des compétences vers un autre domaine d'activité.  
Les agences CRIT ont engagé des actions spécifiques pour préparer l'entrée en emploi à l'issue des parcours de formation avec près de 177 écoles et centre d'apprentis.  
Elles promeuvent également les actions de formation en alternance de droit commun et/ou de dispositifs propres à la profession.
- **des prestations d'accompagnement vers l'insertion professionnelle** des publics en difficulté, pour présenter et aider à la compréhension des métiers et des attentes des entreprises, promouvoir les potentiels des demandeurs d'emploi, les outiller pour leur apprendre à se valoriser, construire un projet professionnel et enfin les accompagner dans la mise en œuvre des étapes de réalisation.

Les actions sont diverses et prennent les formes suivantes :

- Des interventions du groupe pour présentation des bassins économiques, des entreprises, des opportunités d'emploi, des métiers,
- Des évaluations des compétences/aptitudes avec préconisation d'orientation professionnelle,
- Des appuis à l'élaboration de projets professionnels,
- Des préparations aux entretiens d'embauche,
- Des actions de parrainages assurés par les professionnels volontaires pour accompagner un demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi, d'orientation ou de reconversion professionnelle,
- Des accueils en stage découverte métiers.

Les agences CRIT ont réalisé des actions en faveur des jeunes avec plus de 103 missions locales.

A l'occasion d'un évènement initié par la mission locale de la Rochelle et des entreprises partenaires, l'agence CRIT La Rochelle a été primée « trophée de l'avenir » pour sa collaboration active avec la mission locale.

Le groupe soutient également les initiatives des collaborateurs porteurs de projets favorisant l'insertion professionnelle.

#### Présentation de quelques partenariats engagés dans la durée :



Crit est partenaire de l'association « ETINCELLE » dont l'objectif est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme. Dans le cadre d'une formation de 60 h de sensibilisation à l'esprit d'initiative professionnelle, le RESEAU ETINCELLE propose à ces jeunes de travailler sur leur projet professionnel à partir de leurs passions, de leurs envies et de leurs expériences afin de leur permettre de reprendre confiance en eux, de révéler leurs talents et de s'approprier les codes du monde professionnel.



Crit est partenaires de l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle de jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés. Crit a initié en 2010 une expérience partenariale avec trois sites Epide situés dans la Région Nord.

Fort des premières expérimentations concluantes, une convention nationale triennale pour l'ensemble des 20 centres Epide répartis sur tout le territoire national a été engagée en 2013.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés



Crit est partenaire de « 100 Chances 100 Emplois ». L'association, initiée depuis 2004, a pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et jeunes adultes, entre 18 et 30 ans, issus des quartiers dits "sensibles" en s'appuyant sur le processus "100 Chances 100 Emplois"



Crit est adhérent du grand mouvement social et sociétal de 4000 entreprises partenaires dans les territoires, pour agir contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

Les activités « aéroportuaires » du groupe s'inscrivent dans une réglementation stricte et spécifique et en relation étroite avec la FNAIM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) ainsi que la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Le groupe est un acteur qui concourt à l'impact socio-économique des métiers de l'Assistance en Escale (qui représentent plus de 20 000 salariés en France).

Soucieux d'un développement responsable et sécurisé de ses activités pour les salariés, les populations riveraines et les partenaires, le groupe est membre actif dans toutes les instances de la profession. Il participe notamment aux commissions sociales qui se tiennent tous les mois pour étudier les questions d'ordre social, de sécurité, d'emplois... et prendre les décisions de façon collégiale, qui détermineront les accords de la branche professionnelle avec les partenaires sociaux.

D'autre part, le groupe est un acteur engagé depuis 1998 pour l'insertion des demandeurs éloignés du marché de l'emploi. A ce titre, le groupe assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes En Recherche d'Emploi à Roissy et Orly), dont la vocation est l'insertion des demandeurs d'emploi franciliens, sur orientation préalable des structures d'accueil : Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, Ecoles de la deuxième chance....

L'association est implantée sur la plateforme aéroportuaire de Roissy et propose des parcours de formations adaptées d'une dizaine de métiers opérationnels du secteur aéroportuaire.

Le groupe et les entreprises partenaires, membres actifs de l'association, mettent en œuvre les actions visant la qualification et l'intégration durable à l'emploi. Pour ce faire, elles organisent deux sessions de recrutement par an, et recrutent les candidats sur la base de leur motivation et de leur capacité à s'inscrire dans un parcours exigeant l'investissement personnel dans la durée.

Le programme d'accompagnement vers l'insertion professionnelle est composé de sessions collectives et individuelles d'apprentissage des codes sociaux en entreprise, de coaching individuel, de remise en confiance en soi, de découvertes métiers. Ce programme permet d'élaborer le projet métier de chaque bénéficiaire en adéquation avec les aspirations et le potentiel du chacun, de mettre en place un parrainage tout au long du parcours, assuré par un professionnel de l'entreprise partenaire et enfin de débiter une formation qualifiante : Contrat de Professionnalisation de 180 heures pour l'apprentissage du métier. Les formations sont dispensées par l'organisme de formation IFMA, filiale du groupe, spécialisée dans la formation des métiers de l'Assistance Aéroportuaire.

Le groupe accompagne en son sein quelques 15 jeunes par an, qui à l'issue de leur parcours de formation intègrent l'emploi en tant que salariés en contrat à durée indéterminée.

Depuis la création de JEREMY et grâce à la mobilisation des entreprises partenaires, ce sont quelques 4 409 jeunes qui ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable.

### La politique d'achats responsables – La loyauté des pratiques

Par la nature même de ses activités, le groupe ne sous-traite pas de manière significative.

Cependant, la politique des achats du Groupe tient compte de critères sociaux et environnementaux conformes à ses certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs, le groupe s'est attaché à nouer des relations de confiance en menant des transactions équitables et transparentes ; l'intégrité et l'éthique sont considérées comme des valeurs essentielles et des priorités pour le groupe.

Aussi, soucieux de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques, conformément à ses précédents engagements, le groupe a formalisé en 2013, sur le périmètre des achats France, une charte d'achats responsables destinée à faire connaître et à obtenir l'adhésion de ses prestataires et fournisseurs sur ses valeurs et ses engagements de développement durable qui sont les suivants :

**Ethique :**

- Respecter les principes défendus par l'organisation internationale du travail,
- Ne pas recourir au travail clandestin et respecter la réglementation du travail en vigueur,
- S'engager à lutter contre la corruption.

**Pratiques Sociales :**

- Respecter les règles sociales, ainsi que toute la réglementation spécifique à son activité.
- Respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail
- Mettre en place une démarche qualité et promouvoir la diversité, l'égalité des chances, l'égalité de traitement.

**Environnement :**

- Adhérer aux principes de protection de l'environnement,
- Respecter la réglementation environnementale en vigueur,
- S'engager à maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement par la mise en place de processus d'amélioration continue,
- Promouvoir auprès de ses propres partenaires et sous-traitants les principes de cette charte.

Rappelant les valeurs du groupe en matière de développement durable, la charte d'achats responsables invite les fournisseurs à accepter sans réserve ces principes qui fondent la pérennité des relations commerciales.

Le groupe se donne ainsi les moyens d'assurer une politique d'achats responsables en déployant cette charte à l'ensemble de ses fournisseurs, les anciens comme les nouveaux.

Afin de concrétiser les effets de sa politique d'achat responsable, en vue de préserver l'environnement, et faire progresser les principes de développement durable, le groupe a fait le choix de référencer :

- Pour ses besoins en imprimerie, des imprimeurs certifiés Imprim'vert, PEFC, Ecolabel ;
- Pour la collecte et le recyclage des cartouches usagées, la société Emmaüs, qui œuvre pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes exclues du monde du travail ;
- Pour les prestataires de nettoyage, la société PRO IMPEC – PRO SANTEA qui a été choisie pour sa forte implication en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en rupture avec l'emploi.

Ces exemples illustrent l'intérêt que le groupe accorde à la préservation de l'environnement et au développement d'une économie solidaire et responsable.

## LES COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle n'exerce pas d'activité économique propre et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Son chiffre d'affaires est constitué de facturations de prestations de services que la société fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités et de facturations de dépenses communes.

Ainsi, l'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de ses filiales.

En 2013, le chiffre d'affaires s'établit à 4,9 M€ contre 5,3 M€ en 2012.

Le résultat d'exploitation s'établit à 77 K€ contre 0,9 M€.

Le résultat financier s'élève à 14,4 M€ contre 9,5 M€.

Les produits financiers de 14,7 M€ sont principalement constitués du montant des dividendes reçus des sociétés filiales au titre de leurs résultats 2012, soit 11,6 M€, et d'intérêts financiers pour 2,4 M€.

Les charges financières sont ramenées de 9,0 M€ en 2012 à 0,4 M€. Il convient ici de rappeler que les charges financières 2012 avaient été principalement impactées par la dépréciation des titres de la filiale espagnole, Crit Cartera, opérée pour un montant de 8,2 M€, en lien avec la détérioration du contexte économique espagnol.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de (14,3) K€ et de l'impôt sur les bénéfices de (0,8) M€, l'exercice clos le 31 décembre 2013 fait apparaître un résultat net de 13,6 M€ contre 9,3 M€ en 2012.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

A la clôture des deux derniers exercices, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, s'établit comme suit :

**A la date du 31 décembre 2012**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 1 093 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 996 K€, des factures non parvenues pour 97 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 996 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2012	Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	au-delà	Total
• Français	35			(28)	83	680	58	46		874
• Groupe					11		18	93		122
• Total	35			(28)	94	680	76	139		996

**A la date du 31 décembre 2013**, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 1 545 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 1 447 K€, des factures non parvenues pour 98 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 1 447 K€, s'établit comme suit : (en K€)

	< Septembre 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	au-delà	Total
• Français	37	1	5	1	3	1 042				1 089
• Groupe					3	356				359
• Total	37	1	5	1	6	1 398				1 448

### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

## LES PRINCIPAUX RISQUES

Compte tenu d'une activité essentiellement française ou en zone euro, à l'exclusion de ses implantations aux Etats-Unis, le groupe est peu exposé au **risque de change**.

L'acquisition de PeopleLink, qui représente en année pleine un chiffre d'affaires de près de 227 M\$ en 2013 (soit 11 % du chiffre d'affaires total du groupe), expose de façon modérée le groupe au risque de change. En effet, les flux financiers entre la France et les Etats-Unis seront principalement constitués du remboursement de prêts actionnaires entre Groupe Crit et Crit Corp. et du versement de dividendes.

Le **risque de taux** est susceptible d'avoir un impact sur le résultat financier : une évolution de 1 point des taux d'intérêt aurait une incidence de 110 K€ sur la charge financière annuelle du groupe.

En termes de **risque de concentration et de crédit**, il convient de noter que le risque de concentration est très faible au regard de la diversification du portefeuille clients. Il n'y a pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques, le chiffre d'affaires réalisé avec un client externe ne dépassant jamais 5 % des ventes du groupe. En outre, les créances clients font l'objet, pour leur majorité, d'une assurance-crédit.

Le groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers. Il limite ce risque en s'engageant uniquement avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements.

Face au **risque de liquidité**, le groupe est bien couvert. Il est faiblement endetté au 31 décembre 2013 et il a accès à des sources de financement court terme conséquentes, principalement des lignes d'affacturage très peu utilisées au 31 décembre 2013.

Enfin, le groupe est exposé au **risque de contrepartie financière** lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Pour limiter ce risque, il s'engage uniquement auprès de banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

## PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE INTERVENUES DURANT L'EXERCICE

Par l'intermédiaire de sa filiale Sky handling Partner UK, le groupe a acquis, le 1<sup>er</sup> février 2013, la totalité du capital de la société Aria Logistics Limited, société de droit britannique qui opère sur l'aéroport de London City ;

Par l'intermédiaire de sa filiale CPTS, le groupe a souscrit, le 6 juin 2013, à l'augmentation de capital en numéraire de la société AERCO, société de droit congolais ; cette souscription lui permet de détenir 25 % du capital de cette société qui est en charge de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

Par l'intermédiaire de sa filiale Crit Ireland HR, le groupe a acquis, le 1<sup>er</sup> août 2013, la totalité du capital de la société Assist'Air Group, société de droit dominicain, qui opère sur l'ensemble des aéroports de République Dominicaine.

## EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier de bureaux sur le terrain, propriété du groupe, situé à Saint-Ouen et correspondant à l'emplacement de son ancien siège social, un contrat de promotion immobilière et un contrat de crédit-bail ont été signés respectivement le 29 janvier 2014 et le 27 mars 2014.

Le bâtiment nouveau, d'une superficie de 13 600 m<sup>2</sup>, bénéficiera d'une position privilégiée en bordure de périphérique parisien et aux portes du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

Aucun autre événement important, susceptible d'influer de façon significative sur la situation de la société, n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS PROPOSÉE À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à la somme de 13 593 596,58 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 475 000,00 €
- au poste « autres réserves » 11 118 596,58 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,22 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 30 juin 2014 et le détachement du coupon interviendrait le 25 juin 2014.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2010	2 812 500 €* Soit 0,25 € par action	-	-
• 2011	2 475 000 €* Soit 0,22 € par action	-	-
• 2012	2 587 500 € Soit 0,23 € par action	-	-

\* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

## LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

### 1 - L'actionnariat de la société et les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué que :

- Monsieur Claude GUEDJ détient directement 70,2 % du capital social et 80,9 % des droits de vote aux Assemblées Générales.
- La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (11 rue d'Argenson 75008 Paris), agissant pour le compte de ses OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré détenir pour l'ensemble de ses OPCVM, 786 500 actions Groupe Crit représentant autant de droits de vote, soit 6,99 % du capital et 4,03 % des droits de vote.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

- Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.
- Au 31 décembre 2013 il n'existe aucune action d'autocontrôle

### 2 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe ci-dessus,
- Il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions,

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1 % des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts),
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ; qu'il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société.  
Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix,
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société,
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations et autorisations en cours sont décrites au présent rapport concernant le programme de rachat d'actions propres et en annexe du présent rapport concernant les délégations en matière d'augmentation du capital social,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration en cas de cessation de leurs fonctions,
- A l'exception du contrat de crédit conclu le 29 mars 2013 pour mise en place d'une ligne de financement de 60 M€ auprès de son pool de banques habituel, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

### 3 – Les actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 (cinquième résolution à caractère ordinaire), pour une nouvelle période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, sans toutefois pouvoir effectuer ces opérations en période d'offre publique.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 50 euros par action et le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme à 56 250 000 euros.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 93 103  
Cours moyen des achats : 21,12 €
- Nombre d'actions vendues : 82 353  
Cours moyen des ventes : 21,91 €
- Montant total des frais de négociation : 0 €

Au 31 décembre 2013, la société détenait 156 762 actions propres (soit 1,39 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 2 058 370,79 € et la valeur nominale à 56 434,32 €.

87 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé, l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre et 13 % pour répondre à l'objectif de croissance externe. Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités ni utilisation au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013 expirant le 20 décembre 2014, il est proposé à la présente Assemblée Générale de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

### **4 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social (soit 1 125 000 actions à ce jour), le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale Mixte des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique. La société n'utiliserait pas des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 70 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 78 750 000 €.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs utiles pour faire le nécessaire en pareille matière.

## **5 – Les délégations financières**

Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge opportun, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société ;

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations dont il disposait et qui arriveront prochainement à échéance, dans les conditions présentées ci-après :

### **5.1 – Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes**

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 19 août 2014.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

### **5.2 – Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance**

Les délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 19 août 2014. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

#### **5.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 1 000 000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Les plafonds visés ci-dessus seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

### **5.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'Administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1 000 000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

### **5.2.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 500 000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

### **5.2.4 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

### **5.3 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières**

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10% du capital social, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

### 5.4 - Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 100 000 euros, étant précisé que ce montant serait indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

### 6 - La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

## LES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie en annexe au présent rapport.

### 1 - Le mode d'exercice de la Direction générale

Nous vous précisons que la Direction générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

### 2 - Les renouvellements de mandats

Les mandats de membres du Conseil d'Administration de Monsieur Claude GUEDJ et de Mesdames Yvonne GUEDJ et Karine GUEDJ expirent à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de Monsieur Claude GUEDJ, de Madame Yvonne GUEDJ et de Madame Karine GUEDJ, chacun pour une nouvelle durée de six années qui expirera en 2020, au terme de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil a considéré que Monsieur Claude GUEDJ et Mesdames Yvonne GUEDJ et Karine GUEDJ ne pouvaient pas être considérés comme indépendants au regard des critères d'indépendance retenus par le Code Middlenext auquel la société se réfère en matière de gouvernance.

### 3 - Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est le suivant :

<b>Nom et prénom</b>	<b>GUEDJ Claude</b>
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président-Directeur-Général
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	-
• Montant total des cessions	-
• Acquisition d'instruments financiers	270
• Montant total des acquisitions	4 356 €

<b>Nom et prénom</b>	<b>GUEDJ Karine</b>
• Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Directeur Général Délégué
• Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
• Description de l'instrument financier	Actions
• Cession d'instruments financiers	2 000
• Montant total des cessions	63 028 €
• Acquisition d'instruments financiers	-
• Montant total des acquisitions	-

### 4 - Les rémunérations des mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante.

Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	240 000 €	91 476 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	303 420 €	303 420 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>		
• Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	147 060 €	147 060 €
• Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Claude Guedj, Président Directeur Général</b>				
• Rémunération fixe	240 000 €	240 000 €	91 476 €	91 476 €
• Avantages en nature	-	-	-	-
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>91 476 €</b>	<b>91 476 €</b>
<b>Nathalie Jaoui, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
• Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 420 €	3 420 €	3 420 €	3 420 €
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>	<b>303 420 €</b>
<b>Karine Guedj, Directeur Général Délégué</b>				
• Rémunération fixe	144 000 €	144 000 €	144 000 €	144 000 €
• Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
• Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
• Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
• Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
• Jetons de présence	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>	<b>147 060 €</b>

<sup>(1)</sup> L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2012
<b>Yvonne Guedj</b>	NEANT	NEANT
• Jetons de présence		
• Autres rémunérations		

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Claude Guedj	NEANT					
Nathalie Jaoui						
Karine Guedj						
Yvonne Guedj						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Claude Guedj	NEANT		
Nathalie Jaoui			
Karine Guedj			
Yvonne Guedj			

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS		
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT		
	N° Plan	N° Plan
• Date d'Assemblée Générale	NEANT	NEANT
• Date du Conseil d'administration		
• Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées		
• Point de départ d'exercice des options		
• Date d'expiration		
• Prix de souscription ou d'achat		
• Modalités d'exercice		
• Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		
• Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. (Information globale)</li> </ul>			NEANT	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)</li> </ul>			NEANT	

HISTORIQUE DES ACTIONS DE PERFORMANCE	
INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT	
	Plan n°1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Date du Conseil d'administration</li> <li>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</li> <li>Date d'acquisition des actions</li> <li>Date de fin de période de conservation</li> <li>Nombre d'actions définitivement souscrites</li> <li>Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques</li> <li>Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice</li> </ul>	NEANT

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Claude Guedj</b> Président Directeur Général Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X
<b>Nathalie Jaoui</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X
<b>Karine Guedj</b> Directeur Général Délégué Début de mandat : 19 juin 2002 Fin de mandat : AGO 2014		X		X		X		X

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise arrive à expiration.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Emmanuel Charrier arrive à expiration.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de Monsieur Emmanuel Charrier pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

## LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle, aucun engagement nouveau, n'ont été conclus ou pris au cours de l'exercice écoulé. Nous vous proposons d'en prendre acte purement et simplement.

## LA RATIFICATION DU TRANSFERT DE NOTRE SIEGE SOCIAL

Nous vous rappelons que le transfert de notre siège social de Saint-Ouen (93400) 152 bis avenue Gabriel Péri à Clichy-la-Garenne (92110) 92/98 boulevard Victor Hugo a été décidé par notre Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2013, avec effet au 15 juillet 2013.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions statutaires, de ratifier cette décision.

En conclusion, nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

## INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

### Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations sociales et environnementales fournies en application des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

<b>Informations sociales</b>	<b>Pages</b>
Effectif Total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	101-102
Embauches et licenciements	102
Rémunération et évolution	102
Organisation du temps de travail	103
Absentéisme	103
Organisation du dialogue social	104
Bilan des accords collectifs	104
Conditions de santé et de sécurité au travail	105
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales et les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	104
Accidents du travail et maladies professionnelles	106
Politique mise en œuvre en matière de formation	104
Nombre total d'heures de formation	105
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	109
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	108
Politique de lutte contre les discriminations	108
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	109
- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
- A l'élimination du travail forcé et obligatoire	
- A l'abolition effective du travail des enfants	
<b>Informations environnementales</b>	
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	111
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	111
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	111
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	N/A

<b>Informations environnementales (suite)</b>	<b>Pages</b>
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	N/A
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	112
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	N/A
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	N/A
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	112
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	112
Utilisation des sols	N/A
Rejets de gaz à effet de serre	112
Adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A
Mesures prises pour préserver la biodiversité	N/A
 <b>Informations relatives aux engagements sociétaux</b>	
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société :	113
- En matière d'emploi et de développement régional	
- Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	113
- Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	
- Actions de partenariat ou de mécénat	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	116
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	116
Actions engagées pour prévenir la corruption	116
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	N/A
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	109

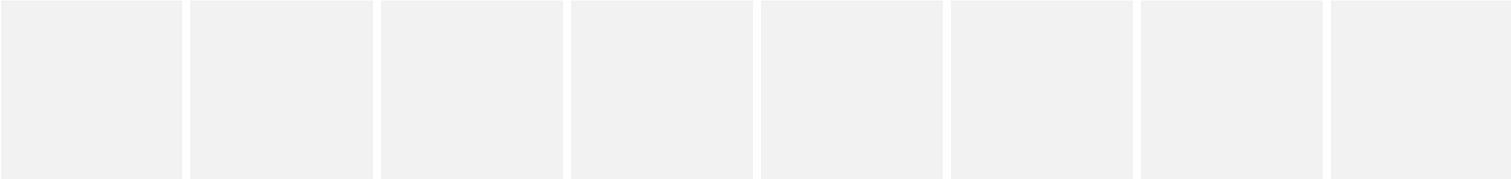
## **Note méthodologique**

### **Période concernée**

La période de reporting des informations de responsabilité d'entreprise est l'exercice clos le 31 décembre 2013. Des données antérieures ont été produites pour l'exercice précédent lorsque l'information était disponible.

### **Périmètre - Exclusions**

Les informations sociales, environnementales et sociétales qui ont été fournies dans le présent rapport répondent toutes à une logique de pertinence avec les activités développées par le groupe et ses orientations en matière de développement durable.



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Parmi les informations visées par la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012, les thématiques suivantes ont été exclues du présent rapport compte tenu de leur faible, voire de leur absence totale de pertinence au regard des activités de services du groupe :

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ; en effet, compte tenu de la nature des activités du groupe, il n'a pas été identifié de risque en matière environnementale nécessitant la constitution de provisions ou garanties.
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- L'utilisation des sols,
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- Les mesures prises pour préserver la biodiversité,
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Outre ces exclusions, les entités étrangères du groupe ont été exclues, pour l'exercice 2013, du processus de reporting (à l'exception du reporting des données relatives aux effectifs). Ces exclusions ont été revues par les auditeurs.

Il convient de souligner qu'il s'agit d'exclusions du reporting. Cela ne signifie pas que les pays étrangers ne respectent pas les politiques de Responsabilité d'Entreprise du Groupe mais que la collecte des informations n'est pas apparue pertinente, pour l'exercice 2013, au regard du travail nécessité et des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'extension progressive du périmètre de couverture aux entités étrangères constitue, pour le groupe, un axe de progrès à moyen terme.

### **Organisation du reporting - Indicateurs retenus**

Le groupe CRIT dispose d'un référentiel de reporting qui décrit son processus de reporting et détaille :

- L'organisation et les responsabilités au sein des différents pôles d'activités en France ;
- Pour chaque thématique, le périmètre de reporting retenu et la définition des indicateurs choisis ;
- La description du processus incluant les étapes de collecte, de vérification et de contrôle des données ainsi que leurs modes de consolidation et de publication.

Pour l'établissement du présent rapport, la Direction Juridique, en liaison avec la responsable du Département Développement social du pôle Travail Temporaire et le responsable QSE du pôle aéroportuaire, a coordonné la collecte des informations RSE en s'appuyant sur un réseau de contributeurs dans le groupe.

Au sein du rapport, les définitions, les méthodes de calcul des indicateurs retenus et leur périmètre sont détaillés, pour chaque indicateur, dans le corps du texte. Ainsi, comme précisé en page 65 du présent rapport, il convient de souligner que les effectifs publiés par le groupe sont constitués des seuls effectifs permanents CDI.

Le groupe CRIT, engagé dans une démarche de progrès et d'amélioration constante du processus de collecte des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans le rapport de gestion, s'est fixé pour objectif de compléter son référentiel de reporting, notamment pour préciser les responsabilités des différents intervenants et pour décrire de manière plus explicite les contrôles à mettre en œuvre.

### **Vérification des données**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales présentées au sein du rapport de gestion, ont fait l'objet d'une vérification par la société PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant. Leur rapport, composé d'une attestation de présence et d'un avis sur la sincérité des informations, est présenté en annexe au présent document.

4.02

## Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

### **(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires

### **Groupe CRIT SA**

92-98, boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe CRIT désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la « Note Méthodologique ».

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre le 17 décembre 2013 et le 9 avril 2014 pour une durée d'environ 4 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus concernant notamment le périmètre de consolidation de certains indicateurs, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes <sup>1</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de divisions que nous avons sélectionnées <sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne entre 24 % et 100 % des données quantitatives sociales et 24 % des données quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

### Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la déclaration du groupe, située « dans la « Note Méthodologique » du rapport de gestion, indiquant la nécessité et l'engagement de compléter son référentiel de reporting, notamment pour préciser les responsabilités des différents intervenants et pour décrire de manière plus explicite les contrôles à mettre en œuvre.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2014

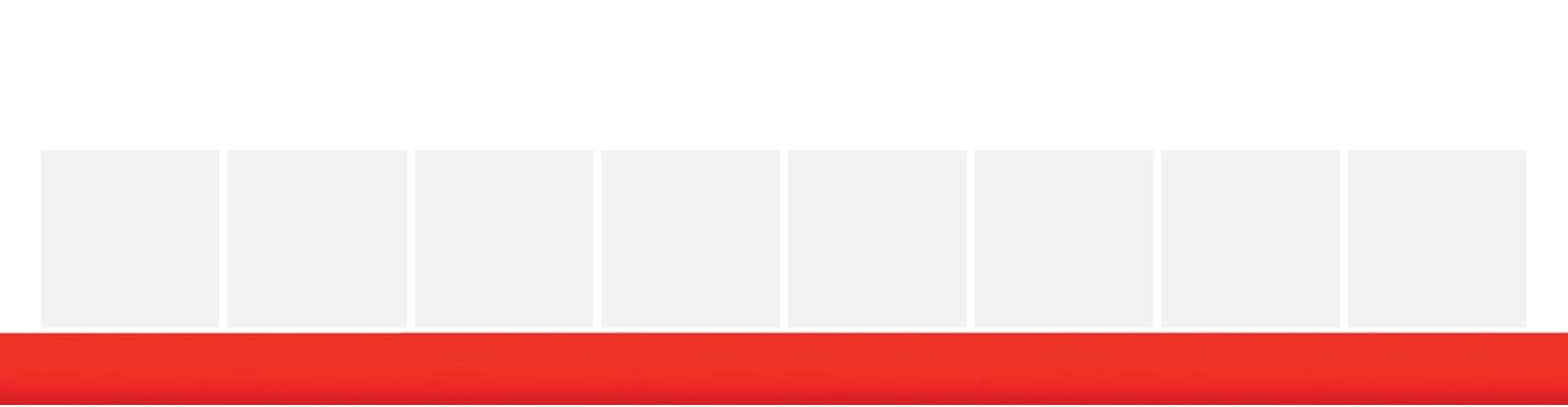
L'un des commissaires aux comptes

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin  
Associé

Thierry Raes  
Associé du département  
Développement Durable

1) Les informations RSE les plus importantes sont listées en annexe de ce rapport 2) L'échantillon est composé des 2 divisions suivantes : Intérim France et Aéroportuaire France



## **Annexe – Liste des informations RSE que nous avons considérées les plus importantes**

### **Informations sociales quantitatives :**

- Les effectifs permanents (Total Groupe)
- Les embauches en France
- Les licenciements en France
- Le taux d'absentéisme (Pôle aéroportuaire France et pôle Travail Temporaire France)
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés du pôle Aéroportuaire France
- Le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Aéroportuaire France
- Le nombre d'heures de formation (Pôle aéroportuaire France et pôle Travail Temporaire France)

### **Informations sociales qualitatives :**

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui
- Le bilan des accords collectifs
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
- La politique de lutte contre les discriminations

### **Informations environnementales quantitatives :**

- La consommation de carburant des engins de pistes du pôle aéroportuaire rapportée au nombre de passagers

### **Informations environnementales qualitatives :**

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

### **Informations qualitatives relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :**

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

## ANNEXES

## Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
• Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
• Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
• Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	4 876 981	5 269 377	6 129 486	5 604 276	5 223 604
• Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	13 886 476	18 367 908	13 374 164	29 459 398	34 023 455
• Impôts sur les bénéfices	829 823	973 564	836 883	103 164	362 831
• Participation des salariés					
• Dot. amortissements et provisions	(536 943)	8 132 339	(498 687)	328 095	1 059 123
• Résultat net	13 593 597	9 262 005	13 035 967	29 028 140	32 601 501
• Résultat distribué	2 475 000	2 587 500	2 475 000	2 812 500	2 250 000
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
• Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,16	1,55	1,11	2,61	2,99
• Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,21	0,82	1,16	2,58	2,90
• Dividende attribué	0,22	0,23	0,22	0,25	0,20
<b>PERSONNEL</b>					
• Effectif moyen des salariés	8	6	8	8	7
• Masse salariale	1 246 547	965 860	1 021 883	916 744	970 401
• Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	467 246	363 576	386 751	356 632	366 053

## Annexe 2 - Tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations en matière d'augmentation de capital.

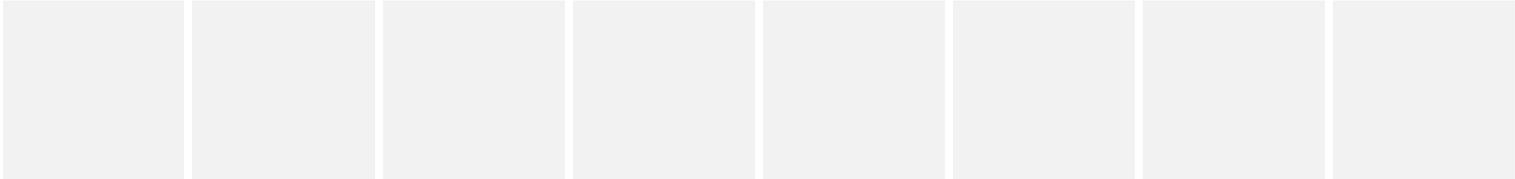
Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations.

Nature des délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2012 et jusqu'au présent rapport	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	20/06/2012	19/08/2014	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € * (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	20/06/2012	19/08/2014	500 000 € * (montant des actions ordinaires) 20 % du capital par an 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	500 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/06/2012	19/08/2014	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/06/2012	19/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

\* Plafond commun

**Annexe 3 - Liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2013**

Claude GUEDJ	<u>Président Directeur Général</u>
	GROUPE CRIT
	CRIT INTERIM S.A. (Suisse)
	<u>Directeur Général</u>
	CONGO HANDLING SA (Congo)
	<u>Président</u>
	CRIT CENTER
	GROUPE EUROPE HANDLING
	CRIT IRELAND HR (Irlande)
	SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
	SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)
	SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)
	<u>Administrateur Général Adjoint</u>
	C.P.T.S. (Congo)
	<u>Président du Conseil d'Administration</u>
	AIRLINES GROUND SERVICES
	AWAC TECHNICS
	ASSIST'AIR GROUP (République Dominicaine)
	<u>Administrateur</u>
	CRIT IMMOBILIER
	SEINE 51
	ARIA LOGISTIC LIMITED (Royaume Uni)
	HANDLING PARTNER GABON (Gabon)
	SKY HANDLING PARTNER UK LIMITED (Royaume Uni)
	<u>Représentant</u>
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AERO HANDLING
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CARGO GROUP
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
	GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE	
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE	
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA	
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE	
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE	
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE	
<u>Gérant</u>	
ECM	
PEOPULSE	
ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)	
ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)	
CRIT CARTERA (Espagne)	
CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne)	
CRIT SEARCH (Espagne)	
CRIT-RH (Tunisie)	
CRIT TUNISIE (Tunisie)	



## Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Yvonne GUEDJ	<u>Administrateur</u> GROUPE CRIT
Nathalie JAOUI	<u>Présidente</u> CRIT CRIT INTERIM LES VOLANTS <u>Directeur Général Délégué / Administrateur</u> GROUPE CRIT <u>Administrateur</u> SEINE 51 ARIA LOGISTICS LIMITED (Royaume-Uni) CRIT IRELAND HR (Irlande) CRIT Corp. (Etats-Unis) HANDLING PARTNER GABON (Gabon) PeopleLink (Etats-Unis) <u>Membre du Conseil de Direction</u> AERO HANDLING ASSISTANCE MATERIEL AVION CARGO GROUP CRIT CENTER EUROPE HANDLING EUROPE HANDLING MAINTENANCE EUROPE HANDLING ROISSY IFMA ORLY CUSTOMER ASSISTANCE ORLY RAMP ASSISTANCE PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE RAMP TERMINAL ONE TERMINAL ONE ASSISTANCE <u>Gérante</u> AB INTERIM AZUR IMMOBILIER LES COMPAGNONS PRESTINTER CRIT CARTERA (Espagne) PROPARTNER (Allemagne) <u>Représentant</u> GEH au Conseil d'Administration de AGS GEH au Conseil d'Administration de AWAC TECHNICS GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo)

Karine GUEDJ

Président Directeur Général  
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration  
CRIT IMMOBILIER

Directeur Général Délégué / Administrateur  
GROUPE CRIT

Administrateur  
ARIA LOGISTICS LIMITED (Royaume-Uni)

Membre du Conseil de Direction  
AERO HANDLING  
ASSISTANCE MATERIEL AVION  
CARGO GROUP  
CRIT CENTER  
EUROPE HANDLING MAINTENANCE  
EUROPE HANDLING  
EUROPE HANDLING ROISSY  
IFMA  
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
ORLY RAMP ASSISTANCE  
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE  
RAMP TERMINAL ONE  
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Représentant  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante  
OTESSA  
RHF

## Rapport du Président du Conseil d'Administration

La loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris), de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Conformément à l'article L 225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L 225-100-3 du même Code, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menées par les Directions Financière et Juridique du groupe. Elles se sont notamment appuyées, en ce qui concerne le contrôle interne, sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites et les questionnaires relatifs aux principes généraux de juillet 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers, et de façon plus générale, également sur les travaux effectués par la Direction Nationale et les Responsables Régionaux QSE du groupe.

Le Conseil d'Administration, qui a été associé à la préparation du présent rapport, en a approuvé les termes lors de sa dernière réunion en date du 1<sup>er</sup> avril 2014.

### **GOVERNANCE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1 – GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

C'est à l'occasion de sa réunion en date du 14 avril 2010, après avoir pris connaissance des points de vigilance présentés par le Code Middlednext et des recommandations issues de ce Code, que le Conseil d'Administration a adopté ce Code, considérant qu'il était plus adapté à la taille de la société et à la structure de son actionnariat caractérisée par un actionnaire de référence majoritaire .

Le Conseil d'Administration a fait le choix d'adopter ce Code et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines recommandations étaient écartées par la société.

Ainsi, la recommandation de ce Code concernant la présence de membres indépendants au sein du Conseil a été jusque là écartée pour les raisons exposées au paragraphe 2 ci-dessous.

Ce Code est disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

#### **2 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de quatre membres :

- Claude Guedj, 76 ans, fondateur de la société et Directeur Général depuis sa création ; Il cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- Yvonne Guedj, 75 ans, épouse de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;

- Karine Guedj, 51 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et est en charge de la Communication du Groupe ;
- Nathalie Jaoui, 50 ans, fille de Claude Guedj, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente du pôle « travail temporaire et recrutement » du groupe.

Tous sont de nationalité française.

Il est précisé qu'il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 juin 2014, de procéder aux renouvellements de Mesdames Yvonne GUEDJ et Karine GUEDJ ainsi que de Monsieur Claude GUEDJ pour une durée de 6 ans.

Les informations détaillées relatives à chacun des mandataires sociaux, la liste des mandats exercés dans d'autres sociétés, la liste des mandats échus exercés au cours des 5 derniers exercices par chacun des mandataires ainsi que le nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires, sont fournies au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel. Tous les mandats des mandataires sociaux sont exercés au sein de sociétés du groupe, à l'exception des mandats exercés au sein du Conseil d'Administration de la société Seine 51 et des mandats de gérance exercés par Nathalie Jaoui et Claude Guedj au sein de sociétés civiles immobilières hors groupe.

Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé par l'un des mandataires, au sein d'une société cotée.

Selon la huitième recommandation du Code Middledext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

La société est favorable à l'ouverture du Conseil d'Administration à des personnalités extérieures telle que préconisée par la recommandation n° 8 du Code de référence ; elle n'a toutefois pas, à la date d'établissement du présent rapport, fait le choix d'une personnalité qui soit susceptible d'apporter au Conseil d'Administration une compétence et une expertise qui soient complémentaires et qui permettent un regard différent sur les décisions prises en conseil.

La composition de votre Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par 3 d'entre eux garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années.

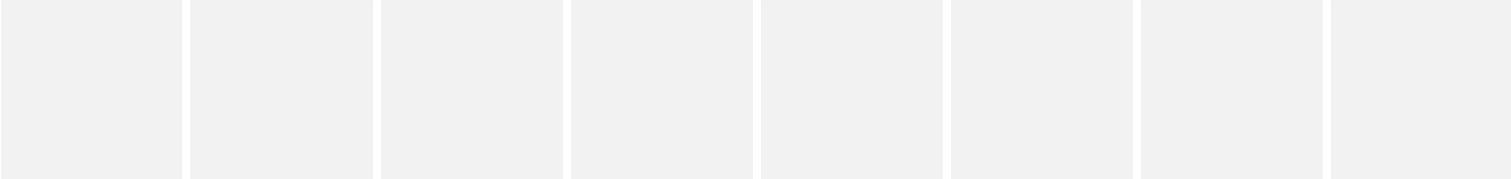
Chaque administrateur doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude Guedj organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que :

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.



## Rapport du Président du Conseil d'Administration

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

### 3 - APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est aujourd'hui composé de 3 femmes et 1 homme.

La société respecte le premier palier défini par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en terme de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration, (qui fixe à 20 % la proportion des membres de chaque sexe devant être atteinte à l'issue de la première assemblée générale ordinaire tenue en 2014).

### 4 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique et toutes les opérations de croissance externe.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, toute délivrance par la société, de caution, aval ou garantie fait obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

### 5 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises avec un taux de participation de plus de 93 %.

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2013.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Au cours de l'exercice 2013, cette faculté de représentation a été utilisée à deux reprises par un administrateur.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social durant l'exercice écoulé. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration et de la recommandation n°11 du Code Middlenext, le Président s'efforce de leur communiquer dans un délai suffisant avant chaque réunion, tous les documents et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et approuvés lors de la réunion du Conseil suivante.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du Conseil.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs généraux ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a été réuni à l'effet de délibérer sur les sujets suivants :

- L'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et la revue de tous les points de nature juridique à porter à l'ordre du jour de l'Assemblée annuelle,
- L'examen des comptes trimestriels et semestriels et la revue de l'activité des pôles du groupe,
- Le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, examen du fonctionnement du Conseil),
- L'autorisation d'opérations particulières, telle que la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit,
- Le transfert du siège social de Saint-Ouen (93400) 152 bis avenue Gabriel Péri à Clichy (92110) 92/98 boulevard Victor Hugo,
- Octroi, par la société, de garanties au profit de tiers et de sociétés filiales du groupe.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitaient pas la création de Comités spécialisés ad hoc. Eu égard à la composition strictement familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

La société n'a pas créé de Comité d'audit, considérant que la mise en place d'un tel comité spécialisé n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle a choisi de se placer dans le régime des exemptions d'institution d'un tel comité défini à l'article L 823-20 4° du Code de commerce (fonctions du comité d'audit assurées par le Conseil d'Administration) dont elle respecte les conditions.

Aussi, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, avec la présence de trois de ses membres ; Il assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit.

Le Conseil d'Administration de la société ne comprenant pas de membre pouvant être qualifié d'administrateur indépendant, la société ne se réfère pas, sur la présence au Comité d'audit d'un membre indépendant, aux recommandations du rapport du groupe de travail précité ; en revanche, la parfaite connaissance par l'ensemble de ses membres des activités du groupe, la formation et l'expérience professionnelle acquise par Madame Nathalie Jaoui apportent au comité la compétence nécessaire en matière financière et comptable.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le Président du Conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il édicte notamment ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

## Rapport du Président du Conseil d'Administration

Ce règlement intérieur, établi le 14 avril 2009 et modifié lors de la séance du Conseil en date du 14 avril 2010, reprend certaines règles légales et également les règles issues du Code de référence choisi.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site internet de la société ([www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)).

En application de son règlement intérieur et de la recommandation n° 15 du Code Middlednext, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement.

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la société n'a pas jugé opportun de procéder à une évaluation externe, privilégiant l'auto-évaluation par les administrateurs.

Lors de sa dernière réunion en date du 1er avril 2014, les membres du Conseil d'Administration ont été invités par le Président à procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des conditions de préparation de ses travaux durant l'exercice écoulé.

Il en résulte que pour tous les administrateurs, les réunions du Conseil ont été organisées dans de bonnes conditions durant l'exercice écoulé : les administrateurs ont jugé que les questions importantes soumises ont fait l'objet d'une bonne préparation et que la périodicité et la durée des réunions ont permis une information de qualité et un examen approfondi des thèmes abordés.

### 6 – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE – MISSIONS ET POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 23 juin 2008, à l'occasion du renouvellement du mandat du Président, a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Lors de cette séance, le Conseil d'Administration a renouvelé Monsieur Claude Guedj dans ses fonctions de Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En sa qualité de Président Directeur Général, Monsieur Claude Guedj est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Ces dernières disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que Monsieur Claude Guedj au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique, et autoriser préalablement toutes les opérations de croissance externe.

Aucune autre limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués, qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

### 7 – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont détaillés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et fixés selon les principes et règles suivants :

Il n'est pas prévu le versement de jeton de présence aux membres du Conseil.

Au titre de leur mandat, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une seule rémunération fixe qui est arrêtée annuellement de façon exhaustive par le Conseil d'Administration et à laquelle s'ajoute, pour deux dirigeants, un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune rémunération n'inclut de part variable.

La rémunération est déterminée en fonction des responsabilités assumées, des résultats obtenus et également au regard des rémunérations allouées aux autres dirigeants de l'entreprise.

En ce qui concerne la recommandation n° 1 du Code Middlednext, aucun mandataire ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail ; en conséquence, aucun mandataire ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas non plus de rémunération exceptionnelle.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci visés à la recommandation n° 3 du Code Middlednext ; ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire visé à la recommandation n° 4 du Code Middlednext.

Il n'existe pas de rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement, visées à la recommandation n° 5 du Code Middlednext.

#### **MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre « Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT » du rapport annuel.

En application de l'article 30 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, a le droit de participer aux Assemblées Générales sur justification de son identité, sous la condition d'un enregistrement comptable des titres, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

#### **LA GESTION DES RISQUES**

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques de marché (principalement le risque de taux et de change), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels.

Pour y faire face, le groupe CRIT a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle.

Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par les directions financière, juridique et les responsables qualité du groupe.

Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé dans le présent rapport et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

#### **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE**

##### **1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux instructions et aux orientations définies par la Direction Générale ; leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

### 2 - ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE - ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

#### a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La Direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe CRIT s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité, et au sein du principal pôle d'activité français, en directions régionales, secteurs et agences, ce qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège social des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

#### b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'équipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

- Commercial
  - Prise et traitement des commandes clients
  - Suivi de la prestation de service
  - Gestion de la facturation
  - Gestion du risque clients, autorisation d'encours
  - Suivi du recouvrement
  - Conduite des procédures contentieuses
  - Administration des Grands Comptes

- Ressources humaines
  - Gestion du personnel permanent
  - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
  - Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
  - Frais de déplacement
  - Recrutement du personnel permanent
  - Recrutement du personnel intérimaire
- Réseau
  - Centres de traitement administratifs
- Achats et logistiques
  - Achats et fournisseurs référencés
  - Logistique ouverture d'agences
- Informatique
  - Règles de gestion informatique agences
  - Sauvegardes et Sécurité
- Risques et sécurité
  - Prévention des risques dans les entreprises clientes
  - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
  - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Régional QSE vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence et au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée.

Une synthèse des audits réalisés sur chaque région est transmise trimestriellement au Responsable National QSE par le Responsable Régional QSE concerné.

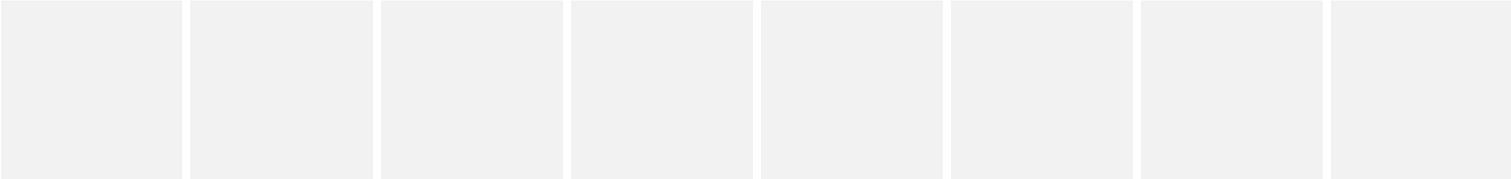
Le Responsable National QSE présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés en revue de direction.

#### **c – Veille technique et légale**

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.



## Rapport du Président du Conseil d'Administration

S'agissant plus spécialement du travail temporaire, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la Direction financière du groupe, celles-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

### 3 - PROCEDURES D'ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe CRIT s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

#### a - Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire en France, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la Direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la Direction financière, les Directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS.
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.

- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale.
- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe.
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

#### **b - Reporting comptable et de gestion**

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clefs de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

#### **c - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe**

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006 et mis à jour en 2010. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Claude Guedj

Président du Conseil d'Administration



**Rapport des commissaires aux comptes**, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Groupe CRIT

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly sur Seine Cedex

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

5, avenue Franklin Roosevelt  
75008 Paris

**(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires,  
**Groupe CRIT**  
92-98 Boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE CRIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise**

Alain Auvray

## Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

### 1. Responsable du document

Claude GUEDJ  
Président-Directeur-Général

### 2. Attestation du responsable

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans ce document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 78 et 79, qui contient une observation : *"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1.2 et 4.7.2.1 aux états financiers consolidés qui exposent les effets, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, du changement de présentation relatif à la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence et du changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des variations de la dette sur engagement de rachat accordé aux minoritaires liées aux variations estimées du prix d'exercice en contrepartie des capitaux propres."*

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 78 et 79 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2013 sous le numéro D. 13-0578, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 74 et 75 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2012 sous le numéro D. 12-0557, qui ne contient pas d'observation."

Fait à Clichy-la-Garenne, le 02 juin 2014.

Claude GUEDJ



### 3. Responsables du contrôle des comptes

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

##### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Gérard Morin

Nommé pour la première fois par l'AGO du 14 novembre 1997

Renouvelé par l'AGM du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

##### Auditeurs et conseils d'entreprise – ACE Audit

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Représenté par Alain Auvray

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le renouvellement du cabinet Auditeurs et conseils d'entreprise, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle durée de six exercices, est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014.

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

##### Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'AGM du 27 juin 2011

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Monsieur Emmanuel Charrier**

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'AGM du 23 juin 2008

Date d'expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le renouvellement de Monsieur Emmanuel Charrier, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une nouvelle durée de six exercices, est proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014.

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En milliers d'euros	PRICEWATERHOUSECOOPERS				ACE Audit			
	Montant H. T.		%		Montant H. T.		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Emetteur	65	64	16 %	17 %	44	43	22 %	23 %
• Filiales intégrées globalement	317	303	79 %	81 %	153	145	78 %	77 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes								
• Emetteur	20		5 %					
• Filiales intégrées globalement		5		1 %				
<b>Sous-total</b>	<b>402</b>	<b>372</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>197</b>	<b>188</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
• Juridique, fiscal, social	27	21	100 %	100 %				
• Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>428</b>	<b>393</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>197</b>	<b>188</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**4. Responsables de l'information**

Claude GUEDJ  
Président Directeur Général  
92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy  
Tél. : 01.45.19.20.00

Nathalie JAOUI  
Directeur Général Délégué  
92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy  
Tél. : 01.45.19.20.00

**5. Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques**

Les statuts, les différents procès-verbaux, les autres documents sociaux, les rapports, courriers, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés au siège social de la société :

Groupe CRIT

92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy-la-Garenne

Les informations financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie « Rapport Financier ». Ces documents sont également disponibles sur le site internet de Groupe Crit : [www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

## Renseignements de caractère général

### 1. Renseignements généraux concernant la société Groupe CRIT

#### Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

#### Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social a été transféré, par décision du Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2013, avec effet au 15 juillet 2013, au 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy-la-Garenne  
Tél. : 01 45.19.20.00

#### Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

#### Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS NANTERRE - Code APE : 6430Z

#### Date de création

La société a été créée le 21 août 1962

#### Durée (article 5 des statuts)

Jusqu'au 20 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### Exercice social (article 38 des statuts)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

#### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

#### Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

**Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

**Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires**

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

**Assemblées Générales (extraits des articles 28, 30 et 33 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

**Eléments de changement de contrôle**

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

**Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Toutefois, lorsque l'usufruitier et/ou le nu-proprétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787B du Code Général des Impôts, et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions relatives à l'affectation du résultat et au nu-proprétaire pour toutes les autres décisions.

**Droits de vote double (article 34 des statuts)**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même Actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

## Renseignements de caractère général

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

### Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou de transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

### Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

### Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

### Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

- I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

- II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre..

- III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

- IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

- V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

#### Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

## Renseignements de caractère général

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

- II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.
- III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

- IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

- VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.
- VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.
- VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

- I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.  
 Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.  
 Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.  
 Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

#### Direction Générale (article 18 des statuts)

- I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.  
 Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.  
 La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.  
 L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.  
 Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.
- II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.  
 Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.  
 Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.  
 Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

## Renseignements de caractère général

III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

### Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

### Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

## 2. Renseignements généraux concernant le capital social

### Capital social

Le capital social est de 4 050 000 €, divisé en 11 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

### Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

### Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social.

Le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, figure ci-dessous :

Nature des Délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2013 et jusqu'au présent document	Montant résiduel
• Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	20/06/2012	19/08/2014	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
• Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)
			2 000 000 € (montant des titres de créance)			2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	20/06/2012	19/08/2014	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires)
			2 000 000 €** (montant des titres de créance)			2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	20/06/2012	19/08/2014	500 000 €* (montant des actions ordinaires)	Néant	Néant	500 000 € (montant des actions ordinaires)
			20 % du capital par an 2 000 000 €** (montant des titres de créance)			2 000 000 € (montant des titres de créance)
• Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/06/2012	19/08/2014	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
• Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/06/2012	19/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

\* plafond commun \*\* plafond commun

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

## Renseignements de caractère général

### **Les délégations ci-dessus expirant le 19 août 2014, il est proposé de les renouveler dans les limites définies ci-dessous et soumis à la prochaine assemblée générale du 20 juin 2014 :**

- Aux termes de la treizième résolution : de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence nécessaire à l'effet de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, **par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise**, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou par la combinaison des deux modalités, à hauteur du montant nominal maximal de 10 000 000 € ;
- Aux termes de la quatorzième résolution : de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence nécessaire à l'effet de procéder à **l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription** ; le montant nominal global des actions ou des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur respectivement à 1 000 000 € et 2 000 000 € ;
- Aux termes de la quinzième résolution : de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence nécessaire à l'effet de procéder à **l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription** mais avec faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité ; le montant nominal global des actions ou des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur respectivement à 1 000 000 € et 2 000 000 € (ces montants s'imputant sur les plafonds de la délégation ci-dessous) ;
- Aux termes de la seizième résolution : de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence nécessaire à l'effet de procéder à **l'émission d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier** ; le montant nominal global des actions ou des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra être supérieur respectivement à 500 000 € (limité en outre à 20 % du capital par an) et 2 000 000 € (ces montants s'imputant sur les plafonds de la délégation ci-dessus) ;
- Aux termes de la dix-septième résolution : d'autoriser le Conseil d'Administration, pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des 14<sup>ème</sup> à 16<sup>ème</sup> résolutions ci-dessus, **à augmenter le nombre de titres à émettre** dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce, lorsque le Conseil constate une demande excédentaire ;
- Aux termes de la dix-huitième résolution : de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence nécessaire à l'effet d'augmenter le capital social par **émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital** ;
- Aux termes de la dix-neuvième résolution : de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence nécessaire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise ou de groupe, à concurrence d'un montant nominal maximum de 100 000 euros.

### **Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions – Descriptif du programme de rachat d'actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013 a, aux termes de la 5<sup>ème</sup> résolution à caractère ordinaire, autorisé le Conseil d'Administration à procéder, aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 1 125 000 actions.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 50 euros par action.

Au 30 avril 2014 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 157 314 actions représentant 1,40 % du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 avril 2014 :
  - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 157 314
  - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 2 120 191,77 euros
- valeur nominale du portefeuille : 56 633,04 euros

Nombre de titres détenus répartis par objectifs : (étant précisé que 13 350 titres affectés à l'objectif de croissance externe ont été transférés, le 28 avril 2014, à l'objectif d'animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI).

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 15 150
- Opérations de croissance externe : 142 164
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2013 expirant le 20 décembre 2014, il apparaît nécessaire de reconduire une nouvelle autorisation.

Aussi, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 20 juin 2014 de conférer au Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, une nouvelle autorisation pour procéder à l'achat en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. (le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme).

- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 157 314 (soit 1,40 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 967 686 actions (soit 8,60 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

## Renseignements de caractère général

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2014 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Toutefois, ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération.

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 78 750 000 €.

### Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et ainsi de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, a été consentie pour une durée de 24 mois expirant le 19 juin 2014.

Il est en conséquence proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014, dans sa douzième résolution, de renouveler cette autorisation pour une nouvelle durée de 24 mois, soit jusqu'au 19 juin 2016.

### Evolution du capital

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19/08/62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26/07/66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30/07/69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28/12/72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09/12/77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29/12/79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30/05/97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28/02/01	Conversion du capital en € Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12/03/01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

## Evolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 30 avril 2014)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% droits de vote réels
• Claude GUEDJ	7 897 629	70,20	15 788 469	80,34	15 788 469	80,99
• Nathalie JAOUI	166 110	1,48	332 220	1,69	332 220	1,70
• Karine GUEDJ	133 460	1,19	266 920	1,36	266 920	1,37
• Membres de la famille (3 pers.)	108 249	0,96	216 498	1,10	216 498	1,11
• Yvonne GUEDJ	103 500	0,92	206 349	1,05	206 349	1,06
• Total famille GUEDJ	8 408 948	74,75	16 810 456	85,54	16 810 456	86,23
• Public	1 919 658	17,06	1 920 638	9,77	1 920 638	9,85
• Lazard Frères Gestion*	764 080	6,79	764 080	3,89	764 080	3,92
• Autodétention	157 314	1,40	157 314	0,80	/	/
TOTAL	11 250 000	100	19 652 488	100	19 495 174	100

(\*) La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion agissant pour le compte de fonds et de Sicav dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse le 10 juin 2010 le seuil de 5 % du capital social et a précisé détenir au 15 novembre 2010, 682 075 actions (avis AMF 210C1177).

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote (autres que ceux cités dans les tableaux ci-dessus et ci-dessous).

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Toutes les dispositions relatives aux droits des minoritaires, notamment leur droit d'information, sont respectées.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des 3 dernières années

(établi sur la base des droits de vote exerçables en assemblée générale)

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
• Claude GUEDJ	7 896 459	7 896 109	7 897 629	70,20	70,19	70,20	81,31	80,85	80,99
• Yvonne GUEDJ	104 849	104 849	103 500	0,93	0,93	0,92	1,04	1,06	1,06
• Nathalie JAOUI	176 110	176 110	166 110	1,56	1,56	1,48	1,82	1,80	1,70
• Karine GUEDJ	138 460	138 460	133 460	1,23	1,23	1,19	1,43	1,42	1,37
Total Dirigeants	8 315 878	8 315 528	8 300 699	73,92	73,91	73,79	85,60	85,13	85,12
Autres membres de la famille (3 pers.)*	120 199	113 299	108 249	1,07	1,01	0,96	1,24	1,16	1,11
Total famille GUEDJ	8 436 077	8 428 827	8 408 948	74,99	74,92	74,75	86,84	86,29	86,23
Lazard Frères Gestion	682 075	682 075	764 080	6,06	6,06	6,79	2,90**	3,49	3,92
Public	1 987 563	1 993 087	1 919 658	17,67	17,72	17,06	10,26	10,22	9,85
Autodétention	144 285	146 011	157 314	1,28	1,30	1,40	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(\*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUI, époux de Nathalie JAOUI ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

(\*\*) Dédution faite, au 31 décembre 2011, des actions privées automatiquement du droit de vote à hauteur de la fraction excédant les 5 % non déclarée dans les délais, à savoir les droits de vote attachés à 119 575 actions.

Les données concernant l'évolution de l'actionariat 2011, 2012 et 2013 ont été respectivement arrêtées au 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013.

## Renseignements de caractère général

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté. **Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents de ceux exposés au présent paragraphe.**

Le 18 mars 1999, à l'occasion de l'introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris de la société, 225 000 actions (soit à l'époque 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

A la date du présent document, il n'y a pas de modification significative de la répartition du capital depuis la clôture du dernier exercice.

### 3. Pactes et conventions d'actionnaires / Engagements de conservation d'actions

Néant

### 4. Renseignements généraux concernant le marché des titres Groupe CRIT

#### Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AMAFI a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (Euronext Paris – AMF), entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo et Cie, animateur.

#### Lieu de cotation et catégories des titres cotés

L'action Groupe CRIT est cotée à la bourse de Paris (Nyse Euronext Paris) depuis le 18 mars 1999.

Les actions portent le Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 30 avril 2013 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours au cours des dix-huit derniers mois (sources Six Telekurs)

	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
• novembre 2012	133 781	14.00	12.01
• décembre 2012	158 538	15.70	13.10
• janvier 2013	138 724	16.10	15.15
• février 2013	124 098	17.40	15.20
• mars 2013	118 539	15.40	14.40
• avril 2013	112 135	15.10	14.00
• mai 2013	72 008	16.15	14.78
• juin 2013	141 186	17.98	16.00
• juillet 2013	179 106	18.97	15.57
• août 2013	241 364	20.65	18.55
• septembre 2013	294 759	27.00	20.27
• octobre 2013	288 061	31.80	22.80
• novembre 2013	207 471	33.88	28.50
• décembre 2013	149 855	31.45	26.80
• janvier 2014	198 150	37.00	30.91
• février 2014	426 732	45.77	35.61
• mars 2014	216 361	44.35	37.59
• au 30 avril 2014	275 969	54.00	43.70

**5. Nantissements, garanties et sûretés****NANTISSEMENTS D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR INSCRITES AU NOMINATIF PUR**

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

**NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'EMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES)**

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

**6. Distribution de dividendes**

La Société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Nombre d'actions	Dividende net par action
• 2008	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
• 2009	2 250 000 €	11 250 000	0,20 €
• 2010	2 812 500 €	11 250 000	0,25 €
• 2011	2 475 000 €	11 250 000	0,22 €
• 2012	2 587 500 €	11 250 000	0,23 €

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014 d'approuver la distribution d'un dividende global de 2 475 000 €, soit un dividende revenant à chaque action de 0,22 €.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

## Gouvernement d'Entreprise

Le Conseil d'Administration de la société a, aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2010, adopté comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Les motivations de ce choix ainsi que toutes les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

### 1. Administration - Direction

#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude GUEDJ pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014.

Adresse professionnelle : 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy - France  
Propriétaire, à la date du 30 avril 2014, de 7 897 629 actions de la société Groupe CRIT.

Yvonne GUEDJ,

Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Yvonne GUEDJ pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014.

Adresse professionnelle : 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy - France  
Propriétaire, à la date du 30 avril 2014, de 103 500 actions de la société Groupe CRIT.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué et administrateur

Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 23 juin 2008 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Karine GUEDJ pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014.

Adresse professionnelle : 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy - France  
Propriétaire, à la date du 30 avril 2014, de 133 460 actions de la société Groupe CRIT.

Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué et administrateur

Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée par l'assemblée générale du 25 juin 2010 pour un mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Adresse professionnelle : 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy - France  
Propriétaire, à la date du 30 avril 2014, de 166 110 actions de la société Groupe CRIT.

Tous les administrateurs sont de nationalité française.

## MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES A LA DATE DU 30 AVRIL 2014

**Claude GUEDJ***Biographie*

*Monsieur Claude Guedj est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire National des Arts et Métiers et a été auditeur de la 29<sup>ème</sup> Session de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale.*

*Mr Claude Guedj a consacré sa vie professionnelle au groupe Crit qu'il a fondé en 1962 et dont il a toujours assuré la direction générale. Claude Guedj a été élu parmi les meilleurs dirigeants des entreprises françaises cotées par le magazine Challenges. Mr Guedj est Chevalier de La Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.*

Président Directeur Général  
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Directeur Général  
CONGO HANDLING SA (Congo)

Administrateur Général Adjoint  
C.P.T.S. (Congo)

Président du Conseil d'Administration  
AIRLINES GROUND SERVICES  
ASSIST'AIR GROUP (République Dominicaine)  
AWAC TECHNICS

Président  
CRIT CENTER  
GROUPE EUROPE HANDLING  
CRIT IRELAND HR (Irlande)  
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)  
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)  
SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande)

Administrateur  
CRIT IMMOBILIER  
SEINE 51  
ARIA LOGISTICS LIMITED (Royaume-Uni)  
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)  
SKY HANDLING PARTNER UK LIMITED (United Kingdom)

Représentant  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AERO HANDLING  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CARGO GROUP  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de CRIT CENTER  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de ORLY RAMP ASSISTANCE  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de PCA  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de RAMP TERMINAL ONE  
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de TERMINAL ONE ASSISTANCE  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de SHP SIERRA LEONE

Gérant  
ECM  
PEOPULSE  
ADAPTALIA OUTSOURCING (Espagne)  
ADAPTALIA ESPECIALIDADES EXTERNALIZACION (Espagne)  
CRIT CARTERA (Espagne)  
CRIT INTERIM ESPAÑA (Espagne)  
CRIT SEARCH (Espagne)  
CRIT-RH (Tunisie)  
CRIT TUNISIE (Tunisie)

## Nathalie JAOUI

### *Biographie*

*Madame Nathalie Jaoui est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et politiques.*

*Madame Jaoui a été en charge de la direction financière du groupe Crit qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration du groupe Crit.*

*Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.*

*En 2002, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également le mandat de directeur général délégué.*

*Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du groupe Crit, Nathalie Jaoui est depuis 2003 membre du Conseil d'administration de Prism'emploi.*

### Présidente

CRIT  
CRIT INTERIM  
LES VOLANTS

### Administrateur

SEINE 51  
ARIA LOGISTICS LIMITED (Royaume-Uni)  
CRIT IRELAND HR (Irlande)  
CRIT Corp. (Etats-Unis)  
PeopleLink (Etats-Unis)  
HANDLING PARTNER GABON (Gabon)

### Membre du Conseil de Direction

AERO HANDLING  
ASSISTANCE MATERIEL AVION  
CARGO GROUP  
CRIT CENTER  
EUROPE HANDLING  
EUROPE HANDLING MAINTENANCE  
EUROPE HANDLING ROISSY  
IFMA  
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
ORLY RAMP ASSISTANCE  
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE  
RAMP TERMINAL ONE  
TERMINAL ONE ASSISTANCE

### Gérante

AB INTERIM  
LES COMPAGNONS  
PRESTINTER  
CRIT CARTERA (Espagne)  
PROPARTNER (Allemagne)

### Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CRIT IMMOBILIER  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de CONGO HANDLING (Congo)  
GEH au Conseil d'Administration d'AGS  
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS  
C.P.T.S au Conseil d'Administration de AERCO

**Karine GUEDJ***Biographie*

*Madame Karine Guedj a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le groupe Crit auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la communication.*

*Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le président directeur général de Groupe Crit lui confie également en 2002 le mandat de directeur général délégué.*

Président Directeur Général  
SEINE 51

Président du Conseil d'Administration  
CRIT IMMOBILIER

Administrateur  
ARIA LOGISTICS LIMITED (Royaume-Uni)

Membre du Conseil de Direction  
AERO HANDLING  
ASSISTANCE MATERIEL AVION  
CARGO GROUP  
CRIT CENTER  
EUROPE HANDLING  
EUROPE HANDLING MAINTENANCE  
EUROPE HANDLING ROISSY  
IFMA  
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE  
ORLY RAMP ASSISTANCE  
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE  
RAMP TERMINAL ONE  
TERMINAL ONE ASSISTANCE

Représentant  
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante  
OTESSA  
RHF

**Yvonne GUEDJ***Biographie*

*Madame Yvonne Guedj a passé l'essentiel de sa vie professionnelle au sein du groupe Crit qu'elle intègre en 1969.*

*Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.*

Aucun autre mandat que celui d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Groupe Crit n'est exercé dans le groupe ou hors groupe, par Madame Yvonne GUEDJ.

Parmi les mandats ci-dessus, seuls les mandats exercés au sein de la société SEINE 51, sont exercés hors groupe. Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé au sein d'une société cotée.

A l'exception de ces mandats, Claude GUEDJ et Nathalie JAOUÏ exercent également des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières, détenus hors groupe.



## LISTE DES MANDATS ECHUS EXERCES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

### **Claude GUEDJ, Président Directeur Général :**

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 7 novembre 2011, représentant permanent de la société Groupe Crit au Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 8 avril 2011, Président Directeur Général de la société Awac Technics ;

Monsieur Claude Guedj a été, jusqu'au 14 février 2011, Président des sociétés Aéro Handling, Assistance Matériel Avion, Paris Customer Assistance, Orly Customer Assistance, Orly Ramp Assistance, Ramp Terminal One, Terminal One Assistance, Europe Handling, Europe Handling Roissy, Europe Handling Maintenance et Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien et Directeur Général de la société Airlines Ground Services ;

### **Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué :**

Madame Nathalie Jaoui a été, jusqu'au 7 novembre 2011, membre du Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

Madame Nathalie Jaoui a été Présidente :

- De la société Euristt, jusqu'au 28 mai 2010
- De la société Mayday, jusqu'au 31 décembre 2009

### **Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué :**

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 9 décembre 2011, gérante de la société Prestinter ;

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 17 novembre 2011, gérante des sociétés Rush, Hillary et Computer Assistance ;

Madame Karine Guedj a été, jusqu'au 7 novembre 2011, membre du Conseil de Direction de la société Aéro Handling ;

**Yvonne GUEDJ** n'a exercé aucun mandat échu au cours des 5 derniers exercices.

Aucun mandat échu exercé au cours des 5 derniers exercices, ne l'a été en dehors du groupe.

## INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et la Direction Générale, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

#### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué Mesdames Nathalie JAOUI et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et les procédures de Contrôle Interne figurant en page 144 du présent document.

#### 2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux durant les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012, sont détaillées dans le rapport de gestion figurant en pages 97 à 143.

#### 3. Intérêt des dirigeants dans le capital de la société Groupe CRIT

Les informations relatives aux intérêts des dirigeants dans le capital de la société figurent en page 36 " Composition de l'actionnariat " et en page 169 " Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT "

#### 4. Conventions réglementées conclues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle. .

## Schémas d'intéressement du personnel

### 1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années.

	2009	2010	2011	2012	2013
Les Compagnons		248 518	688 704	257 728	194 737
Crit		138 455	714 795	109 657	
AB Interim		100 769	132 088	56 978	
Les Volants		80 430	69 837		20 372
Orly Ramp Assistance		20 978	19 837		
Orly Customer Assistance		12 147	12 346		
Ramp Terminal One			121 914		16 944
ECM				34 532	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>601 297</b>	<b>1 759 521</b>	<b>458 895</b>	<b>232 053</b>

### 2. Intéressement

Néant

### 3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

### 4. Options d'achat et de souscription

Néant

## Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

### Projet d'ordre du jour

#### À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle,
- Renouvellement du cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel Charrier aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement de Monsieur Claude GUEDJ en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Madame Karine GUEDJ en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de Madame Yvonne GUEDJ en qualité d'administrateur,
- Ratification du transfert du siège social,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

#### À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
- Pouvoirs pour les formalités.

## Projet de résolutions

À caractère ordinaire :

### **Première résolution**

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 13 593 596,58 euros.

### **Deuxième résolution**

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 40 313 683 euros.

### **Troisième résolution**

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

#### *Origine*

- Bénéfice de l'exercice	13 593 596,58 €
--------------------------	-----------------

#### *Affectation*

- Aux actionnaires, à titre de dividendes	2 475 000,00 €
- Au poste "autres réserves"	11 118 596,58 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,22 euros. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 25 juin 2014.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2014.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

## Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
• 2010	2 812 500 €* soit 0,25 € par action	-	-
• 2011	2 475 000,00 €* soit 0,22 € par action	-	-
• 2012	2 587 500,00 €* soit 0,23 € par action	-	-

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

### Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : constatation de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

### Cinquième résolution

(Renouvellement du cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Arnaud Dieumegard, représentant le cabinet Auditeurs et Conseils d'Entreprise, qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

### Sixième résolution

(Renouvellement de Monsieur Emmanuel Charrier aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant)

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle Monsieur Emmanuel Charrier dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Emmanuel Charrier a déclaré accepter ces fonctions.

### Septième résolution

(Renouvellement de Monsieur Claude GUEDJ en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Claude GUEDJ, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Huitième résolution

(Renouvellement de Madame Karine GUEDJ en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Karine GUEDJ, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Neuvième résolution****(Renouvellement de Madame Yvonne GUEDJ en qualité d'administrateur)**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Yvonne GUEDJ, en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Dixième résolution****(Ratification du transfert du siège social)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier le transfert du siège social du 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen au 92/98 Boulevard Victor Hugo 92110 Clichy, décidé par le Conseil d'Administration en date du 12 juillet 2013 avec effet au 15 juillet 2013.

**Onzième résolution****(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 juin 2013 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Toutefois, ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 78 750 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

**Douzième résolution**

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 19 juin 2016, la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

**Treizième résolution**

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délégué au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou par la combinaison de ces deux modalités.
2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 10 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.  
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Quatorzième résolution**

**(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
  - a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
  - b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
    - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les trois quarts de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
    - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
    - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Quinzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la seizième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la seizième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les trois quarts de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Seizième résolution**

**(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 500 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quinzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la quinzième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les trois quarts de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

## Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Dix-septième résolution**

(Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires)

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des quatorzième à seizième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

### **Dix-huitième résolution**

(Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Dix-neuvième résolution**

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 100 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

#### **Vingtième résolution**

##### **(Pouvoirs pour les formalités)**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Pages</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1. Personnes responsable des informations	156-157
1.2. Attestation du responsable	156
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1. Coordonnées	4, 156
2.2. Changement	131, 156, 180
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1. Informations des périodes	5
3.2. Informations intermédiaires	N/A
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	30-33, 119
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	5, 8, 25
5.1.1 Raison sociale	158
5.1.2 Enregistrement	158
5.1.3 Date de création et durée	158
5.1.4 Siège social	158
5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	15, 30, 75, 84, 119
5.2. Principaux investissements	
5.2.1 Réalisés	30, 41, 57-60, 86, 119
5.2.2 En cours	30, 75, 85
5.2.3 Programmés	30, 75, 85
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1. Principales activités	8-10, 14-24, 69-70, 97-100
6.2. Principaux marchés	10-13, 19-22
6.3. Événements exceptionnels	44-45
6.4. Brevets, licences	N/A
6.5. Concurrence	12
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1. Synthétique	9, 25
7.2. Liste des filiales	92-93
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	51, 59, 84-86
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A

**9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**

9.1. Situation financière	97-101
9.2. Résultat d'exploitation	97-101
9.2.1 Événements importants	44-45, 75, 84, 119
9.2.2 Modifications	44-45
9.2.3 Influences extérieures	31, 44-45

**10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX**

10.1. Capitaux	40, 53, 62, 80, 87-88, 98
10.2. Flux de trésorerie	41, 81
10.3. Conditions de financement	32-33, 53-54, 64-65, 87-88
10.4. Conditions restrictives	32
10.5. Sources de financement	32-33

**11. R & D, BREVETS ET LICENCES**

N/A

**12. INFORMATION SUR LES TENDANCES**

12.1. Tendances	10-16, 19-22, 24, 34-35, 101
12.2. Incertitudes sur les tendances	30, 31

**13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES**

N/A

**14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	126-127, 141-143, 144-149
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	145, 176

**15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**

15.1. Rémunérations versées	74, 89, 127-130
15.2. Provisions	53, 54, 62, 63

**16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

16.1. Mandats	141-143, 172-177
16.2. Contrats de service	176
16.3. Comités	146
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	144, 172

**17. SALARIÉS**

17.1. Répartition des effectifs	5, 26, 75, 89, 101, 102
17.2. Participations et stock options	63, 169, 177
17.3. Accord de participation au capital	126

**18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

18.1. Franchissements de seuils	120, 160, 169
18.2. Droits de vote différents	159, 170
18.3. Contrôle	36, 120, 169
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	120, 159

19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	74, 75
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	38-77, 93, 157
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers - comptes sociaux	80-93
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	3
20.5. Dates des dernières informations financières	31 décembre 2013
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	34-35
20.7. Politiques de distribution de dividendes	53, 73, 159, 171
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	32, 63
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	15, 17
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	120, 164-170
21.2. Acte constitutif et statuts	158-164
22. CONTRATS IMPORTANTS	31
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	157
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	76-77, 92-93

## Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2014)

Annonces financières	Exercice 2014
<b>Chiffres d'affaires</b>	
1 <sup>er</sup> trimestre 2014	28 avril 2014 *
2 <sup>ème</sup> trimestre 2014	28 juillet 2014 *
3 <sup>ème</sup> trimestre 2014	27 octobre 2014 *
4 <sup>ème</sup> trimestre 2014	04 février 2015 *
<b>Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2014</b>	09 septembre 2014 *
<b>Résultats annuels 2014</b>	avril 2015

\* après clôture de Bourse



**LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS.**

92-98, boulevard Victor Hugo  
92110 Clichy  
Tél. : 01 45 19 20 00  
Fax : 01 47 39 74 08  
[www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)